

Solène GUILLOTTEAU

Mastère « Politiques Publiques et Stratégies pour l'Environnement »
Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
Promotion 2009-2011

Thèse professionnelle

**MAÎTRISE DE L'ENERGIE ET DEVELOPPEMENT
DES ENERGIES LOCALES ET RENOUVELABLES :
BENCHMARKING SUR LES DISPOSITIFS
INNOVANTS EN REGIONS**

21 mars au 29 juillet 2011



Commanditaire :

Conseil Régional d'Ile de France
Unité Aménagement Durable
Direction de l'Environnement
Service "Air, énergie, bruit"

Tuteurs ENGREF:

Aline CATTAN, Responsable
pédagogique à l'ENGREF
Louis-Gaëtan GIRAUDET, Chercheur au
CIRED

Maître de stage :

Cyril BRUN, Chargé de mission Energie

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Patricia CORREZE-LENEE, Directrice de l'Environnement du Conseil Régional d'Ile-de-France, pour m'avoir proposé de travailler sur le sujet, particulièrement motivant pour qui s'intéresse aux enjeux environnementaux majeurs de notre époque, de l'énergie et du climat. Mes remerciements vont également à l'ensemble de l'équipe du service « Air, énergie, bruit » pour son appui, et particulièrement Cyril BRUN, mon maître de stage, et Paul CASSIN, chef du service. Je remercie aussi l'ensemble des interlocuteurs sollicités en Régions, à plusieurs reprises souvent, dont l'accueil a été des plus favorables. Leur contribution était essentielle à la bonne réalisation de cette mission et ils se sont montrés à la fois coopératifs et plein d'attentes.

Ma reconnaissance s'adresse également à Louis-Gaëtan GIRAUDET, chercheur au CIRED, dont la distance n'a pas empêché l'implication, et Aline CATTAN, responsable pédagogique à l'ENGREF, pour leur suivi du déroulement de la mission, bien utile compte tenu du caractère ambitieux de ses objectifs.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	2
SOMMAIRE.....	3
LISTE DES SIGLES.....	5
RESUME.....	6
INTRODUCTION.....	7
<u>1- Contexte : objectifs environnementaux en matière d'énergie et de climat et politique de la Région IDF</u>	8
<u>1.1-Les objectifs réglementaires et les outils mis à disposition par l'Etat</u>	8
1.1.1-Engagements internationaux, communautaires et nationaux.....	8
1.1.2-Les mesures prises par l'Etat : dispositifs financiers et outils de planification.....	10
<u>1.2-La politique énergie-climat de la Région IDF</u>	13
1.2.1-La situation énergétique en IDF et les enjeux prospectifs du secteur résidentiel et des énergies renouvelables.....	13
1.2.2-Les missions de la Région et les démarches structurantes en cours.....	16
1.2.3-Les dispositifs de soutien existants : le socle (délibération CR n°55-10).....	19
<u>2-Méthodologie de l'étude</u>	23
<u>2.1-Champ de la mission et plan de travail</u>	23
2.1.2-Détermination du champ du benchmarking.....	23
2.1.1-Choix d'une méthode pour le benchmarking.....	24
2.1.3-Plan de travail.....	25
<u>2.2-Etapes de travail</u>	26
<u>3-Résultats</u>	28
<u>3.1-Politiques régionales énergie-climat et mécanismes de financement innovants</u>	28
3.1.1-Etat des lieux des mécanismes de financement existants.....	28
3.1.2-Eléments d'analyse : stratégies et complémentarité entre outils.....	29
<u>3.2-Typologie des outils et adéquation aux problématiques des différentes cibles</u> ..	30
3.2.1-Typologie des outils mobilisables pour la rénovation du bâti et le développement des EnR et exemples de mobilisation.....	30
3.2.1.1-Les ressources financières.....	31
3.2.1.2-Les outils de financement.....	35
3.2.1.3-Les outils assurantiels, garanties.....	36
3.2.1.4-Les outils d'investissement.....	38
3.2.1.5-Les outils juridiques (montages innovants).....	39
3.2.2- Problématiques des cibles, adéquation et mobilisation des outils.....	41
3.2.2.1-Les Collectivités.....	41
3.2.2.2-Les Bailleurs sociaux.....	41
3.2.2.3-Les Copropriétés.....	42
3.2.2.4-Les particuliers en situation de précarité énergétique.....	44

<u>3.3-Sensibilisation, accompagnement et formation : des dispositifs indispensables pour réaliser les objectifs</u>	45
<u>3.4-Retours d'expériences et recommandations pour l'IDF</u>	48
<u>4-Réflexions : pour une politique régionale énergie-climat se donnant les moyens de répondre à ses enjeux</u>	50
<u>4.1-Choix politiques et efficacité environnementale</u>	50
4.1.1-Choix d'un équilibre entre enjeux : développement des EnR et rénovation du bâti.....	50
4.1.2-Choix d'un objectif en rénovation : performance individuelle ou masse ? .	51
4.1.3-Choix d'outils et liens entre politiques	52
<u>4.2-Place de l'innovation dans les collectivités et apports du benchmarking</u>	53
4.2.1- Benchmarking et politiques publiques.....	53
4.2.2-Faire d'un dispositif innovant un dispositif performant.....	54
CONCLUSION	57
BIBLIOGRAPHIE	58
ANNEXES	59

LISTE DES SIGLES

AAP : Appel à Projets
ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
ALE : Agence Locale de l'Energie
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine
ARENE : Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies
BBC : Bâtiment Basse Consommation
BEI : Banque Européenne d'Investissement
CAUE : Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement
CDC : Caisse des Dépôts et Consignations
CEE : Certificat d'Economie d'Energie
CEP : Conseil en Energie Partagé
CESER : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional
CG : Conseil Général
CLE : Contrat Local d'Engagement
CPE : Contrat de Performance Energétique
CR IDF : Conseil Régional d'Ile-de-France
DPE : Diagnostic de Performance Energétique
DRIEE : Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie
FEDER : Fonds Européen de Développement Economique et Régional
GES : Gaz à Effet de Serre
EnR : Energies Renouvelables
kWh_{ep} : kilowattheure d'énergie primaire
MDE : Maîtrise de la Demande en Energie
MEEDTL : Ministère de l'Environnement, de l'Ecologie du Développement Durable, des Transports et du Logement
Mtep : Millions de tonnes équivalent pétrole
OPAH : Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat
PCET : Plan Climat Energie Territoire
PE : Précarité Energétique
PRC : Plan Régional pour le Climat
PUCA : Plan Urbanisme Construction Architecture
ROSE : Réseau d'Observation Statistique de l'Energie et des émissions associées
RT : Réglementation Thermique
SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif
SCOP : Société Copérative de Production
SDRIF : Schéma Directeur de la Région IDF
SEM : Société d'Economie Mixte
SPL : Société Publique Locale
SRCAE : Schéma Régional Climat Air Energie
Tep : Tonne équivalent pétrole
USH : Union Sociale pour l'Habitat

RESUME

Pour enrichir la refonte de la politique énergie-climat de la Région Ile-de-France, qui sera présentée en Conseil Régional de novembre 2011, la présente étude vise à réaliser un benchmarking des dispositifs financiers et organisationnels innovants mis en œuvre ou projetés dans l'ensemble des Régions françaises pour la rénovation performante du bâti, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique. Les cibles visées sont les maîtres d'ouvrage hors particuliers (collectivités, bailleurs sociaux, copropriétés) et les particuliers en situation de précarité énergétique ou susceptibles de l'être. Après un état des lieux des dispositifs existants et une étude de l'adéquation des outils, dont une typologie est proposée, aux différentes cibles, des recommandations sont émises à la suite de retours d'expériences sélectionnées pour leur pertinence. Enfin, des réflexions sont proposées pour une politique énergie-climat à la hauteur des enjeux.

ABSTRACT

In order to enrich the Ile-de-France energy and climate policy reform, which will be presented to the Regional Council in November 2011, this study aims at carrying out a benchmarking of the innovating, implemented or projected in all the French Regions, financial and organisational tools for efficient building renovation, development of renewable energies and reduction of fuel poverty. The targets are the owners excluding individuals (collectivities, social landlords, condos) and individuals in fuel poverty or likely to be in. After an inventory of existing devices, for which a typology is proposed, and a study of their adequacy to the targets, recommendations are made as a result of feedbacks selected for their relevance. Finally, ideas are submitted to design an energy and climate policy meeting its challenges.

INTRODUCTION

La Région Ile-de-France, via le Schéma Directeur de la Région Ile-de-France (SDRIF), s'est fixé l'objectif de l'atteinte du « facteur 4 » en 2030 pour lutter contre les changements climatiques. Pour sa part, le Grenelle de l'environnement fixe pour l'immobilier un point de passage à 38% de réduction de la moyenne de consommation du patrimoine bâti en 2020 et un accroissement de la part des Energies Renouvelables (EnR) dans la consommation d'énergie finale à 23% en 2020.

Or, le rythme et l'ambition énergétique des rénovations immobilières engagées ou à venir permettront difficilement d'atteindre cet objectif de 38%, et encore plus difficilement celui de 75% d'ici 2030 ou 2050. Faute de capacités financières des organismes pour rénover un plus grand nombre de logements d'ici 2020, il convient d'imaginer des dispositifs financiers et juridiques complémentaires à ceux déjà mis en place pour rénover plus de bâtiments avec une grande ambition énergétique.

Concernant les EnR, si la certitude est qu'il faut travailler sur un mix énergétique (géothermie, éolien, bois énergie, etc.), et si l'état des lieux et les potentiels sont encore à l'étude, les efforts doivent être largement accentués pour passer des 3 à 4 % actuels d'EnR en Ile-de-France aux 13% en 2020.

Vient s'ajouter à ces enjeux la problématique de la précarité énergétique qui fragilise les plus vulnérables. Les populations les plus démunies n'ont pas les moyens à accorder à la rénovation de leurs logements qui sont pourtant souvent les plus énergivores.

Face à ce constat, il apparaît que **des solutions nouvelles, tant financières qu'organisationnelles, doivent aujourd'hui être mises en œuvre** pour répondre aux enjeux d'un déploiement massif de l'efficacité énergétique et des EnR, seul garant de l'atteinte des objectifs. Or, l'ensemble des Régions se trouve aujourd'hui confronté aux mêmes difficultés. La présente mission vise à réaliser un benchmarking ou repérage des bonnes pratiques menées par ces acteurs et à recueillir le retour d'expérience des actions susceptibles d'être mises en œuvre par la Région Ile-de-France. Elle contribue ainsi à la refonte globale de la politique « énergie-climat » régionale qui sera présentée en séance du Conseil Régional en novembre 2011.

Dans un premier temps, le contexte de la politique énergie-climat sera présenté : obligations réglementaires et outils mis en œuvre par l'Etat, démarche de la Région et politique menée jusqu'à ce jour.

Dans un second temps, la méthodologie de travail sera décrite à travers ses 4 étapes :

-1^{ère} étape : Etablir un état des lieux des dispositifs existants en Région

-2^{ème} étape : Dresser une typologie des outils mobilisables et étudier leur adéquation aux différentes cibles

-3^{ème} étape : Recueillir le retour d'expérience sur les dispositifs susceptibles d'intéresser l'IDF

-4^{ème} étape : Proposer des recommandations pour une mise en œuvre en IDF

Dans une troisième partie, les résultats seront présentés à travers différentes clés d'entrée, notamment les outils et les cibles.

Enfin, des réflexions issues de ces travaux viendront étayer des pistes pour une politique énergie-climat à la hauteur des enjeux.

1- Contexte : objectifs environnementaux en matière d'énergie et de climat et politique de la Région IDF

1.1-Les objectifs réglementaires et les outils mis à disposition par l'Etat

1.1.1-Engagements internationaux, communautaires et nationaux

La croissance économique des pays développés durant ces dernières décennies s'est accompagnée d'une utilisation intensive des énergies fossiles engendrant aujourd'hui une pression sur les réserves mondiales et sur l'équilibre climatique.

-Au niveau international :

Au niveau international, le **Protocole de Kyoto** a fixé un objectif contraignant de réduction des émissions de GES des pays industrialisés de 5% sur la période 2008-2012 par rapport à l'année de référence 1990, 8% pour l'UE.

-Au niveau communautaire :

Au niveau européen, le **Paquet Energie-Climat**, adopté en décembre 2008 par l'UE, consacre une politique européenne intégrée en matière de climat et d'énergie avec, au travers du « **3 x 20** », un triple objectif d'ici 2020 :

- Réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 20% d'ici 2020 par rapport à 1990,
- Réaliser 20% d'économies d'énergie par rapport aux projections sur la consommation énergétique primaire de l'UE pour l'année 2020,
- Atteindre une proportion contraignante de 20% d'énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale de l'UE d'ici 2020.

Pour aider les Etats-membres à atteindre leurs engagements, notamment à améliorer la performance énergétique de leurs bâtiments, la directive n°2010/31/UE (dite EPBD2) du 19 mai 2010 vient modifier la directive n°2002/91/CE du 16 décembre 2002. Chaque EM est ainsi contraint de fixer : une méthode de calcul de la certification de la performance énergétique des bâtiments, l'application d'exigences minimales aux bâtiments neufs et existants, des plans nationaux visant à accroître le nombre de bâtiments dont la consommation d'énergie est quasi-nulle. La directive prévoit également la généralisation des bâtiments « tendant vers l'énergie zéro » (la faible quantité d'énergie requise est couverte par des sources renouvelables sur place ou à proximité) à l'horizon 2020, avec une anticipation pour les bâtiments publics en 2018.

Enfin, l'actualité récente sur l'enjeu énergie est dense au niveau communautaire. Une «**Roadmap 2050**» a été adoptée par la Commission européenne le 8 mars 2011 pour atteindre une économie à faible émission de carbone, ainsi qu'un **Plan d'action sur l'efficacité énergétique**. Une proposition législative doit suivre prochainement. Ce Plan prévoit des mesures complémentaires pour arriver à limiter l'augmentation globale de la température à +2°C à l'horizon 2050, comme prévu par les accords engagés à Copenhague et rappelés à Cancun. Pour cela, l'Europe doit réduire ses émissions internes de 80% par rapport à 1990 : - 25% en 2020, -40% en 2030 et -60% en 2040. Pour y parvenir, l'électricité doit être totalement décarbonée d'ici 2050. Des progrès sont également à faire en matière de chauffage

des bâtiments et une réduction de 30% de la consommation d'énergie par rapport à 2005 grâce à l'efficacité énergétique.

Les mesures proposées par le nouveau Plan concernent :

- les secteurs publics avec la rénovation de 3% des bâtiments publics chaque année, davantage de politiques publiques en faveur de l'efficacité énergétique et l'introduction de critères d'efficacité énergétique applicable aux marchés publics,
- l'enclenchement de processus de rénovation des bâtiments privés et la hausse de la performance énergétique des appareils électriques,
- le développement des exigences d'efficacité énergétique pour les équipements industriels et les systèmes de management énergétiques,
- l'efficacité de la production d'électricité et de chaleur,
- le déploiement de réseaux et compteurs intelligents.

-Au niveau national :

Les lois issues du Grenelle de l'environnement de 2007, loi de programmation du 3 août 2009 (Grenelle 1) et loi du 12 juillet 2010 (Grenelle 2) ont un volet « énergie-climat » ambitieux : **réduire par 2 les émissions nationales de GES d'ici 2020 par rapport à 1990** (objectif du « facteur 2 ») et les **réduire par 4 d'ici 2050** (« facteur 4 »).

Cet objectif passe notamment par le développement des EnR :

-Objectif de **23% d'énergies renouvelables** dans la consommation d'énergie finale en 2020. Le taux actuel étant de 9%, ce taux correspond à une augmentation de 20 Mtep d'EnR d'ici 2020 pour atteindre 37Mtep. Cet objectif de 23%, qui comprend les agro-carburants, est ramené à 13% hors agro-carburants.

L'atteinte du facteur 4 nécessite une forte mobilisation du secteur du bâtiment, premier secteur consommateur d'énergie avec 43.7% de la consommation d'énergie finale¹ et 18.7% des émissions nationales de GES en 2006, en augmentation de 15% par rapport à 1990². Avec une consommation moyenne d'énergie finale d'environ 220 kWh/m²/an³, le secteur offre une marge de progression importante.

Quelques chiffres sur le bâtiment en France (2009)...⁴

32 millions de logements :
-18 millions de maisons individuelles
-14 millions de logements collectifs : -4.5 millions de logements sociaux
-8.5 millions de logements en copropriété

850 millions de m² de bâtiments tertiaires :
-480 millions de m² de bâtiments tertiaires privés
-370 millions de m² de bâtiments tertiaires publics :
-250 millions de m² pour les collectivités territoriales
-120 millions de m² pour l'Etat et ses opérateurs

3 484 000 actifs sur l'ensemble de la filière, dont :
-1 600 000 maîtres d'ouvrage, commanditaires et gestionnaires
-115 000 maîtres d'œuvre et assistants à maîtrise d'ouvrage
-1 200 000 artisans et entrepreneurs de réalisation de travaux

364 000 entreprises dont 356 000 de moins de 20 salariés, 129 Mds d'euros de CA

¹ Source : Observatoire de l'Energie

² Source : CITEPA

³ Source : ADEME

⁴ Source : www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

Le bâtiment représentant un secteur clé avec un fort potentiel de progrès, des objectifs plus ciblés sur le bâtiment ont ainsi été entérinés :

-Objectif de **réduction de 38% d'ici 2020 des consommations énergétiques dans le parc du bâtiment existant**, en commençant par le logement qui doit abaisser sa consommation de 230 kWh/m²/an à 150 kWh/m²/an.

-Généralisation du niveau BBC « Bâtiment Basse Consommation » (moins de 50 kWh/m²/an, auquel est apportée, le cas échéant, une correction climatique) par la nouvelle réglementation thermique (dite RT 2012, définie par l'arrêté du 26 octobre 2010) sur toutes les constructions neuves dans le tertiaire public et privé et le résidentiel en zone ANRU dès fin octobre 2011, et sur l'ensemble des bâtiments résidentiels le 1^{er} janvier 2013, et introduction de la norme BEPOS « Bâtiment à énergie positive » (production d'EnR supérieure à la consommation) pour 2020.

-Renforcement accéléré de la réglementation pour les **bâtiments tertiaires publics** existants. Déjà soumis à une obligation d'affichage du DPE (Diagnostic de Performance Energétique) et de rénovation thermique lors des travaux d'importance, ils devront subir un audit énergétique d'ici 2010 et une rénovation d'ici 2020.

-Obligation pour les **copropriétés** de faire un DPE ou un audit énergétique avant fin 2016 et encouragement à signer des CPE (Contrat de Performance Energétique) facilités par la création d'un statut « partie privative d'intérêt commun » destiné à lever les freins sur les travaux.

-Engagement des **baillleurs sociaux**, dans le cadre d'une Convention entre l'Etat et l'USH (Union Sociale pour l'Habitat), à rénover d'ici 2020 les 800.000 logements sociaux les plus énergivores pour les faire passer des classes F et G (plus de 230 kWh/m²/an) du DPE à la classe C (environ 150 kWh/m²/an).

La rénovation totale du parc de bâtiments publics représenterait un investissement de **31 Mds d'euros** de la part des collectivités locales d'ici 2020. L'engagement pris par les organismes HLM pour la rénovation de leur parc représente un coût de **15 Mds d'euros**. Ces investissements conséquents génèreront des bénéfices environnementaux, sociaux mais aussi budgétaires à travers les économies de charges énergétiques. Il est important d'évaluer ces investissements par le biais d'une approche en coût global en prenant en compte le coût des travaux mais également les économies énergétiques générées. Ces dernières pourraient limiter à 11 Mds d'euros le coût net de ces rénovations pour les collectivités locales dans le cas d'un prix élevé du pétrole (source MEDDTL).

1.1.2-Les mesures prises par l'Etat : dispositifs financiers et outils de planification

Destinées à permettre l'atteinte des objectifs, des mesures (outils de planification et dispositifs financiers) ont été prises dans le cadre des lois Grenelle :

-Outils de planification :

-Obligation pour l'Etat (services déconcentrés) et la Région de co-élaborer le projet de **Schéma Régional Climat Air Energie** (SRCAE). Ce schéma intègre dans un même cadre

divers documents de planification en lien avec l'énergie et le climat : schémas éoliens et schémas de services collectifs de l'énergie. Il est copiloté par le Préfet de région et le Président du Conseil Régional en concertation avec les acteurs concernés pour définir des objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'échelle de chaque Région. Il doit permettre aux Régions de s'appuyer sur des inventaires (émissions de GES, polluants), des évaluations (potentiel énergétique renouvelable et de récupération, amélioration possible de l'efficacité énergétique, effets sur la santé de la qualité de l'air, etc.) des prospectives, les plans climat régionaux s'ils existent déjà, etc. Il fixe des objectifs pour 2020 et 2050 et est évalué au bout de 5 ans. Le SRCAE doit être adopté dans un délai d'un an à compter de l'entrée en vigueur de la loi Grenelle 2, soit avant juillet 2011. Le décret précisant les modalités d'élaboration vient en revanche seulement de paraître.

-Obligation pour les Régions, les Départements, les Communautés urbaines, les Communautés d'agglomération ainsi que les Communes ou Communautés de communes de plus de 50.000 habitants d'adopter un **Plan Climat Energie Territoire** (PCET) d'ici fin 2012. Le PCET définit les objectifs stratégiques visant à atténuer les effets du changement climatique et le programme des actions à réaliser.

Aux côtés de l'Etat, les **collectivités locales ont en effet un rôle moteur à jouer**. Elles représentent 12%¹ des émissions nationales de GES. En réalisant 75% des investissements publics en France, elles agissent indirectement sur la moitié des émissions nationales, via leurs politiques : politique énergétique, achats publics, urbanisme, transports, gestion des déchets, espaces verts. Les collectivités locales sont une des clés essentielles de la rationalisation des émissions de GES de leur territoire.

Le dernier rapport du GIEC indique que 50 à 70% des mesures pour réduire le changement climatique sont à mettre en œuvre à l'échelon infranational. Avec la hausse du prix des énergies fossiles, les consommations énergétiques des bâtiments sont également un enjeu financier pour les acteurs locaux. L'énergie représente, par exemple, 3.8% en moyenne des dépenses de fonctionnement d'une commune, avec 75% de la consommation due aux bâtiments communaux².

-Dispositifs financiers :

-Le **Fonds Chaleur renouvelable** : géré par l'ADEME, ce fonds a pour vocation le financement de projets dans les secteurs de l'habitat collectif, du tertiaire et de l'industrie à hauteur de 5,5 MTep, soit plus du quart de l'objectif fixé par le Grenelle (20 MTep supplémentaires à l'horizon 2020). Les filières concernées sont la biomasse, le solaire thermique, la géothermie, les chaleurs fatales (exemple : comme celles qui sont issues des usines d'incinération des ordures ménagères (UIOM) et le biogaz en injection dans les réseaux de gaz. Ce Fonds est doté d' 1 Md d'euros sur la période 2009-2011, réparti sur l'ensemble des directions régionales de l'ADEME.

-Extension aux Départements et aux Régions du bénéfice des **tarifs de rachat de l'électricité** produite à partir de sources renouvelables (notamment photovoltaïque).

-L'**Eco-prêt logement social**, mis en place en 2009 par la CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), cet éco-prêt au taux bonifié de 1.9% sur 15 ans (jusqu'à 16 000 €) est ouvert

¹ Source : ADEME

² Source : ADEME/AITF

aux bailleurs sociaux qui s'engagent en matière de réhabilitation à ramener la performance énergétique des logements de 230 à 150 kWh/m²/an. Un bilan doit permettre de décider des modalités de reconduction de ce prêt qui s'achève fin 2011. Ce dispositif de prêt vient compléter la palette de dispositifs existants pour les bailleurs sociaux : dégrèvement de la taxe foncière, dotations ANRU, aides de l'ADEME, aides du FEDER, CEE, notamment.

-Les **aides de l'ANAH** : dans le cadre du Grand emprunt, au titre du FART (Fonds national d'aide à la rénovation thermique des logements privés), ces aides du programme « Habiter mieux » sont conditionnées à la signature de Contrats Locaux d'Engagement (CLE) contre la précarité énergétique avec les départements qui permettent de déclencher une aide de solidarité écologique de 1100 à 1600 € en complément des aides usuelles de l'Agence (4000 € ou plus). Au total, les aides publiques permettent de financer 40 à 80% de l'opération. A travers cette mesure, l'objectif est de sortir 300 000 ménages (sur les 3.4 millions de Français dépensant 10% de leurs ressources dans l'énergie) de la précarité énergétique d'ici 2017. Pour les copropriétés dégradées existe également depuis 1994 les OPAH (Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat) Copropriétés qui mettent en œuvre un partenariat Collectivités-Etat-ANAH pour soutenir la réalisation de travaux et apporter un accompagnement dans les copropriétés dégradées. On estime qu'il existe 300 000 logements situés dans des copropriétés en difficulté.

-L'**ECOPTZ** : mis en place en 2009, ce prêt à taux zéro d'un montant maximum de 30 000 € sur 10 ans est destiné à financer les travaux d'économies d'énergie des propriétaires occupants, bailleurs et copropriétés. La réalisation d'un bouquet de travaux est obligatoire : 20 000 € sont accordés pour un bouquet de 2 travaux, 30 000 € pour 3 travaux ou plus ou si la consommation d'énergie du logement est améliorée.

-Le **Crédit d'Impôt Développement Durable (CIDD)** : lancé en 2005 pour promouvoir l'installation d'équipements énergétiques durables, le CIDD prévoit l'octroi d'un crédit d'impôt de 15 à 50% sur le montant des équipements (matériels d'isolation, régulation de chauffage, équipements utilisant des EnR, etc.)

Une réforme des aides fiscales (ECOPTZ et CIDD) est prévue dans le cadre de la table ronde nationale de l'efficacité énergétique lancée par le MEEDTL début juin 2011. Cette concertation (représentants de l'Etat, élus, ONG, consommateurs, chefs d'entreprises) doit permettre d'approfondir les mesures du Grenelle et d'explorer de nouveaux gisements d'économie d'énergie. Elle doit déboucher sur des propositions concrètes applicables début 2012. Notamment, concernant les aides fiscales, des préconisations sont prévues pour qu'elles favorisent davantage les travaux à forte performance énergétique : lier le niveau d'aide et la performance énergétique, favoriser la rénovation globale des logements à travers un allongement des durées d'emprunt, encourager la qualification des entreprises et ajuster le dispositif pour les copropriétés et les ménages modestes.

Ces dispositifs variés, sous la forme d'aides, de prêts et de crédit d'impôt, connaissent un vrai succès. Les réflexions pour ajuster les dispositifs sont menées dans le cadre des nombreux **chantiers du Plan Bâtiment Grenelle**.

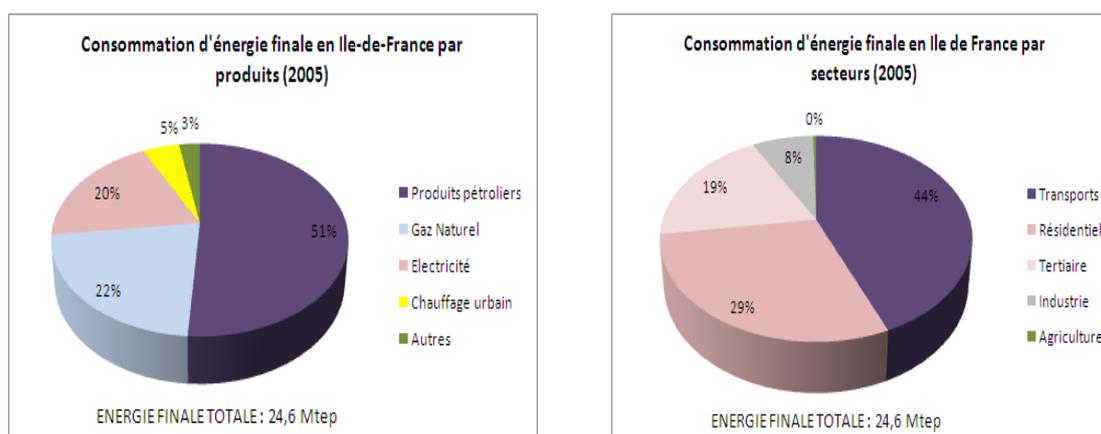
1.2-La politique énergie-climat de la Région IDF

1.2.1-La situation énergétique en IDF et les enjeux prospectifs du secteur résidentiel et des énergies renouvelables¹

-Une situation énergétique francilienne fragile :

L'Ile-de-France, avec une population de 11,5 millions d'habitants (20% de la population nationale) sur seulement 2% du territoire, est la Région française qui consomme le plus d'énergie finale : 24,6 Mtep en valeur 2005².

Cependant, rapportée au nombre d'habitants, cette consommation d'énergie est moindre qu'au niveau national (2,2 Tep par francilien contre 2,8 Tep) ; ce en raison d'une plus grande proportion d'habitat collectif, d'un réseau de transport collectif important et d'une forte désindustrialisation.



L'Ile-de-France se caractérise par une **très grande dépendance aux énergies non renouvelables** et externes : 94% de l'énergie finale consommée provient de l'énergie fossile et fissile et 51% plus particulièrement du pétrole.

Les secteurs « **Résidentiel** » (pour **29%**) et « **Tertiaire** » (pour **19%**) représentent à eux deux quasiment la moitié de la consommation finale francilienne d'énergie, leurs consommations étant celles qui augmentent le plus rapidement.

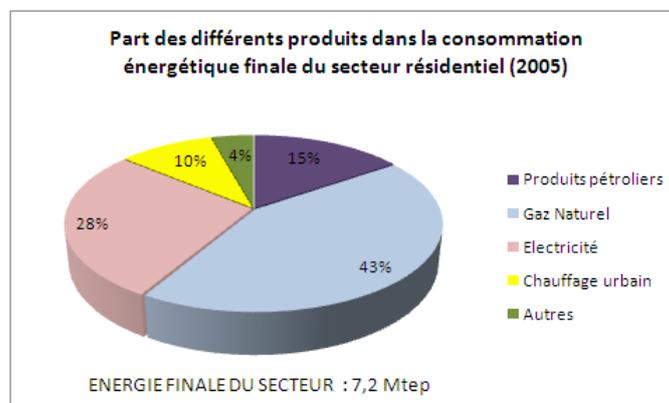
Du fait que le secteur de l'habitat ait recours principalement au gaz naturel (43%) et à l'électricité (28%) pour le chauffage, énergies dont le coût ne cessent d'augmenter (de 10% en un an pour l'électricité, de 15% pour le gaz en seulement un semestre) et qu'il en est de même pour le secteur transport qui lui dépend presque exclusivement (à 98%) des produits pétroliers, le phénomène de précarité énergétique s'en trouve amplifié pour les ménages à faible revenu.

¹ Source : Plan Régional pour le Climat, Livre Vert : Etat des lieux des enjeux climatiques, juillet 2010

² Source : ROSE (Réseau d'Observation Statistique de l'Energie)

-Un secteur résidentiel particulièrement consommateur d'énergie :

Du fait de ses performances énergétiques médiocres et de la croissance de ses consommations, le secteur résidentiel est celui où la Région est la plus investie, notamment à travers ses politiques du logement et de l'environnement.



Ce secteur représente 29% de la consommation finale d'énergie francilienne (soit 7,2 Mtep sur 24,6 Mtep) et compte près de 4.558.000 logements répartis comme suit : logements collectifs privés (48%), logements sociaux (24%) et maisons individuelles (28%).

Plus de 2.420.000 logements¹ (soit 53%) sont dans les classes les plus énergétiques (E, F, G) avec des consommations comprises entre 230 et 450 kWh/m²/an, voire plus. Celles-ci sont à mettre en regard de l'objectif de la basse consommation en rénovation qui se situe à 104 kWh/m²/an en Ile-de-France (avec correction climatique).

C'est sur ce gisement de bâtiments que les actions de réhabilitations performantes devront être privilégiées. Sachant qu'une diminution de 38% de la consommation énergétique d'un logement entraîne une réduction d'émission de GES de 50%, il conviendrait de diminuer les consommations énergétiques du parc bâti de l'ordre de 57%, pour atteindre le « facteur 4 ». L'effort à fournir est donc très important sur le plan technique comme financier.

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Régional pour le Climat (PRC) a été étudiée la mise en œuvre d'un **scénario ambitieux**² et réaliste intitulé « rénovations thermiques ciblées au top ». Ce scénario se base notamment sur les hypothèses suivantes :

- l'augmentation du rythme de rénovation (130 000/an au lieu des 100 000/an actuellement) avec l'application du label « BBC rénovation » et de la RT 2012,
- une hausse du prix de l'énergie de 3 % par an,
- une hypothèse de sobriété énergétique sur les usages spécifiques de l'électricité (diminution des températures de consigne de chauffage de 0.7°C d'ici 2020, installation de coupes veilles sur les appareils, etc.)

La méthodologie utilisée pour élaborer la prospective repose sur un outil (développé sous Excel) « ProspEner » développé depuis 5 ans au sein du bureau d'études ICE (International Conseil Energie) permettant la réalisation d'un bilan détaillé (identification des postes

¹ Source : IAU, données base Enerter Energies Demain

² Source : Plan Climat de la Région Ile-de-France : quantification sectorielle et globale d'une trajectoire « 3x20% » dans une perspective de facteur 4 à l'échelle du territoire, ICE, IDDRI, Météo France, mai 2011

d'émissions, etc.) et la modélisation prospective dynamique (modélisation de flux, d'évolution des comportements, etc.).

Les résultats montrent que :

- la baisse de consommation engendrée dans ce secteur serait de l'ordre de 20 % par rapport à 2005 avec un passage de 7,2 Mtep à 5,6 Mtep,
- **le facteur 4 ne peut être atteint à l'horizon 2050.**

Ce scénario ne permet donc d'atteindre ni les objectifs du Grenelle fixés pour 2020 sur les bâtiments, ni ceux pour 2050, à moins de rehausser encore les ambitions de la Région en termes de nombre de rénovations thermiques et d'ambition énergétique. Cela suppose également d'effectuer les travaux en une seule fois afin de ne pas tuer le gisement d'économies d'énergie, d'agir sur les comportements et les usages et d'accroître sensiblement la part des EnR, aujourd'hui encore trop faible.

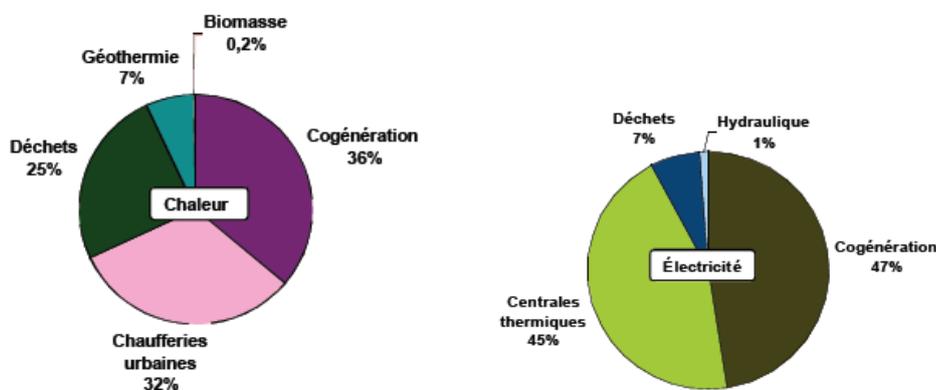
En faisant l'hypothèse qu'une réhabilitation thermique performante (facteur 4) pour le logement collectif construit avant 1975 coûte en moyenne 22.500 euros, le coût de la réhabilitation performante des 635.500 logements concernés (copropriétés privées et parc du logement social) représenterait 14,3 Mds d'euros. L'atteinte du facteur 4 pour l'ensemble du logement collectif représenterait un investissement de **67 Mds d'euros**.

Concernant le secteur de la maison individuelle, les investissements nécessaires à une réhabilitation performante des 940.000 habitations les plus énergivores (sujet sur lequel la Région est absente pour l'instant) s'élèveraient à plus de **38 Mds d'euros**.

-Une production d'EnR encore très modeste¹ :

Concernant les EnR, si la certitude est qu'il faut travailler sur un **mix énergétique** (géothermie, éolien, bois énergie, etc.), l'état des lieux et les potentiels sont encore à l'étude.

La production de chaleur a été estimée à 20,5 TWh en 2005². La cogénération représente 36% de la production et les chaufferies urbaines 32%. Les filières de production utilisant des énergies renouvelables représentent le tiers de la production totale, particulièrement grâce à la valorisation énergétique des déchets, pour une part de 25%, et à la géothermie, pour 7%. La part des autres énergies renouvelables (biomasse, solaire) est encore très faible.



¹ Source : Tableau de bord de l'énergie, ARENE-ADEME, 2008 - références 2005

² Source : ROSE

L'électricité produite en région Ile-de-France est estimée à 6,6 TWh, dont 92% sont le fait des filières classiques (c'est-à-dire utilisant des combustibles fossiles), et plus particulièrement de la technologie de cogénération (47% du total) qui produit à la fois de l'électricité et de la chaleur. Seuls 8% de la production proviennent de sources renouvelables : 1% de l'hydroélectricité et 7% de l'incinération.

Les efforts doivent être largement accentués pour passer de la part de **3.7% actuels d'EnR** en Ile-de-France (année de référence 2005) dans la consommation d'énergie finale aux 13% en 2020, objectif du Grenelle, correspondant à l'objectif des 23% moins la part en agro-carburants.

1.2.2-Les missions de la Région et les démarches structurantes en cours

Au sein du Conseil Régional, différentes unités opérationnelles sont parties prenantes, plus ou moins directement, de la politique énergie-climat de la Région :

-L'Unité Aménagement Durable : Au sein de la Direction de l'environnement, le Service « Air, énergie, bruit » met en œuvre directement la politique énergie-climat de la Région à travers le soutien de la rénovation du patrimoine bâti et du développement des EnR.

- L'Unité Société : Elle est chargée de la mise en œuvre des politiques, de la préparation et du suivi des interventions de la Région en matière de politique du logement, d'action foncière, de renouvellement urbain, de développement social, de santé, de démocratie régionale et de jeunesse, de culture, de tourisme, de sport et de loisirs. Notamment, la Direction « logement, action foncière et renouvellement urbain » est chargée du développement de l'offre nouvelle de logement social, très social et intermédiaire, de la construction, acquisition, amélioration et transformation de logements, en faveur de populations spécifiques (notamment démunis) ; d'actions d'amélioration de l'habitat (réhabilitation du parc locatif social).

-L'Unité Lycées : Elle est concernée au premier plan à travers le patrimoine régional que représentent les 469 lycées publics en régime financier régional que compte la Région. Notamment, la Direction « construction et maintenance » gère le patrimoine immobilier des lycées franciliens transférés à la Région, engage et suit les opérations de maintenance (un service énergie), de rénovation et de construction.

- L'Unité Développement : En son sein, la Direction de la formation professionnelle intervient sur la formation initiale et continue et contribue au développement des partenariats avec les acteurs des politiques de formation et d'insertion professionnelles. La Direction de l'apprentissage contribue à la définition de la politique d'apprentissage en relation avec les centres de formation d'apprentis, avec les organismes collecteurs de l'apprentissage, avec les chambres consulaires et les branches professionnelles, et avec les services de l'Etat.

Compte tenu de l'éclatement des interventions en matière d'énergie, une **réunion inter-unités** doit être menée prochainement. Elle doit être le lieu d'expression de la transversalité nécessaire, et d'un travail en commun. Les rencontres entre services restent relativement rares.

Pour assurer le renforcement de la politique énergétique régionale tout en répondant aux prescriptions des lois Grenelle, la Région devait élaborer quasi-simultanément le PRC et le SRCAE.

-Un Plan Régional Climat (PRC) adopté le 24 juin 2011 :

Devançant les obligations réglementaires et dans une démarche volontaire, la Région a lancé l'élaboration de son Plan Régional pour le Climat (PRC) dès 2007. Il s'inscrit dans le prolongement des objectifs fixés par le SDRIF adopté en 2008, parmi lesquels l'atteinte du **facteur 4 en 2030** pour la Région. Le PRC est articulé avec l'Agenda 21 d'Île-de-France suivant deux axes : celui de l'exemplarité de la Région à travers le plan Carbone et le référentiel construction et aménagement durable, et celui de l'intégration de la dimension climat dans ses politiques ou dispositifs cadres.

Il se structure autour de 3 objectifs cadres :

- l'exemplarité : avoir un effet d'entraînement à travers la gestion du patrimoine, les financements et la commande publique,
- l'atténuation : réduire les émissions de GES dans l'atmosphère,
- l'adaptation : anticiper le futur en adaptant le territoire aux effets du changement climatique.

Le Plan propose non seulement des préconisations stratégiques sur l'ensemble des politiques régionales, mais aussi une série de 24 actions et chantiers concrets, privilégiant le court et le long terme. Développées parallèlement aux préconisations, ces actions traduisent une volonté de passer à l'acte rapidement via les dispositifs existants ou par l'adoption de politiques cadres à relatif court terme.

Plan Régional pour le Climat : 24 actions et chantiers
1-Les actions exemplaires de l'institution régionale
<ul style="list-style-type: none"> • Action 1 : Stratégie pour les lycées • Action 2 : Améliorer la performance énergétique des équipements des Bases de Plein Air et de Loisirs • Action 3 : Un Plan de Déplacement de l'administration • Action 4 : Une contribution climat énergie volontaire
2-Les actions pour accompagner les acteurs territoriaux
<ul style="list-style-type: none"> • Action 5 : Création et animation du Club Climat • Action 6 : Animation et accompagnement du territoire • Action 7 : Soutenir des projets de recherche
3-Les actions en matière d'atténuation
<ul style="list-style-type: none"> • Chantier 1 : Réflexion et expérimentation autour de la mobilité contrainte • Chantier 2 : Vers un transport durable de marchandises • Chantier 3 : Un impératif de solidarité : lutter contre la précarité énergétique • Action 8 : Un nouvel outil régional innovant : la SEM Ile-de-France Energies Nouvelles • Chantier 4 : Vers une refonte de la politique énergie-climat • Action 9 : Le paquet climat agricole • Action 10 : Conseiller les TPE/PME dans le domaine de l'énergie et du climat • Chantier 5 : Analyse et prospective pour le secteur du tourisme en Ile-de-France • Action 11 : Favoriser la diffusion de l'innovation en faveur du climat • Action 12 : Promotion de filière de matériaux de construction locaux et renouvelables • Action 13 : Mise en application du Référentiel Aménagement Construction Durable de l'Agenda 21 • Action 14 : Création d'un réseau francilien des achats publics durables
4-Les actions en matière d'adaptation
<ul style="list-style-type: none"> • Action 15 : Plateforme d'outils et de connaissances pour l'adaptation • Chantier 6 : Lutter contre les îlots de chaleur urbains • Chantier 7 : Eau et changements climatiques • Chantier 8 : Anticiper les problèmes sanitaires liés au changement climatique • Chantier 9 : Biodiversité et changement climatique

Si elles touchent à la plupart des secteurs dont la Région a la charge (énergies, lycées, bases de loisirs, transports, agriculture, etc.), ainsi qu'aux pratiques de l'administration régionale elle-même (nouvelles méthodes de travail, plan de déplacement), ces actions se veulent avant tout un outil de mobilisation des acteurs et des territoires franciliens.

L'**Action 4** vise ainsi à mettre en place une contribution climat-énergie volontaire, chaque unité du Conseil Régional constituant un fonds mobilisable sur des opérations de réduction des émissions internes (déplacements, etc.). La création de la SEM (Société d'Economie Mixte) « Ile-de-France Energies nouvelles » est l'objet de l'**Action 8**. Dédiée à la réhabilitation thermique du logement collectif (copropriétés et bailleurs sociaux) et du patrimoine bâti des collectivités, ainsi qu'à la production d'EnR, elle doit accélérer les projets à travers un accompagnement technique et financier. Enfin, le **Chantier 4** concerne l'ensemble des dispositifs prévus dans le cadre de la refonte de la politique énergie-climat (notamment la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE), le Conseil en Energie Partagé (CEP), etc.). **La création de nouveaux outils destinés à la maîtrise de la demande en Energie et au développement des EnR est une des pistes prévues, que la présente mission doit aider à alimenter.**

La **lutte contre la précarité énergétique** fait partie des chantiers importants à mener. C'est une des priorités de la mandature qui se donne pour objectif la rénovation thermique de 200 000 logements. Elle correspond à une situation dans laquelle l'individu connaît une vulnérabilité sociale, économique et environnementale qui l'empêche de se chauffer ou de payer sa facture d'énergie. A défaut d'une définition plus pertinente qui intégrerait l'ensemble de ces dimensions, on considère aujourd'hui qu'un ménage connaît une situation de précarité énergétique si sa facture énergétique dépasse 10% de ses revenus. Le **Chantier 3** prévoit notamment la réalisation d'un diagnostic de la précarité énergétique par l'ARENE (étude en cours), la mobilisation d'« éco-compagnons » et la formation des travailleurs sociaux

La création d'un **Club Climat**, instance d'échange et de suivi chargée de mettre en œuvre des actions permettant d'atténuer et de s'adapter au changement climatique et réunissant l'ensemble des acteurs du PRC en Île-de-France (collectivités, élus régionaux, associations, partenaires sociaux et CESER) est également prévue à l'automne 2011.

Le PRC s'articule également avec l'ensemble des autres dispositifs régionaux tels que, notamment, le Plan de Déplacements Urbains d'IDF (PDUIF), la Stratégie Régionale du développement économique et de l'innovation (SRDEI) et le Contrat de Plan Régional de développement des Formations Professionnelles (CPRDFP).

-Un SRCAE en cours d'élaboration :

Le SRCAE, dont la co-élaboration entre les services déconcentrés de l'Etat (notamment avec la DRIEE-IdF) et ceux de la Région, a commencé en avril 2011, est composé de 3 volets : un volet climat, un volet air et un volet énergie.

Il est construit autour :

- d'un rapport présentant l'état des lieux dans l'ensemble des volets couverts par le schéma,
- d'un document d'orientations qui définit les objectifs régionaux en matière de réduction des émissions de GES, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des filières d'énergies renouvelables et d'adaptation aux changements climatiques. Les horizons des

objectifs seront 2020, 2030 et 2050 pour tenir compte de l'engagement à la fois du niveau national (« facteur 4 » en 2050) et régional (« facteur 4 » en 2030).

-d'une annexe « Schéma régional éolien » présentant les parties du territoire régional où devront être situées les propositions de zones de développement de l'éolien.

Son élaboration nécessite la réalisation d'un grand nombre d'études, encore largement en cours.

Le PRC, qui décline des actions, doit être compatible avec le SRCAE qui annonce davantage des orientations. Le PRC a vocation à nourrir les composantes « climat » et « énergie » du SRCAE, plus large puisqu'il intègre également la qualité de l'air. De même que le Plan Régional pour la Qualité de l'Air (PRQA) constituera le volet « air » du schéma, le PRC va nourrir le SRCAE sur le contenu en matière d'adaptation au changement climatique et sur la comptabilisation des émissions de GES.

Dans le cadre de l'élaboration de ces documents, les différentes unités sont impliquées mais trop séparément. Dans le PRC ne figure aucune action commune.

Tableau récapitulatif des objectifs : Etat / Région

	Objectifs réglementaires	Objectifs de la Région
Emissions de GES	-75% en 2050 (/1990)	-75% en 2030 (/2005)
Part des EnR dans la consommation	23% en 2020 (9% aujourd'hui)	A déterminer (3.7% aujourd'hui)
Consommation d'énergie du patrimoine bâti existant	-38% en 2020 -20% en 2015 pour les bâtiments de l'Etat et des établissements publics	
Lutte contre la précarité énergétique	Engagement de l'Etat à réhabiliter sur 2010-2017 les logements de 300 000 propriétaires occupants modestes en situation de forte précarité énergétique Complète les engagements du Grenelle de l'environnement : rénover l'ensemble du parc de logements sociaux, en commençant par les 800 000 les plus énergivores d'ici 2020	Objectifs de la mandature : -réhabiliter 200 000 logements (parc privé et social), prioritairement ceux dont les occupants sont en situation de précarité énergétique d'ici 2014 -définir des territoires écologiquement et socialement prioritaires où sera déployée en priorité la nouvelle politique

1.2.3-Les dispositifs de soutien existants : le socle (délibération CR n°55-10)

La Région s'est emparée de la question énergétique **depuis 2001** avec une première politique d'intervention, **renforcée en 2006 et adaptée en 2010** : modulation des taux basée sur une instruction technique et économique plus exigeante, conditionnement des aides aux études et diagnostics, conditions de ressources pour les particuliers.

Cette politique, essentiellement concentrée sur le **développement des EnR** puis plus récemment sur la maîtrise de l'énergie repose principalement sur l'octroi de subventions sur des études et sur l'investissement pour le compte des maîtres d'ouvrages (bailleurs sociaux, collectivités, syndicats d'énergie, propriétaires particuliers, etc.), en partenariat avec l'ADEME (CPER), ainsi qu'aux propriétaires particuliers et le soutien aux structures de sensibilisation et d'information.

Délégation CR 55-10	
Dispositifs	Bénéficiaires
Aides aux études	
Etudes « énergie territoire »	EPCI, Syndicat de gestion de PNR, syndicats d'énergie
Audits/AMO/études énergétiques	Tous sur leur patrimoine
Etudes de faisabilité d'installations de production d'EnR (biomasse, géothermie, PV)	Tous
Etudes de faisabilité de création ou d'extension de réseaux d'énergie d'origine EnR (biomasse, géothermie, méthanisation)	Tous
Aides aux investissements	
Appel à projets bâtiment basse énergie : BBC pour l'existant, BEPAS/BEPOS pour le neuf (devenu AAP Réhabilitation Durable)	Tous sur leur patrimoine
Toitures végétalisées	Tous sur leur patrimoine
Installations de production thermique d'origine renouvelable (biomasse, géothermie, soleil)	Tous
Installations solaires photovoltaïques	Tous
Création ou extension de réseaux d'énergie d'origine EnR (biomasse, géothermie, méthanisation)	Tous
Soutien aux structures	
Programmes annuels d'actions de sensibilisation	ALE, EIE
Programmes annuels d'actions	Centres de ressources sur l'énergie

La politique menée de 2006 à 2011 a généré :

- le soutien de **1300 opérations** : aides aux études et aux investissements (environ 2/3 pour l'enjeu EnR) et aux actions de relais de la politique énergétique via la sensibilisation et la formation,
- 70 M€** de subventions régionales (environ 99% pour les EnR) pour un investissement global de 300 M€.
- d'économiser le rejet de plus de **130.000 tCO2/an**.

Plus globalement, elle a ainsi permis :

- de **sensibiliser aux économies d'énergies**,
- d'initier ou de **renforcer des filières énergétiques** franciliennes : géothermie (principale source locale et renouvelable en IDF, 150 000 équivalents logements en bénéficient, 30 000 de plus d'ici 2013), bois énergie, solaire thermique, solaire photovoltaïque.

Par ailleurs, la Direction en charge du logement mène une action (délégation CR 09-11) dans le secteur du logement social et aide notamment les travaux dans les copropriétés dégradées. L'objectif de la Région est la rénovation de 200 000 logements d'ici 2014. Les exigences thermiques ont été renforcées (niveau BBC rénovation). Une aide en subvention de 10% des travaux, plafonnée à 2000 €, est proposée pour accompagner les opérations les plus ambitieuses, complétant l'éco-prêt logement social de la CDC.

1.2.4-Vers une refonte de la politique régionale énergie-climat : l'identification de marges de progrès, les dispositifs « satellites » d'ores et déjà envisagés

La politique menée jusqu'à présent a surtout concerné le développement des EnR et bénéficié aux particuliers et maîtres d'ouvrage ayant une certaine capacité d'investissement.

Il s'agit désormais :

-d'accroître les efforts en matière d'économie d'énergie (rénovation) : des dispositifs nouveaux doivent être trouvés pour atteindre davantage les collectivités (effet de masse), et répondre aux freins rencontrés par les autres cibles : les copropriétés peu dégradées, les petits bailleurs sociaux et les particuliers en situation de précarité énergétique qui peuvent être exclus des dispositifs d'aide, même s'ils y sont éligibles et qui constituent pourtant des gisements d'économie d'énergie importants. Il convient de noter également qu'il n'y a pas aujourd'hui d'aide à l'isolation pour les particuliers.

-de maintenir et de renforcer le dispositif de subvention aux projets d'EnR.

Cinq nouveaux dispositifs « satellites » sont déjà prévus pour compléter le dispositif socle. Tous, excepté le Conseil en Energie Partagé (CEP), font l'objet de missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage, qui sont encore en cours, pour préciser leurs modalités. La plupart devrait être mis en œuvre au plus tard en 2012, après validation en séance du Conseil Régional de novembre 2011. La création de la SEM « IDF Energie nouvelles », cœur de la refonte, pourrait nécessiter un délai supplémentaire.

-Création de la SEM « Ile-de-France Energies Nouvelles » :

Véritable opérateur énergétique public, la SEM « IDF Energies nouvelles » apporterait une solution au besoin d'effet de masse dans la sollicitation des collectivités pour la rénovation de leur patrimoine, et aux besoins spécifiques des copropriétés à capacité d'investissement mais peu dégradées donc peu accompagnées et des petits bailleurs sociaux à faible capacité d'investissement et patrimoine restreint. Sur les EnR, elle pourrait investir dans des sociétés (SCOP, SCIC, etc.) ou des projets.

Elle pourrait regrouper, à terme, une SPL (2 actionnaires publics) ou SEM (actionariat à 51% public minimum) sur le volet réhabilitation et EnR sur le patrimoine des collectivités et un fonds d'investissement sur les EnR. Elle présenterait également l'avantage d'être un assemblée, remplissant également des missions d'AMO qui manquent aujourd'hui, notamment pour les copropriétés, et assurant un accompagnement à la fois technique et financier.

-Conseil en Energie Partagé (CEP) à destination des collectivités :

L'objectif est de proposer un conseil personnalisé aux communes de moins de 10 000 habitants pour leur permettre de faire des choix pertinents en matière d'énergie sur leur patrimoine. Grâce à ce dispositif, plusieurs communes peuvent mutualiser les compétences d'un conseiller qu'elles ne pourraient embaucher seules. Les dépenses d'énergie représentent de l'ordre de 5% du budget de fonctionnement des communes.

-Valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) relatifs à des opérations réalisées par la Région sur son patrimoine ou soutenues dans le cadre de ses politiques:

La Région est accompagnée d'un prestataire pour l'aider dans sa démarche de préparation à l'obtention et à la négociation de CEE concernant les opérations sur son patrimoine et soutenues par la Région à travers ses politiques (environnement, aménagement, logement, etc.). L'intérêt est de pouvoir récupérer et valoriser une enveloppe financière.

-Eco-prêt régional « Maîtrise de l'énergie » :

Ce dispositif pressenti est destiné aux propriétaires franciliens de maisons individuelles, qui représentent 28% des résidences mais sont à l'origine de près de 45% des consommations d'énergie finale de chauffage, n'ayant pas les capacités financières à mobiliser l'ECOPTZ, c'est-à-dire à réaliser le bouquet de travaux imposé par celui-ci. Le public visé est donc susceptible de basculer dans la précarité énergétique. Après un audit énergétique, un organisme bancaire partenaire de la Région pourrait débloquer les fonds à taux préférentiel voire nul.

-Externalisation du dispositif d'aide au développement des EnR pour les particuliers :

La mise en place d'un « chèque EnR » pour les particuliers vise à professionnaliser et améliorer la formation des professionnels à travers le conventionnement prévu pour bénéficier du chèque.

Face à l'ambition des objectifs en matière d'énergie et de climat et les moyens qui devraient y être consacrés, il convient d'imaginer, en complément, des dispositifs financiers et organisationnels nouveaux pour rénover plus de bâtiments avec une grande ambition énergétique et poursuivre le développement des EnR. L'ensemble des Régions, avec des particularités locales en termes d'enjeux, est confronté à cette problématique d'où l'intérêt d'un benchmarking ou repérage des bonnes pratiques. Il doit permettre d'éclairer les choix de la Région.

2-Méthodologie de l'étude

2.1-Champ de la mission et plan de travail

2.1.2-Détermination du champ du benchmarking

Compte tenu de l'étendue du sujet, de la diversité des bénéficiaires cibles et des dispositifs de soutien ou d'incitation potentiels existants, un premier travail a consisté à bien circonscrire les cibles du sujet :

-en termes d'enjeux : 3 enjeux sont concernés

- 1/ la rénovation du bâti (logement et tertiaire), le neuf est ainsi exclu du sujet. Les dispositifs en faveur de la construction efficace énergétiquement sont déjà incitatifs, il n'y a pas, a priori, de difficultés particulières, ni techniques, ni financières,
- 2/ le développement des EnR, c'est-à-dire la production d'énergie (installations), le raccordement aux réseaux et le développement des filières,
- 3/ la lutte contre la précarité énergétique, phénomène complexe combinant faiblesses de revenus des ménages, mauvaise qualité thermique des logements occupés et coût de l'énergie.

-en termes de cibles : 4 cibles maîtres d'ouvrage « hors particuliers » sont concernées

- 1/ les collectivités territoriales : Région et autres collectivités (1300 en IDF),
- 2/ les bailleurs sociaux,
- 3/ les copropriétés,
- 4/ les particuliers, uniquement s'ils sont en situation de précarité énergétique ou risquant de l'être.

-en termes de type d'instruments innovants : 4 types

- 1/ financiers : 6 outils innovants sont suggérés, a priori, par le Service : opérateur énergétique type SEM sur EnR, Société de Tiers Investissement, CPE, dispositifs de valorisation des CEE, bonification de prêts, nouveaux prêts,
- 2/ assurantiels : fonds de garantie,
- 3/ sensibilisation : des maîtres d'ouvrage et acteurs professionnels,
- 4/ formation : des maîtres d'ouvrage et acteurs professionnels.

Le champ de l'enquête se porte **sur l'ensemble des Régions** afin de disposer d'un état des lieux exhaustif. Une alternative aurait pu consister en un ciblage de certaines Régions réputées plus en avance ou dynamiques dans la recherche de nouveaux outils mais elle aurait eu l'inconvénient de faire prendre le risque de passer à côté de certaines solutions expérimentées à l'échelle de Régions plus modestes. En outre, aucune Région n'apparaît vraiment « modèle » pour l'IDF tant les disparités sont importantes.

Compte tenu de la multiplicité des cibles visées, il a été retenu de ne pas étudier un outil en particulier, l'outil « magique » sur lequel reposer l'ensemble de la politique et répondant à l'ensemble des enjeux et des cibles semble ne pas encore exister, si tant est qu'il soit possible d'en concevoir un, mais bien une **combinaison d'outils** de natures différentes et complémentaires. Les différentes cibles ne peuvent être atteintes que par un panachage de dispositifs adaptés à chacune d'elles.

2.1.1-Choix d'une méthode pour le benchmarking

« **Qui veut s'améliorer doit se mesurer, qui veut être le meilleur doit se comparer** »
(Robert CAMP, chef de projet au département logistique de Rank Xerox, 1979)

Issu du monde de l'entreprise où il est très développé depuis les années 1980, très pratiqué aux USA, le benchmarking est une technique de marketing ou de gestion de la qualité consistant à étudier et analyser les techniques de gestion, les modes d'organisation des autres entreprises afin de s'en inspirer et d'en retirer le meilleur. C'est un processus continu de recherche, **d'analyse comparative**, d'adaptation et d'implantation des meilleures pratiques **pour améliorer la performance des processus** dans une organisation, pour faire face à un contexte concurrentiel. Le concept de benchmarking se base sur le fait que le monde extérieur évolue sans cesse et il se traduit par la **comparaison de l'organisation** avec une ou plusieurs organisations identifiées comme points de référence dans un certain domaine.

S'il existe différents types de benchmarking (interne, concurrentiel, etc.), il apparaît cependant qu'il n'existe **pas de formalisation théorique** à la base de cette technique¹. Les contours en sont flous, et les éléments minimaux pour parler de « benchmarking » apparaissent être :

- la comparaison de processus à processus,
- le contrat, car il y a un véritable partage d'information,
- un objectif qui est de s'améliorer et de chercher où se situent les meilleures pratiques

La méthode de benchmarking à conduire dans le cadre de la présente étude est suggérée à travers les livrables qui en sont attendus : un état des lieux des dispositifs existants en Régions (1), des retours d'expériences sur des dispositifs pouvant intéresser l'IDF (2) et des recommandations pour leur mise en œuvre (3).

Il s'agit ici de réaliser un **benchmarking de type stratégique** dont l'objectif est d'adapter les stratégies gagnantes de partenaires avec qui on peut considérer que la Région a une collaboration établie. Des échanges sur les politiques régionales « énergie-climat » ont lieu dans le cadre de **l'association Effinergie** qui regroupe les acteurs-clés de la performance énergétique du bâtiment, parmi lesquels l'ensemble des Régions. On peut considérer que l'information est relativement accessible et partagée à long terme, permettant la réalisation d'un **état des lieux exhaustif (1)**, même si le caractère innovant des outils à étudier peut limiter à la fois l'échange d'informations et la disponibilité des résultats, ce qui est une difficulté de l'étude. Il est ainsi indispensable pour réaliser un benchmarking de disposer d'un **contexte favorable** caractérisé par de la volonté et de la confiance/transparence.

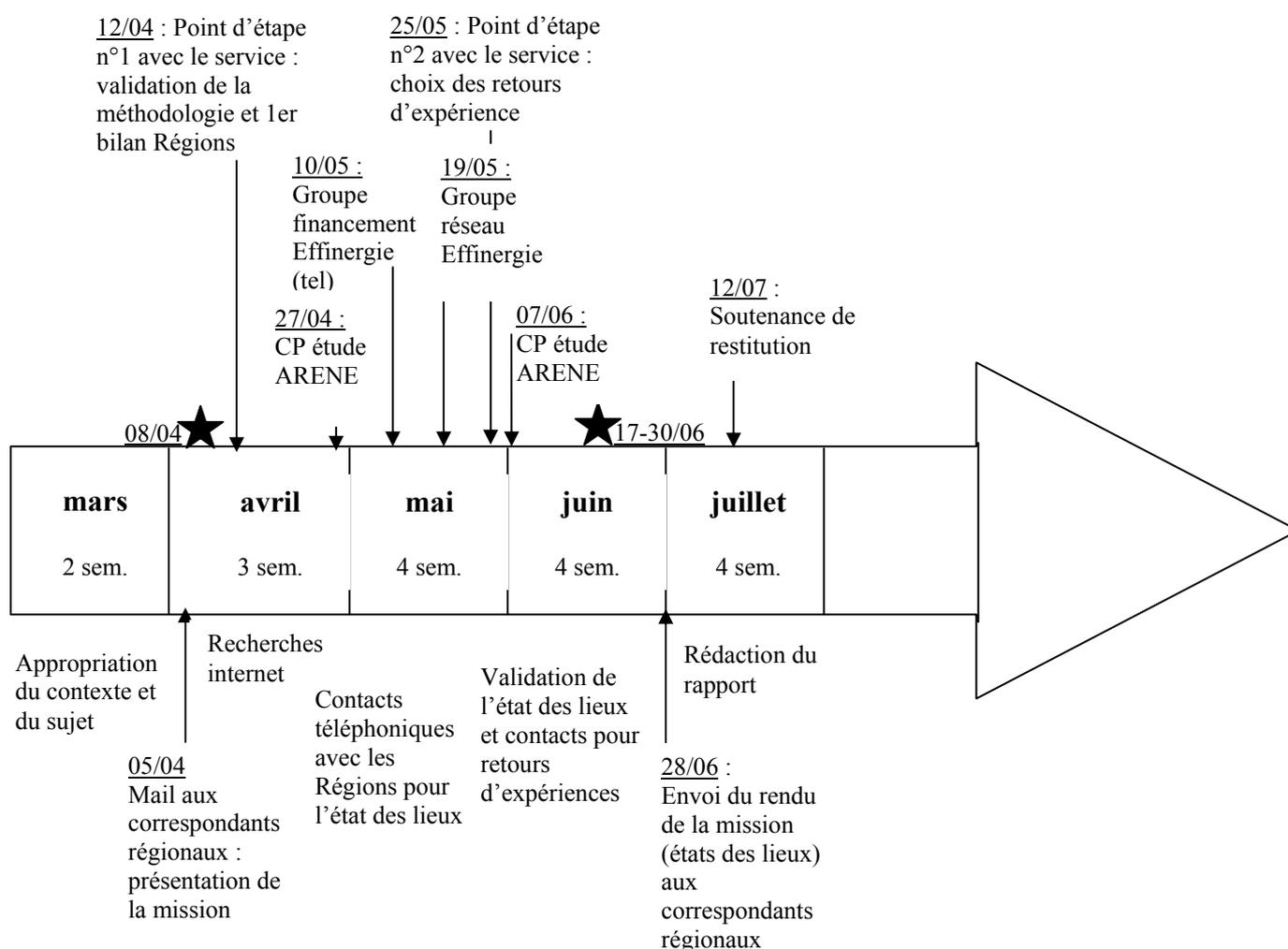
Par ailleurs, le benchmarking présente un intérêt pour **analyser la conception et la mise en œuvre d'une politique**. S'il n'en évalue pas les effets, ce qui est effectivement particulièrement délicat compte tenu du caractère innovant des dispositifs, le benchmarking permet d'analyser les processus internes d'un programme. Il apparaît comme un outil privilégié d'évaluation de l'exécution d'une politique. Cela revient à comparer différentes manières de mettre en œuvre des programmes ou projets et rend possible l'amélioration des services fournis. C'est l'objet du recueil des **retours d'expériences (2)** avec l'accent à mettre sur les points de vigilance et les éventuelles difficultés rencontrées.

¹ Source : Benchmarking : the missing link between evaluation and management ?, Emilio PITARELLI, Eric MONNIER, Université de Genève et Centre Européen d'Expertise en Evaluation

Si le benchmarking est généralement traduit par le terme d'« analyse comparative », la méthode et ses outils vont généralement au-delà d'une simple analyse comparative en permettant à la fois mesure, pilotage et gestion. C'est ainsi que l'approche élargie du benchmarking implique de procéder à l'étalonnage de tous les processus clés et donc de mettre l'accent sur les mesures comparatives qui intéressent les usagers de l'organisation. C'est donc également un outil managérial et de pilotage. Les **recommandations (3)** émises à la suite des retours d'expérience doivent constituer les premiers éléments pour l'élaboration d'éventuelles futures fiches actions, rejoignant l'objectif de pilotage et de gestion.

2.1.3-Plan de travail

★ Points d'étape avec le(s) tuteur(s) ENGREF



Plusieurs réunions ont pu être avantageusement suivies durant cette mission :

-Comités de pilotage (CP) de l'étude ARENE : sur la lutte contre la précarité énergétique. L'objectif de cette étude, conduite de mars à juin 2011 est d'analyser les initiatives et les besoins en IDF et d'émettre des recommandations. L'ARENE (Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies) est un organisme associé au Conseil Régional

d'IDF créé en 1994. Ses missions sont notamment de sensibiliser aux questions environnementales, d'évaluer l'intérêt de nouvelles pratiques et d'aider leur expérimentation.

-Réunions Effinergie : Effinergie est une association créée en 2006 sur la performance énergétique du bâtiment (développement de référentiels, coordination pouvoirs publics et initiatives régionales, partage d'expériences, etc.). Toutes les Régions sont représentées dans le collège collectivités. Effinergie est le réseau de promotion du label « BBC Effinergie » reconnu par les pouvoirs publics. Le Groupe financement est un sous-groupe de travail récemment créé visant l'identification d'outils de financement innovants. Le Groupe réseau réunit toutes les Régions pour aborder l'ensemble des activités de l'association.

2.2-Etapes de travail

Pour apporter les réponses les plus pertinentes possibles, une démarche combinant des étapes de recherches documentaires et de contacts en Régions a été suivie.

► Etape n° 1 : Etablir un état des lieux des dispositifs existants en Région

Un mail de présentation de la mission a été adressé à l'ensemble des 21 correspondants « Energie » en Région, qui constituait les contacts-cibles. C'est ainsi que s'établit le « contrat » nécessaire pour le partage d'informations, avec un engagement à communiquer l'ensemble des résultats à l'ensemble du collectif.

Une trame de questionnaire a été élaborée à partir des suggestions du Service en termes de dispositifs « innovants » (fonds d'investissement de la BEI, opérateur type SEM, Société de Tiers Investissement, fonds de garantie, etc.) et des premières recherches Internet sur les activités des Régions. Après une question très ouverte sur les dispositifs innovants, une approche assez libre de chaque enjeu a été privilégiée pour ne pas enfermer les réponses. Une attention particulière a été portée aux retours de type qualitatif (difficultés particulières, etc.).

❖ ANNEXE N°1 : Trame de questionnaire aux Régions

Cette enquête a conduit à identifier et contacter une **cinquantaine de personnes** :

- en Conseils Régionaux : services énergie, complété, le cas échéant par le service logement et/ou le service formation,
- dans d'autres structures : Effinergie, structures de formation, pôles, etc.

Les états des lieux ont été transmis à l'ensemble des personnes contactées, notamment en vue de la réunion du Groupe financement d'Effinergie du 28 juin 2011.

► Etape n°2 : Dresser une typologie des outils mobilisables et étudier leur adéquation aux différentes cibles

Cette étape, menée de façon concomitante avec l'étape n°1, s'est basée sur des recherches Internet pour dresser un inventaire des outils pouvant être mobilisés, l'ensemble de l'existant n'étant peut-être pas mis en œuvre en Régions, et des sources documentaires, notamment les travaux des chantiers du Plan bâtiment Grenelle. L'objectif était d'avoir un regard critique sur l'état des lieux obtenu, de compléter, le cas échéant, la liste des dispositifs mobilisables et d'apprécier l'adéquation de ces dispositifs aux cibles visées.

► Etape n°3 : Recueillir le retour d'expérience sur les dispositifs susceptibles d'intéresser l'IDF

Compte tenu des dispositifs mis en œuvre et projetés en IDF et de leurs cibles, des dispositifs complémentaires sont suggérés à partir des états des lieux régionaux réalisés, classés par cible. J'ai proposé au Service de recueillir un retour d'expérience à la fois sur des outils inexistantes aujourd'hui en IDF, qualifiés d' « innovants » et suggérés par le Service (voir supra), sur des outils connus mais appliqués à une cible nouvelle ou bien sur des outils déjà prévus dans le cadre de la refonte afin de mettre en évidence, préventivement, d'éventuels points de vigilance. Ces choix ont été globalement validés par le Service. Les retours d'expériences portent sur les points suivants : raisons du choix de l'outil, avantages, points de vigilance, résultats, et moyens consacrés.

► Etape n°4 : Proposer des recommandations pour une mise en œuvre en IDF

Suite aux retours d'expériences, des recommandations sont formulées pour une mise en œuvre éventuelle en IDF en faisant le lien avec les dispositifs d'ores et déjà prévus dans le cadre de la refonte.

3-Résultats

3.1-Politiques régionales énergie-climat et mécanismes de financement innovants

3.1.1-Etat des lieux des mécanismes de financement existants

- ❖ ANNEXE N°2 : Courrier de transmission des états des lieux aux correspondants « Energie » en Régions

L'ensemble des Régions présente des mécanismes de soutien hors subvention régionale classique. Certains sont mis en œuvre depuis peu, d'autres sont en projet. Il y a une **dynamique** autour de la recherche de nouveaux leviers financiers.

4 Régions se détachent comme particulièrement novatrices et actives dans leurs réflexions : **Rhône-Alpes, Picardie, PACA et Languedoc-Roussillon**. Les enjeux liés à l'énergie y sont particulièrement importants en raison, soit de leur densité d'habitat et de l'existence de grandes agglomérations, soit de leur potentiel de développement d'EnR (ensoleillement ou zones favorables à l'éolien).

Ces réflexions se mènent dans le contexte d'élaboration de leurs Plans climat régionaux, comme en IDF. Les états d'avancement sont très divers : celui de **Midi-Pyrénées** est paru en mai 2011, tandis que l'**Alsace** n'est pas très avancée dans son élaboration.

On peut, a posteriori, re-qualifier le caractère innovant des outils à travers **leur degré de diffusion et de maturité**. Chacun porte également un **potentiel d'innovation** susceptible de le faire progresser.

SCHEMA BILAN : Echelle d'innovation (IDF comprise) :

Opérateur Régional « Tiers investissement » : 3 Régions en réflexion active

- >Marges de progrès : financement, rentabilité
- >Innovations : objet (EnR et rénovation), ressources (fonds carbone, CDC, BEI, SEM énergétiques), offre (fonds de garantie, CPE), cibles difficiles

CPE sur le patrimoine régional : 2 Régions en expérimentation, 4 autres collectivités

- >Marges de progrès : garantie de la performance énergétique
- >Innovations : AAP CPE, CPE comme offre de l'opérateur régional à terme

Fonds d'investissement régional : 5 Régions impliquées

- >Marges de progrès : rachat des CEE, ressources (CDC, Région)
- >Innovations : Fonds d'investissement Régional Carbone

Bonification Eco-prêt logement social : 8 Régions impliquées

- >Marges de progrès : financement (FEDER)
- >Innovations : bonification ciblée sur la partie rénovation BBC

Fonds BEI (avec fonds de garantie lié) : 11 Régions bénéficiaires ou intéressées

- >Marges de progrès : intérêt des taux (plusieurs banques), cibles (bailleurs)
- >Innovations : objet (EnR et rénovation)

CEE : 17 Régions impliquées

- >Marges de progrès : récupération de l'ensemble des CEE avec valorisation maximale directe par la Région, réaffectation sur des actions énergie
- >Innovations : Fonds de récupération CEE

3.1.2-Eléments d'analyse : stratégies et complémentarité entre outils

Même si elles se caractérisent par des disparités fortes en termes de vulnérabilité et de potentiel sur la question énergétique, les Régions présentent des similitudes dans les politiques qu'elles mènent et les outils qu'elles privilégient :

-le développement des EnR est toujours un enjeu important, les outils existent. C'est aussi un domaine où l'action est visible : elle s'accompagne de développement d'activités (installateurs, etc.) et de filières (professionnelles, de formation, etc.) sur les territoires. Si le parc photovoltaïque est particulièrement développé à l'ouest, au sud-ouest et en Méditerranée, le parc éolien est davantage réparti sur le territoire avec des Régions très actives dans l'Est (*Picardie, Champagne-Ardenne*) et dans l'Ouest (*Bretagne*). La mobilisation de fonds d'investissements avec la BEI permet de le soutien de programmes d'envergure portés par des collectivités ou des entreprises tandis que l'équipement des particuliers est le fait d'aides à l'investissement directes, parfois via un chèque énergie. Des opérateurs énergétiques, dont la Région peut-être partie prenante au budget, sont déjà présents dans certaines Régions, notamment sur l'éolien. Cependant, la solution de construction de nouvelles structures de type SEM, associant aux cotés des collectivités, un financement privé est privilégiée pour assurer l'investissement dans les EnR.

-la rénovation des bâtiments, si elle reste encore timidement soutenue, concentre l'essentiel des réflexions et projet de nouveaux outils. Les Régions elles-mêmes, à travers leur patrimoine, constituent un champ de progrès important. La recherche de ressources financières apparaît un point clé avec l'élargissement à la rénovation de fonds de la BEI, la valorisation des CEE sur les opérations soutenues par les Régions, voire la rente dégagée par des opérateurs énergétiques régionaux. Le CPE apparaît, hormis dans les Régions où il est expérimenté (*Alsace, Centre*), d'une complexité difficile à surmonter et d'une efficacité encore à prouver. L'intervention en faveur des bailleurs sociaux est bien cadrée par le dispositif public porté par la CDC. Aussi, l'intervention régionale en bonification, sous des formes variées (FEDER, etc.), apparaît privilégiée et relativement aisée. Les copropriétés intéressent une minorité de Régions au fort taux d'habitat collectif. Enfin, à travers leurs aides aux bailleurs sociaux et parfois aux particuliers les plus démunis à travers des aides majorées et/ou des plafonds de ressources dans les aides, les Régions estiment globalement agir contre la précarité énergétique. Elles partagent l'avis que c'est au niveau départemental que le problème se traite puisque, notamment, la clé réside dans le repérage et l'accompagnement de proximité.

-le sujet de la précarité énergétique fait l'objet de nombreuses réflexions et est généralement récemment traité au niveau régional. Pour de nombreuses Régions, le sujet est, et doit rester, porté par les départements qui ont la compétence de l'action sociale et sanitaire. Ils sont en charge, notamment, de l'aide au logement avec la création dans chaque département, depuis la loi du 13 août 2004, d'un fonds de solidarité pour le logement, uniquement financé par les départements et non plus cofinancé avec l'État. Ils mettent à disposition des Fonds d'aide aux travaux. Des Régions sont en réflexion active pour définir une place de la Région pertinente. Notamment, la Région doit pouvoir accompagner la structuration des acteurs infrarégionaux en un réseau permettant le travail en commun.

Certaines **difficultés** entravant les possibilités de concrétisation de nouveaux outils sont souvent évoquées. Elles rendent le partage d'expériences d'autant plus pertinent, et tout

progrès dans une Région vis à vis d'un partenaire privé (banques, assurances, fournisseurs d'énergie, etc.) doit pouvoir bénéficier à d'autres Régions, vu la concentration et la centralisation de ces acteurs.

-Le positionnement de la Région sur des **outils de types garanties**, pourtant porteurs de beaucoup d'espoirs, apparaît difficile car la Région ne serait pas adaptée juridiquement pour porter des garanties qui demandent des inscriptions budgétaires particulières. Il semble préférable alors de trouver du financement 100% privé ou de créer une SEM pour porter les garanties.

-La possibilité à la fois de **recupérer un maximum de CEE et de les réaffecter** sur des actions dans le champ de l'énergie ne semble pas acquise. Si la quasi-totalité des Régions s'est emparée de la question de la valorisation des CEE, en premier lieu sur les travaux réalisés sur les collectivités, une procédure générale est souvent en réflexion. Si la négociation des CEE n'entre pas en amont lors de la négociation des travaux, se pose alors la question des moyens en interne à la collectivité pour les récupérer et les valoriser et de la possibilité de les réaffecter sur les actions qui les ont générées. Pour y répondre, plusieurs solutions sont envisagées comme la mise en place d'un fonds régional (*Bretagne*) ou le passage par les opérateurs nouveaux de type SEM.

-Les **relations avec les banques** sont parfois délicates, le champ de l'efficacité énergétique apparaissant plus risqué financièrement, les économies d'énergie étant plus difficiles à évaluer, que celui des EnR, qui dispose d'un dispositif de soutien public préexistant à travers les tarifs de rachat. Les dispositifs de prêts, quand ils existent, sont le fait de banques avec lesquels la Région entretient des partenariats par ailleurs.

3.2-Typologie des outils et adéquation aux problématiques des différentes cibles

3.2.1-Typologie des outils mobilisables pour la rénovation du bâti et le développement des EnR et exemples de mobilisation

Face à la diversité des thématiques à traiter, il apparaît que **beaucoup d'outils** de financement sont possibles. Si de nombreux outils apparaissent comme la solution, ces outils n'ont pas la même incidence sur la réalisation et le financement des actions. Dès lors, il convient de dresser la liste des produits existants, de repérer les besoins auxquels ils répondent et d'estimer leurs impacts possibles face aux objectifs. Il convient de bien distinguer les **outils financiers** des outils ou instruments économiques qui s'appuient sur une approche incitative pour favoriser les comportements plus vertueux (fiscalité environnementale, « valeur verte » des logements, etc.). Seuls ces premiers seront ici abordés.

On peut s'interroger sur l'origine de la nécessité, aujourd'hui, de recourir à ces nouveaux outils financiers. La BPCE¹, 2^{ème} groupe bancaire français, rapporte ainsi avoir été sollicitée dès 2005 par des collectivités devant faire face à une diminution de leur volume de subventions publiques. La question ne se posait pas dans les mêmes termes dans les années 90. Construire un logement « écologique » (HQE, BBC, etc.) représente ainsi un **surcoût** qui nécessite que soit trouvé un apport de financement supplémentaire. Les estimations du surcoût varient entre 4 et 15% suivant la taille des promoteurs. Il faut donc prêter davantage aux constructeurs et apporter plus de financement aux acheteurs. Ce surinvestissement des promoteurs a été pendant longtemps compensé par des aides publiques et restait sur des actions pilotes. Il convient aujourd'hui de passer à des outils pour **assurer le déploiement du BBC à coût constant pour la collectivité** (aides directes, impôts, etc.). Pour le banquier, il y a davantage de risque financier pris, avec le surcoût de 15%, ce qui le rend frileux pour

¹ Source : Réunion téléphonique du Groupe financement d'Effinergie le 10 mai 2011

accorder le prêt. Il peut alors imposer un taux de pré-commercialisation plus élevé. Les promoteurs s'endettent plus et vendent des lots 15% plus cher à l'achat.

Ces outils seront plus ou moins pertinents suivant l'objectif poursuivi : maîtrise de l'énergie (MDE) ou développement des EnR. L'efficacité énergétique s'avère une thématique moins mobilisatrice de crédits que les EnR avec lesquelles elle est en concurrence en termes de priorité d'investissement. Les EnR ont l'avantage d'offrir des perspectives financières clairement identifiables dans le temps, du fait de l'existence des tarifs d'achat pour l'électricité. En revanche, les bénéfices attendus d'une action de maîtrise de l'énergie se traduisent par **des économies de charges plus difficiles à évaluer** et donc à monnayer. Les banques ne semblent pas suffisamment sensibilisées pour apporter leur soutien, notamment aux entreprises.

Enfin, l'intervention de la Région peut être très variable : de la création à la mobilisation de ces outils. Ces outils mettent en place, dans tous les cas, des partenariats (avec des banques, avec l'Etat, etc.).

3.2.1.1-Les ressources financières¹

Pour permettre aux banques et aux collectivités d'accorder des prêts ou des financements, il convient de leur apporter des **liquidités**. Plusieurs sources sont possibles :

-Fonds de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) :

La BEI, créée en 1958 par le Traité de Rome, a pour mission d'accorder principalement des prêts à long terme en soutien de projets d'investissements viables, privés ou publics, qui réalisent les objectifs d'intégration, de cohésion et de développement de l'UE. La protection de l'environnement fait partie des 6 politiques prioritaires. Elle emprunte sur les marchés des capitaux des fonds qu'elle utilise pour financer aux meilleures conditions des projets en ligne avec les stratégies européennes. L'intervention de la BEI est sensé **permettre un des meilleurs taux** au monde. Des Régions ayant mis en place des fonds avec la BEI incitent cependant les acteurs à étudier le marché et semblent mettre en doute ce positionnement. L'intérêt est tout de même de faire jouer la concurrence sur l'offre de prêts des autres acteurs, menant à une baisse globale.

Le partenariat avec la BEI et des banques, en optimisant la capacité d'intervention des partenaires pour un meilleur effet de levier, permet de réaliser des travaux à coût quasi nul pour les contribuables car il n'augmente pas les dépenses de la Région. La BEI prête des fonds mais ne peut entrer au capital d'un opérateur.

En France, la BEI a notamment soutenu la rénovation via un programme « Haute Qualité Environnementale Energie-Environnement » (HQEE). Ce programme avec la France a été le premier de ce type en Europe pour la BEI. Le Groupe des Caisses d'Epargne et la BEI ont signé un accord en octobre 2007 avec le Ministre en charge de l'environnement pour octroyer une enveloppe de 350 M€ au programme HQEE. Il s'agit, via des prêts à conditions financières avantageuses, d'aider au financement des projets de constructions et de réhabilitations de bâtiments publics (collèges, crèches, bâtiments administratifs, etc.)

¹ La typologie des outils présentée ici a été inspirée des échanges tenus lors de la réunion téléphonique du Groupe financement Effnergie du 10 mai 2011, notamment de l'intervention du représentant de la BPCE. Si la pertinence de cette typologie peut être discutée (des outils « hybrides » comme le CPE), elle a le mérite de permettre une classification relativement claire.

respectant des standards énergétiques et environnementaux élevés. L'effort en matière d'efficacité énergétique est en ligne de mire dans le cadre de l'objectif énergie de la BEI, un objectif pour lequel chaque année elle augmente ses financements : elle avait déjà consacré 9 Mds € en 2009 à des investissements dans ce domaine.

En Région...

Trois Régions ont mis en place des fonds d'investissements pour le photovoltaïque : **Languedoc-Roussillon**, **Midi-Pyrénées** et **Poitou-Charentes**. **L'Aquitaine**, le **Centre**, le **Nord-Pas-de-Calais** et **PACA** en ont le projet, pour une action à la fois sur les EnR et la rénovation.

Dans le cadre du programme HQEE, **PACA** a signé en 2009 un contrat de financement de 400 M€ sur 25 ans portant sur 34 lycées (rénovation et la construction).

Préalable à la mise en place de prêts de la BEI, le **mécanisme ELENA** (European Local Energy Assistance), développé en 2009 par la Commission européenne et la BEI et doté de 15 M€, est destiné à aider financièrement (jusqu'à 90% des coûts d'assistance technique) les collectivités territoriales à accélérer leurs programmes d'investissement (supérieur à 50M€) dans les domaines de l'efficacité énergétique et des sources d'EnR.

En Région...

Le **Nord-Pas-de-Calais** projette de mettre en place un fonds avec la BEI ciblant la rénovation et l'installation d'EnR dans les collectivités après une phase d'appui technique ELENA en cours.

-Fonds de la CDC :

La CDC est à la fois un organisme de prêt (éco-prêt logement social) et un investisseur sur fonds propres, par exemple dans le cadre des CPPE (Contrats de Partenariats de Performance Energétique).

-Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) :

Les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) ont été introduits par la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique (dite loi POPE). Le principe est d'obliger certains acteurs (les obligés : fournisseurs d'énergie dont les ventes sont supérieures à un certain seuil) à réaliser des économies d'énergie, et encourager les autres acteurs (les non-obligés : collectivités, particuliers, etc.) par l'obtention d'un certificat.

Les obligés peuvent :

- réaliser eux-mêmes les mesures d'économie d'énergie sur leur outil de production,
- et/ou inciter financièrement leurs clients à réaliser des économies d'énergie dans le cadre d'opérations éligibles (construction, réhabilitation, formation, etc.)
- et/ou acheter des certificats aux non-obligés dans le cadre d'une négociation de gré à gré,
- ou payer une pénalité à l'Etat (0.02 € par kWhcumac non obtenu).

Les CEE permettent de valider les économies d'énergies dues à des actions « additionnelles » vis-à-vis d'une part de la réglementation déjà en vigueur et d'autre part de l'activité habituelle. L'unité des CEE est le kWh d'énergie finale cumulée et actualisée sur la durée de vie du produit (kWh d'énergie finale cumac). Après une première période triennale 2006-2009 à l'objectif de 54 TWhcumac, l'Etat affiche un objectif sur la seconde période 2011-2013 de

345 TWhcumac. Les CEE sont aujourd'hui valorisés sur le marché environ 0.003 €/kWhcumac.¹

Pour les collectivités publiques, seules les actions permettant la réalisation d'économies d'énergie sur leur propre patrimoine ou dans le cadre de leurs compétences peuvent donner lieu à la délivrance de CEE. Les collectivités territoriales cherchent ainsi à valoriser les CEE issues des travaux soutenus par celles-ci, à la fois directement sur leur patrimoine (amélioration énergétique de lycées, etc.), voire sur les particuliers aidés, ou indirectement dans le cadre de leurs politiques (environnement, aménagement, logement, etc.). A noter que la Loi Grenelle 2 ajoute que l'ANAH ou toute SEM exerçant une activité de construction ou de gestion de logements sociaux peut obtenir des CEE dans le cadre des ses actions additionnelles en faveur des économies d'énergie.

Bien valorisés, les CEE pourraient devenir, en quelque sorte, une **alternative à la subvention**. Aussi, plusieurs dispositifs sont utilisés pour les récupérer et les valoriser :

-Internalisation du dispositif à la Région, par exemple avec création d'un fonds d'investissement qui rachète les CEE pour les valoriser. L'avantage est qu'en créant du volume, cela permet aux petites collectivités d'avoir accès aux CEE (un seuil minimal pour la valorisation) et la valorisation sur le marché peut être intéressante. L'inconvénient est le manque de certitude sur le prix et la date de revente et les moyens nécessaires en interne, notamment l'organisation inter-unités nécessaire. Il est également possible pour la Région de passer par un courtier lors de la vente.

-Conventionnement avec des opérateurs énergétiques, par exemple via des prêts consentis par des banques affiliées à des obligés. L'avantage est le coût de gestion moindre puisque l'opérateur dépose les demandes et gère les dossiers. L'inconvénient est que le prix de revente est fixé lors de la négociation.

-Passage par un intermédiaire qui négocie directement avec les obligés.

La difficulté pour la collectivité, une fois la valorisation effectuée, est de pouvoir réfléchir la manne financière dégagée sur des projets énergie. C'est un point à négocier avec les services en charge du budget. Si elles ne doivent pas être négligées, on considère néanmoins que les CEE valorisés représentent seulement environ 3% du montant des travaux engagés.

En Région...

Le *Centre* fonctionne avec un dispositif internalisé à la Région, l'*Aquitaine* et la *Bretagne* souhaitent la création d'un fonds d'investissement pour les racheter. Au contraire, la *Lorraine* et la *Bourgogne* fonctionnent davantage par convention avec les opérateurs.

Le récent bilan tiré par la DRIEE-IDF, qui délivre les CEE, sur la première période du dispositif est très satisfaisant. L'astuce a consisté à mobiliser les forces commerciales des vendeurs d'énergie (EDF, GDF, Total, etc.) pour susciter les travaux chez les particuliers (installation de chaudières économes ou de programmeurs de chauffage, isolation de toiture, etc.). Les entreprises apportent des subventions, proposent des prêts à faible taux ou bien informent sur les personnes compétentes pour faire les travaux. En IDF, 75% des CEE ont été délivrés, un succès qui s'explique par la concentration dans la Région des sièges sociaux des groupes. Les économies réalisées représentent la consommation de 1.3 millions d'habitants.

¹Source : www.emmy.fr

-Le Fonds Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) :

Le FEDER est un fonds européen qui promeut, au niveau régional, l'attractivité et l'excellence territoriale pour les investissements et l'emploi sur 3 thèmes principaux ayant un fort impact territorial : l'innovation, le développement durable et l'accès aux réseaux.

Chaque Région élabore son programme opérationnel (PO), celui en cours portant sur 2007-2013, qui décline les actions pouvant être soutenues selon les différents axes. Le FEDER intervient à 50/50 en contrepartie de financements nationaux (Etat via l'ADEME par exemple, collectivités, etc.) à un taux maximum de 50%. Une enveloppe de 320 M€ pour la France (dont 6M€ pour l'IDF) a été répartie sur la base des dotations de droit commun pour la performance énergétique et le développement des EnR dans le logement.

Pour l'Ile-de-France, sur un PO 2007-2013 de 151 M€, l'axe 3 « environnement et développement durable » représente 17.5 M€. Les 3 actions qui le composent visent le développement des EnR (action 1), la promotion de l'efficacité énergétique et le développement de l'utilisation rationnelle de l'énergie (dans/hors logement social) (action 2) et le soutien des filières économiques dans le domaine du développement durable (action 3). Suivant l'action, le soutien porte notamment sur de la R&D, des études, des travaux dans le cadre d'opérations exemplaires, des travaux d'efficacité énergétique dans le logement social, de l'ingénierie d'AMO.

En Ile-de-France, le service instructeur est la Préfecture de département. Dans d'autres Régions, c'est la Région elle-même qui gère le FEDER ce qui peut donner davantage de marges de manœuvre sur la complémentarité des soutiens financiers apportés aux projets.

En Région...

Trois Régions ont un dispositif en lien avec le FEDER pour le logement social : **Auvergne** (aide abondée par le FEDER), **Bourgogne**, **Champagne-Ardenne** (bonification éco-prêt logement social). **Rhône-Alpes** envisage de faire appel au FEDER pour alimenter un fonds de garantie des prêts d'un opérateur « service énergétique régional »

-Opérateurs énergétiques créés à l'initiative publique :

Ces opérateurs, dont la Région est sociétaire, prennent des participations dans les équipements de production d'EnR ou en rénovation thermique et profitent de la rente dégagée sur le territoire. Il peut s'agir par exemples de SEM (Société d'Economie Mixte), SPL (Société Publique Locale), SCOP (Société Coopérative de Production), SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif).

Les collectivités ont un rôle important à jouer dans le développement des EnR et peuvent en profiter de différentes façons, en tant que, dans l'exemple du photovoltaïque :

- producteur d'électricité,
- partie prenante de sociétés exploitant des centrales photovoltaïques sur des bâtiments publics
- propriétaire proposant à la location des espaces publics à des opérateurs extérieurs.

En Région...

Poitou-Charentes (SCIC de production d'énergie solaire), au niveau départemental (CG sociétaire) : Landes, Anjou (EnR)

3.2.1.2-Les outils de financement

Les outils d'investissement permettent d'intervenir dans le financement des actions, ce sont des « canaux » qui utilisent les ressources financières.

-Prêts :

Des prêts sont mis en place par l'Etat : ECOPTZ, éco-prêt DD (mobilisable par les copropriétés). La CDC propose jusqu'à fin 2009 l'éco-prêt logement social qui est un prêt à taux fixe de 1.9% sur 15 ans ou 2.35% sur 20 ans pour la rénovation des logements sociaux.

Dexia, banque du secteur public en France (CDC actionnaire à 17.7%) finance traditionnellement des projets d'infrastructures, notamment dans le secteur des EnR. A travers un partenariat avec Promodul (association d'industriels du bâtiment), Dexia accompagne aujourd'hui également les collectivités et les petits bailleurs sociaux dans leur projet de rénovation énergétique à travers un outil d'aide à la décision (choix des bâtiments à rénover, solutions de financement, etc.). Des prêts ont été mis en place par le secteur professionnel du bâtiment fin 2009 en s'appuyant sur Dexia pour la distribution : prêts à 1% sur 15 ans pour les opérateurs HLM (100 M€) et prêts à 3.8% sur 15 à 30 ans pour les opérateurs HLM et les collectivités territoriales pour le financement de travaux d'économie d'énergie (1.200 M€). Dexia distribue également, sur les ressources bonifiées de la BEI, différentes enveloppes de financement : à destination des collectivités locales pour l'accompagnement de leurs projets ANRU, à destination du logement pour la construction et la réhabilitation du parc social.

-Prêts de préfinancement :

Des prêts de préfinancement ont été accordés par le réseau des Caisses d'Epargne aux syndicats de copropriété dans l'attente du versement des subventions publiques (2002-2008). Ce système permettait aux syndicats de copropriétaires de pouvoir commencer leurs travaux sans attendre le versement des subventions publiques, et donc sans avoir à faire l'avance. C'était un outil indispensable pour les copropriétés aidées souvent caractérisées par l'insuffisance de leur trésorerie et la modestie des moyens des copropriétaires.

Aujourd'hui est maintenue une intervention ponctuelle par les Caisses d'Epargne, le coût étant facturé aux propriétaires. Les SACICAP (Société anonymes coopératives d'intérêt collectif pour l'accession à la copropriété) peuvent également mobiliser des aides en préfinancement de subventions dans le cadre de leur mission sociale en direction des propriétaires occupants modestes et dans les copropriétés en difficultés.

-Bonification de prêts :

-Par la Région : La bonification de prêts est considérée parfois comme trop lourde à gérer par les collectivités.

-Par la CDC : Bonification des prêts de préfinancement accordés par le réseau des caisses d'épargne aux syndicats de copropriété dans l'attente du versement des subventions publiques

-Crédit-bail :

Depuis 2007, la BEI apporte son soutien à Unifergie, une Sofergie du Crédit Agricole. S'adressant aux collectivités, mais aussi aux sociétés de droit privé, Unifergie finance des opérations entrant dans le champ de la MDE par crédit-bail. Ainsi, la totalité de la dette peut être supportée par la sofergie qui perçoit en contrepartie un loyer de la collectivité ou de l'entreprise durant l'exécution du contrat.

-Microcrédit social :

Le microcrédit, développé dans les pays émergents, fait partie des moyens de lutter contre l'exclusion bancaire et sociale dans les pays développés. En France existent le microcrédit personnel et le professionnel. Pour en bénéficier, l'emprunteur doit être accompagné

Des microcrédits cofinancés par l'ADEME, l'ANAH et la CDC sont accordés aux particuliers en situation de précarité énergétique. La Région peut les bonifier.

En Région...

Languedoc-Roussillon projette la mise en place de microcrédits pour les cibles en situation de précarité énergétique.

3.2.1.3-Les outils assurantiels, garanties

L'aspect de la garantie est crucial pour la mobilisation des outils de financement. C'est aujourd'hui un domaine encore peu couvert dans le champ de l'énergie qui doit pouvoir se développer avec des effets de leviers importants. On distingue deux types de garantie : la garantie « classique » des prêts bancaires et la garantie de performance énergétique qui apparaît avec les montages de type Contrats de Performance Energétique (CPE) et les EnR.

-Garanties bancaires :

Les compagnies d'assurances (AXA, etc.) sont les premiers acteurs à offrir des assurances de prêts bancaires. Elles investissent encore peu dans le champ de l'énergie.

Les collectivités, notamment les Régions, peuvent alors se positionner pour développer une offre complémentaire sur certaines cibles plus vulnérables. La mise en place d'un fonds de garantie des prêts par la Région permet de réduire le risque financier porté par la banque qui propose le prêt et permet donc d'améliorer les taux d'intérêt proposés. Cependant, l'apport de garantie par la Région reste très coûteux et il reste préférable d'amener le privé à se positionner. La Région peut monter un fonds de garantie qui peut être abondé par la BEI, la CDC, voire du FEDER. Pour mobiliser les fonds d'investissement avec la BEI en partenariat avec d'autres banques, la Région monte un fonds de garantie (25% ou 50%). Sans cette garantie régionale, le fonds ne peut être monté. Il repose sur la défaillance de paiement des bénéficiaires des prêts. Une estimation de la BPCE pour la **Lorraine**, en estimant à 0.2% les ménages défaillants sur un fonds 500 Me garanti à 25% par la Région, montre que la Région reste bénéficiaire grâce aux recettes supplémentaires sur la VA, recettes IFER (Imposition forfaitaire sur les entreprises de Réseau), etc.

Le FOGIME, créé à l'initiative de la BDPME et de l'ADEME, est un fonds de garantie destiné à encourager les PME en faveur de la maîtrise de l'énergie. Il apporte une garantie financière supplémentaire aux crédits bancaires demandés par une entreprise en vue de financer son projet (matériels performants, modifications d'installations, EnR, etc.)

-Garantie de la performance énergétique :

Aspect vraiment nouveau dans l'offre de garantie, la garantie de performance énergétique peine aujourd'hui à se développer. La Région doit pouvoir inciter son développement.

Le niveau de performance élevé attendu par l'intervention de la SEM « IDF Energies nouvelles » sur ses deux métiers, et la prise de risques qui en découle, implique que la société se dote de mécanismes de type assurantiels (fonds de garantie de la performance énergétique) permettant de couvrir les risques ou de les faire porter, le cas échéant, à ses sous-traitants.

Pour ne pas décourager ses clients potentiels et offrir une offre solide, la SEM doit assurer la couverture des risques suivants :

-Atteinte imparfaite des résultats : Les gains énergétiques et financiers attendus pourraient ne pas être atteints pour de multiples raisons : diagnostic initial imparfait, mauvaise conception des travaux et mise en œuvre défectueuse, incapacité à modifier durablement les comportements des occupants, évolution du prix des énergies. Des dérives ont ainsi été constatées sur les premières rénovations BBC conduites récemment. Les aléas à couvrir sont exclusivement ceux dus aux investissements réalisés par la SEM en tant que tiers investisseur (pas les opérateurs sous-traitants). Pour la rénovation, c'est elle en effet qui devient alors « propriétaire » d'une quote-part du bâtiment et donc responsable.

-Impayés de loyers : Le client ne peut honorer ses remboursements. Cette difficulté peut être un frein, notamment, pour l'engagement des copropriétés les plus fragiles

Face à ces besoins, plusieurs solutions sont possibles :

-La SEM « IDF Energies nouvelles » peut envisager de contractualiser avec des opérateurs assurantiels privés. La majorité des assureurs, confrontés à un marché encore très jeune ou inexistant, disent ne pas savoir encore couvrir ce type de risques. Notamment les débats actuels visent à exclure de l'assurance le défaut de performance énergétique des bâtiments. Des acteurs se positionnent récemment comme Verspieren, courtier en assurances, qui propose une garantie de performance énergétique des travaux de rénovation ou la SMABTP, assureur du BTP, avec son offre de garantie « erreur thermique ». La Région **Lorraine** est démarchée par la MACIF dans le cadre de la mise en place d'un fonds de garantie des particuliers pour l'accès au « Prêt climat Lorraine ». Ces intervenants pourraient être rejoints par d'autres, incités par la Région dès la mise en place de la SEM.

-La SEM « IDF-Energie nouvelles » se dote de son propre fonds de garantie :

- soit ex nihilo : une SEM pourrait être créée pour porter ce fonds, l'outil régional apparaissant peu adapté (inscriptions budgétaires particulières). Ce fonds pourrait être facilité par les dispositifs Jessica et Jérémie mobilisables pour faciliter l'accès à des financements et mis en place à l'initiative notamment de la Commission européenne et de la BEI, tel qu'envisagé en Région **Rhône-Alpes**.

- soit en faisant évoluer les fonds de garantie « publics » existants : fonds de garantie géothermie en Ile-de-France (à étendre à d'autres EnR) et FOGIME (Fonds de Garantie des Investissements en faveur de la Maîtrise de l'Energie) créé à l'initiative de la BDPME et de l'ADEME et destiné à encourager les investissements des PME dans des équipements de maîtrise de l'énergie et d'EnR par une garantie financière (à étendre à la garantie de performance énergétique). Concernant les impayés de loyers, la SEM pourra s'assurer systématiquement de la solvabilité des demandeurs en se rapprochant des établissements bancaires impliqués.

3.2.1.4-Les outils d'investissement

Les outils d'investissement diffèrent des outils de financement car ils impliquent l'engagement de l'investisseur, soit au capital dans le cas d'une entreprise, soit une forme de « propriété », par exemple dans le cas d'une SEM de tiers investissement, la collectivité devient « propriétaire » de l'isolation des bâtiments qu'elle gère. Il y a une forte attente de retour sur investissement qui peut rendre les acteurs frileux.

-Fonds d'investissement FEDER :

Au-delà des dispositifs d'aide directe, la politique de cohésion de la Commission européenne propose des instruments tendant à faciliter le bouclage des financements pour les porteurs de projets. Le fonds JEREMIE (Joint European Resources for Micro to medium Enterprises) a pour objet de faciliter l'accès aux sources de financement pour les micro-entreprises et PME. Le fonds JESSICA (Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas) soutient l'investissement durable, la croissance et l'emploi dans les zones européennes. Le programme peut fournir une expertise ou faciliter l'obtention de prêts (sans garantie de l'Etat). Ce sont des initiatives conjointes de la Commission européenne et de la BEI.

-Fonds internes à la collectivité :

Le fonds PICO (Public Internal Performance Commitment = Contrat de Performance Interne dans le secteur public), interne à la Région, est géré par une équipe projet (cellule PICO) qui réalise des investissements (travaux de rénovation, etc.) sur son patrimoine. Il s'autoalimente par les économies d'énergie réalisées. Il s'agit d'un tiers investissement interne à la Région.

Le fonds rotatif (ou revolving) est un fonds interne à la municipalité destiné à financer des investissements dans l'efficacité énergétique hors de son patrimoine. Ces fonds peuvent être alimentés initialement par des taxes locales ou autres (par exemple la vente d'actifs immobiliers à Toronto) et financent la bonification des taux d'intérêt ou le montant des subventions octroyées aux projets destinés à améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine bâti. Les économies issues de ces projets viennent ensuite réalimenter ce fonds et seront réinvesties dans d'autres projets.

-Fonds d'investissement Carbone :

La CDC Climat, filiale de la CDC créée en février 2010, investit dans des actifs carbone directement ou sous forme de fonds carbone innovants (ou fonds d'investissement verts) ouverts à d'autres investisseurs de long terme avec l'ambition de réduire les émissions de CO2 de 60 Mt d'ici 2014. Elle collabore avec des collectivités pour mettre en place des fonds Carbone.

En Région...

L'*Aquitaine* expérimente la mise en place d'un Fonds d'investissement régional Carbone à travers l'association Aquitaine Carbone. Il sera abondé par contribution volontaire des acteurs générateurs d'émissions (entreprises, collectivités, etc.) et sera utilisé pour des projets de compensation. L'étude de faisabilité est en cours avec la CDC Climat. *Midi-Pyrénées* a récemment renforcé son Fonds régional Carbone dans le cadre de son plan Energies et pourrait se doter d'une SEM comme acteur de la compensation carbone.

-Système de Tiers investissement :

On parle de tiers investissement quand un tiers (public ou privé) intervient dans un système où le client ne pourrait pas acheter seul un bien ou un service faute d'avance suffisante de fonds. Le tiers intervient quand il juge l'investissement rentable pour les deux parties (client et investisseur), par exemple quand il permet d'importantes économies de chauffage. Ce système diffère de l'emprunt, qui répond aux mêmes besoins, mais en transférant la charge financière vers un acteur qui a les moyens de l'assumer et d'attendre le retour sur investissement pour se rembourser en totalité avec une marge bénéficiaire. Le tiers investisseur prend généralement le rôle de maître d'ouvrage délégué et à ce titre défend et représente son client face à l'architecte, l'administration, les entrepreneurs, etc. Il joue également souvent, outre un rôle de financeur, celui d'assembler en prenant en charge tout le processus, de l'audit à la réalisation et évaluation finale.

Une Région peut être à l'origine de la mise en place de sociétés de tiers investissement, voire en être sociétaire. La forme peut être une SEM (Société d'Economie Mixte), une SPL, etc.

3.2.1.5-Les outils juridiques (montages innovants)

-CPE = tiers financement + garantie de résultats

Le Contrat de Performance Energétique (CPE) est défini par l'article 3 de la directive 2006/32/CE du 5 avril 2006 comme un « accord contractuel entre le bénéficiaire et le fournisseur d'une mesure visant à améliorer l'efficacité énergétique, selon lequel des investissements dans cette mesure sont consentis afin de parvenir à un niveau d'amélioration de l'efficacité énergétique qui est contractuellement défini ».

Découlent de cette définition deux critères caractérisant les CPE et les distinguant des autres dispositifs :

- la réalisation d'investissements par le fournisseur : travaux de mise en place de nouveaux équipements, de rénovation des infrastructures énergétiques ou du bâtiment,
- la garantie de résultat apportée par le fournisseur sur l'amélioration de l'efficacité énergétique.

L'entreprise partenaire s'engage dans le long terme sur des objectifs chiffrés, les investissements qu'elle réalise étant partiellement ou intégralement financés par les économies obtenues sur la consommation d'énergie, qui lui reviennent.

Le CPE fait appel à une multitude de compétences et de corps de métiers : fourniture d'énergie, installation et exploitation d'équipements énergétiques, BTP, etc. L'agrégation de ces différentes cultures au sein d'une même prestation permet une approche intégrée de l'efficacité énergétique. Les différents corps de métiers doivent s'associer en un groupement multidisciplinaire.

Le CPE coûte plus cher qu'un montage en interne car le montage est confié au privé qui se rémunère sur le dispositif.

L'allocation des risques entre le propriétaire et le contractant est le suivant :

- sont assumés par le propriétaire : risque d'utilisation, risque sur les prix de l'énergie (si augmentation des prix, il faut protéger le contractant, si diminution, gain pour le propriétaire),
- sont assumés par le contractant : risque technique (garantie de performance), risque économique (taux d'intérêt du prêt octroyé par la banque, risque de non-réalisation des investissements par les sous-contractants)¹.

Ces difficultés de répartition des responsabilités doivent favoriser l'émergence d'une gamme de produits d'assurance spécifique pour permettre aux entreprises prestataires de s'engager plus facilement.

Pour favoriser l'implication de PME/PMI face aux entreprises de plus grande envergure, il est possible de pondérer le critère d'évaluation des offres sur leur participation.

-Opérateur de Service Public Local de l'efficacité énergétique :

La mise en place par la collectivité d'un Service Public Local de l'efficacité énergétique peut être pertinente pour assurer la rénovation dans l'habitat privé diffus. Le service public complet (de l'audit à la maintenance) proposé en nombre peut permettre de faire baisser les prix. Par ailleurs, l'investissement peut être assuré via une nouvelle taxe ou redevance rattachée au bâti.

La société Vesta Conseil Finance propose d'accompagner les collectivités dans sa mise en place à travers une opération pilote. Elle propose une mise en œuvre en 6 étapes : mobilisation de l'offre locale de conseils et de travaux, réalisation gratuite d'un audit énergétique, financement par l'opérateur (de long terme, intégrant tous les dispositifs d'aide), réalisation des travaux, collecte des CEE, accompagnement sur la durée (suivi des consommations, éco-gestes).

-Opérateur régional énergétique complet :

Le projet francilien de création de l'opérateur énergétique régional « IDF Energies nouvelles » doit répondre aux besoins d'accompagnement technique et financier et d'investissements sur les EnR.

En Région...

Outre l'IDF, 2 Régions projettent la mise en place à relatif court terme de structures de type opérateur énergétique : **Rhône-Alpes** et **Midi-Pyrénées**. Elles disposent de structures variables préexistantes pouvant y être intégrées (SEM, SPL). Le projet de **Rhône-Alpes** est le plus avancé mais il ne vise que les EnR dans un premier temps.

Ainsi, les outils sont de natures variées. Pour mener à bien les réflexions sur les financements au sein du Conseil Régional, il apparaît indispensable que s'adjoignent aux services techniques les services des finances et du budget, notamment lors des échanges avec les partenaires bancaires ou assurantiels.

La présente typologie, si elle permet une classification relativement claire des différents outils, en montre également les connections et interdépendance. Les montages innovants font ainsi appel à différents outils combinés : investissement, garantie, etc. Par ailleurs, les

¹ Source : Thèse de Laurent GAYRAL (voir bibliographie)

dénominations employées dans les Régions, par exemple pour la BEI, on parle de fonds régional d'investissement, de prêt photovoltaïque régional, de contrats de financement, etc., ne facilitent pas le travail de classification des outils, pourtant utile pour aider leur mobilisation.

3.2.2- Problématiques des cibles, adéquation et mobilisation des outils

3.2.2.1-Les Collectivités

Alors que la collectivité locale est l'acteur rationnel pour décider et investir dans des actions d'efficacité énergétique, qui représentent par ailleurs un choix économique rationnel, on ne constate pas de généralisation de telles actions. Les principaux freins sont :

-une sous-estimation des enjeux : le poste « consommations d'énergie » représente de 5 à 10% du budget et n'apparaît donc pas toujours comme une variable digne d'intérêt. De plus, les délais entre la prise de décision, la mise en œuvre et les résultats, et la visibilité des actions d'économie d'énergie ne facilitent pas la communication sur les efforts engagés.

-organisationnels : le fonctionnement des services est trop souvent cloisonné avec un manque de transversalité.

-financiers : manque de ressources disponibles

-humains : manques de ressources internes et de compétences

-culturels : la philosophie de la protection de l'environnement ne repose pas sur les restrictions économiques

Au niveau de la Région, on constate d'autres freins pour intervenir sur le patrimoine, pourtant propriété de la Région (lycées, etc.) :

-financiers : Pour généraliser l'utilisation d'EnR, par exemple de biomasse, sur le patrimoine des collectivités, il faudrait multiplier par 10 l'effort actuel. La subvention ne peut plus suivre et le fait que la Région ne puisse s'autofinancer dans le cadre habituel des subventions ADEME/Région constitue un autre frein. Il faut donc envisager de nouveaux outils : autres modes de financement, opérations groupées pour diminuer les coûts.

-réglementaires : La loi obligeant la Région au financement de la couverture des dépenses de fonctionnement des lycées, il n'apparaît pas possible de mettre en place un système de bonus/malus.

En Région...

La plupart des mécanismes innovants ciblent le patrimoine des **collectivités**, identifié comme le plus facilement mobilisable, réserve d'économies d'énergies potentielles importantes et contribuant à l'exemplarité de la Région. Il s'agit de la mobilisation de fonds de la BEI pour des prêts d'installation d'EnR et, le cas échéant, de rénovation. 4 Régions ont des dispositifs opérationnels : *Poitou-Charentes* (EnR), *Midi-Pyrénées* (EnR et rénovation), *PACA* (rénovation), *Languedoc-Roussillon* (EnR). 5 Régions projettent de le mettre en place à courte échéance : *Aquitaine* (EnR), *PACA* (élargissement aux EnR), *Nord-Pas-de-Calais* (rénovation), et *Lorraine* (EnR et rénovation).

3.2.2.2-Les Bailleurs sociaux

Il faut distinguer les bailleurs sociaux importants des petits bailleurs sociaux. Les bailleurs sociaux sont déjà bien mobilisés, un grand nombre de dispositifs de soutien leur est proposé. Ils apparaissent en revanche difficiles à mobiliser si les opérations ne sont pas rentables.

Dans le cadre de la SEM « IDF Energies nouvelles », la CDC se montre ainsi frileuse sur la cible constituée par les petits bailleurs sociaux. Avec la concentration, les petits bailleurs sont en effet rachetés par des bailleurs plus importants qui sont aidés (éco-prêt logement social, etc.).

En Région...

Les bailleurs sociaux sont aidés par les Régions, outre les AAP BBC auxquels ils sont éligibles, pour leur rénovation à travers la bonification de l'éco-prêt logement social de la CDC. C'est le cas dans 6 Régions aujourd'hui (**Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes**), une autre le projette notamment pour pallier sa suppression fin 2011 (**Centre**). Pour l'installation d'EnR, ils sont éligibles aux prêts de la BEI dans les Régions où ces fonds existent. Les Régions **Centre** et **Nord-Pas de-Calais** apparaissent les plus actives dans leurs réflexions pour développer des dispositifs spécifiques innovants à destination des bailleurs sociaux : fonds de garantie par la CDC, bonification de prêts par le FEDER ou la CDC, (**Centre**) ; fonds de garantie (**Nord-Pas de-Calais**). La Région **Rhône-Alpes**, qui présente pourtant le 1^{er} parc locatif social (hors IDF), ne pratique pas la bonification de l'éco-prêt logement social.

3.2.2.3-Les Copropriétés

Les copropriétés les plus dégradées font déjà l'objet de soutiens aux travaux à travers les OPAH copropriétés. Il s'agit ici de trouver les moyens d'agir sur le patrimoine des copropriétés peu dégradées présentant une certaine capacité d'investissement mais ne réalisant que trop rarement les travaux nécessaires.

Le **plan Bâtiment Grenelle, chantier Copropriétés**, a mené en 2010 avec l'aide du PUCA et de l'ADEME une analyse concernant les freins et moteurs concernant l'engagement de gros travaux en copropriétés. Il met en évidence que pour atteindre les copropriétés, 4 conditions doivent être satisfaites simultanément :

1/Définir un programme de travaux adapté à chaque cas (caractéristiques techniques, thermiques, socio-économiques des copropriétaires) : notamment développer un nouveau type d'audit et faciliter par des prêts ou subventionner ces audits

2/Monter un plan de financement associant aides et ressources diverses

Il faut améliorer le préfinancement des subventions qui n'est pas aisé pour les ménages modestes, ce qui explique les blocages à la rénovation lourde. Les idées pourraient être de mettre en place des subventions collectives, des plans d'épargne collectifs (avec bonification de la Région le cas échéant), mobiliser les CEE, etc. Un PTZ collectif, contracté par le syndicat de copropriété, serait un puissant levier de décision collective car les banquiers sont souvent réticents à prêter 3000 ou 4000 € /pers, voire refusent de prêter des sommes si faibles. Déblocable en fonction d'un plan pluriannuel de travaux, il permet de financer la quote-part des ménages les plus fragiles. Un système de garantie doit néanmoins être prévu en cas de défaillance de certains, soit par une cotisation plus forte, soit par l'intermédiaire d'un organisme.

3/Faciliter les décisions collectives, voire les imposer par des moyens réglementaires

La loi Grenelle 2 a permis les mesures suivantes : abaisser les majorités nécessaires pour voter les travaux, instaurer la notion de travaux sur parties privatives d'intérêt collectif. Il faudrait aller plus loin au niveau réglementaire (rendre obligatoires le plan pluriannuel de travaux

énergétiques et/ou les fonds travaux), créer une fiscalité spécifique et une attractivité pour les plans d'épargne des copropriétés (à inventer), développer les CPE et le système de tiers investisseur.

4/Accompagner les copropriétés tout au long de l'opération de rénovation : développer la présence des EIE auprès des copropriétés, financer l'AMO. Les collectivités territoriales doivent avoir un rôle important dans le cadre de cet accompagnement compte tenu de leur valeur ajoutée « sociale » et économique.

La logique « bouquet de travaux » de l'ECOPTZ (obligation de faire 2 ou 3 types de travaux efficaces sans se poser la question de la cohérence d'ensemble) n'est pas adapté à la copropriété où une vraie programmation cohérente et globale doit être conduite. L'ECOPTZ est ouvert à la cible copropriété. Chaque copropriétaire peut faire individuellement une demande d'ECOPTZ pour les travaux réalisés par la copropriété.

Le traitement des copropriétés est aujourd'hui peu investi sans doute à cause de la difficulté perçue par les décideurs publics d'obtenir des décisions rapides et ambitieuses sur le champ de l'économie d'énergie. Pourtant, les immeubles concernés ont été construits pour 80% avant la première RT et affichent des consommations moyennes de plus de 230 kWh/m²/an. La SEM « IDF Energies nouvelles », en associant audit, préconisation, travaux, modes de financement et garanties de performances, doit permettre d'engager un plus grand nombre de copropriétés à intégrer la problématique de la rénovation énergétique.

Concernant l'outil CPE, il n'apparaît pas très adapté en copropriété. D'après l'ARC (Association des Responsables de Copropriétés), le CPE ne peut fonctionner en copropriété car le maître d'ouvrage est éclaté. Or, il faut un porteur, un interlocuteur. Si la copropriété n'a pas porté son programme d'action, cela ne marche pas. Elle reste souvent réticente à porter des programmes d'investissements. Il faut travailler sur le portage du projet par le Syndicat de copropriété et ensuite voir le financement qui peut être accordé. On constate que les CPE qui sont lancés aujourd'hui sont des contrats faciles à atteindre, 20 à 30% d'économies d'énergies pouvant être générés par de simples réglages, etc. Il n'y a aucune prise de risque.

Il faut faire de l'accompagnement au fil de l'eau sinon les travaux ne sont jamais actés. Cela passe par : de la formation pour le Conseil syndical, de l'accompagnement au choix des prestataires (BE, etc.), un suivi ensuite du diagnostic thermique, travailler sur le programme de financement en prévoyant la création d'un fonds de travaux, etc. C'est une tâche longue et chronophage. La solution passe peut-être par la mise en place d'un service public de l'efficacité énergétique

En Région...

Certaines Régions ont bien identifié la problématique de la rénovation des copropriétés et envisagent de mettre en place un dispositif adapté. Il s'agit en revanche plutôt de subvention comme c'est le cas pour la **Lorraine** qui envisage de lancer en 2012 un AAP commun avec l'ADEME sur les copropriétés (sans critères sociaux). Il s'agit de développer l'exemplarité à travers le soutien de 5 projets par an (enveloppe de 600 k€). En termes de mécanisme innovant, seule la Région **Languedoc-Roussillon** a indiqué projeter de mettre en place un fonds de garantie pour la rénovation énergétique des copropriétés d'ici fin 2011. Les Régions **Rhône-Alpes** et **PACA** concentrent, avec l'IDF, l'essentiel des OPAH copropriétés et plans de sauvegarde (81 et 83%). Ce sont des Régions qui ne présentent pas de projets innovants autres.

3.2.2.4-Les particuliers en situation de précarité énergétique

La facture annuelle de chauffage représente environ 900 € en moyenne par ménage, avec de grandes disparités, qui tendent à augmenter avec la hausse du prix des énergies : les dépenses annuelles peuvent ainsi varier de 250 € pour une maison BBC à plus de 1800 €, pour une maison mal isolée. Le seuil de 10% des ressources accordées à la facture énergétique est retenu pour qualifier un ménage de précaire énergétiquement. 13% des ménages, soit 3 400 000 sont considérés comme précaires en France¹.

Une problématique réside dans le **repérage** de ces populations précaires. Ensuite, elles doivent faire l'objet d'aides financières et d'accompagnement dédiés adaptées aux moyens et situations de ces ménages, exclus de fait des dispositifs de droit commun. On peut considérer que les aides à la cible des bailleurs sociaux ainsi qu'aux copropriétés dégradées rejoignent l'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique, même si le phénomène est plus important en maisons individuelles (72% des cas) et si 13% des ménages précaires seulement sont logés dans le parc public.

Il existe aujourd'hui une large gamme d'outils financiers (prêts, subventions...) à disposition des ménages en situation de précarité énergétique, soit pour faciliter le paiement de leurs consommations d'énergie, soit pour solvabiliser les opérations d'amélioration de la qualité énergétique des logements qu'ils initient. Malgré cette richesse apparente, la **solvabilisation** des ménages en situation de précarité énergétique demeure problématique :

- Les ménages les plus modestes ne peuvent accéder aux formules de crédit proposées par le secteur financier car ils sont exclus de fait du système bancaire.
- Certaines aides disponibles, notamment sous forme de subventions (ainsi que le crédit d'impôt), sont débloquées après réalisation des travaux et ne couvrent pas toujours la totalité des dépenses. Les ménages doivent donc effectuer une avance de fonds.

Le Groupe de travail du Plan bâtiment Grenelle sur la précarité énergétique (décembre 2009) a mis en évidence les difficultés suivantes :

-des dispositifs d'aide aux ménages existants (tarifs sociaux pour l'électricité et le gaz, fonds de solidarité logement, etc.) qui rencontrent des limites : coordination insuffisante, des énergies exclues, absence d'effet long terme notamment sur l'amélioration de la qualité thermique des logements.

-des dispositifs incitatifs d'aides aux travaux peu accessibles aux plus modestes (ECOPTZ, CIDD, éco-subvention de l'ANAH, microcrédit personnel)

Il apparaît ainsi nécessaire de développer un outillage financier complémentaire à travers des fonds (chèque énergie, aide aux travaux) et un meilleur accès au crédit pour les plus précaires.

En Région...

Sur la place de la Région dans la lutte contre la précarité énergétique, certaines Régions se positionnent. La Région **Alsace** affirme qu'elle doit œuvrer pour davantage d'ambition dans les travaux entrepris par les départements qui gèrent surtout l'urgence. Pour la Région **Picardie** la valeur ajoutée de la Région par rapport aux dispositifs de l'ANAH est à questionner (étude en cours). L'intervention financière de la Région, plus ou moins directe, existe à travers différents dispositifs, notamment :

¹ Source : www.plan-batiment.legrenelle-environnement.fr

-AAP ciblant les propriétaires occupants modestes : *Picardie* (rénovation), *Poitou-Charentes* (isolation toiture).
 -Plafonnement des ressources pour accéder aux aides par subvention (*Alsace*) avec, le cas échéant, une bonification complémentaire pour les revenus très bas (*Auvergne*). Il s'agit d'aider les particuliers précaires à travers soit l'installation de dispositifs EnR (*Auvergne*), soit la rénovation.
 -Bonification de l'éco-prêt logement social : *Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes*
 -FEDER : abondement de l'aide de l'AAP BBC (*Auvergne*), bonification de l'éco-prêt logement social (*Bourgogne*), subvention additionnelle au taux éco-prêt logement social (*Champagne-Ardenne*)

TABLEAU BILAN : Pertinence des outils financiers et assurantiels par cible visée

	Collectivités	Bailleurs Sociaux	Copropriétés	Particuliers en PE
+	-Fonds de la BEI (faible impact administratif) -Prêts (lisse les dépenses) -Tiers financement intéressant (réticences à s'endetter) -CEE	-Prêts (lisse les dépenses) -Tiers-financement (insuffisance à long terme des fonds propres et niveau d'endettement de certains petits bailleurs) -CEE (les bailleurs les récupèrent déjà sans difficultés)	-Garantie bancaire (accès au prêt des plus précaires) -Tiers financement (intéressant car difficulté habituelle pour mobiliser du financement) -CPE (fort potentiel) -PTZ délivré au syndicat des copropriétaires	-Aides en amont des travaux (pour éviter d'avoir à avancer les fonds) -Microcrédit -Garantie bancaire (accès au prêt) -Prêts de longue durée et sur des mono-lots
-	-Garantie bancaire (pas possible de garantir une collectivité par une collectivité) -STI (tiers trop gourmand) -CPE (potentiel moyen, il faut être outillé)	-Bonification de prêts (intéresse les bailleurs mais lourd à gérer pour la Région) -CPE (peu d'intérêt a priori car faibles revenus, accès à des financements bonifiés)	-Prêts (CDC ne peut prêter aux syndicats de copropriétés, ECOPTZ doit donner lieu à une démarche individuelle de chaque copropriétaire, d'où moins de 1% de bénéficiaires)	-Prêts (problème de solvabilité) -Chèque énergie (il faut sortir les fonds, prévoir une complémentarité avec un microcrédit) -ECOPTZ avec bouquet de travaux

3.3-Sensibilisation, accompagnement et formation : des dispositifs indispensables pour réaliser les objectifs

Il ne suffit pas à une politique énergétique d'être bien conçue. Pour assurer son succès à la fois en termes de mobilisation et de résultats (économies d'énergie générées), les modes d'animation et de sensibilisation des acteurs relais sur le territoire sont essentiels. Aussi, les acteurs professionnels (du bâtiment, des EnR, etc.) doivent être suffisamment formés, à la fois en nombre et en qualité pour répondre aux besoins.

-Sensibilisation :

En matière de sensibilisation, les besoins en termes de cibles et de dispositifs sont les suivants :

-les particuliers : ils doivent être sensibilisés sur les dispositifs d'aide existants pour réaliser des économies d'énergie et sur les comportements à adopter. Les EIE leur sont destinés. Ils

sont également largement sollicités par les fournisseurs d'énergie quand ces derniers sont parties prenantes dans une aide à l'équipement, en vue de récupérer les CEE.

-les acteurs professionnels : à travers de la sensibilisation aux nouvelles exigences (RT 2012 par exemple), aux nouveaux métiers, ils doivent être en mesure de se former pour répondre au marché. Le principal frein est leur disponibilité.

-les collectivités : les plus petites, qui ne peuvent porter la compétence en interne, doivent être sensibilisées et accompagnées pour mettre en place des actions d'économies d'énergie. C'est l'objectif du dispositif de Conseil en Energie Partagé.

-les acteurs sociaux : ils doivent être sensibilisés sur la précarité énergétique afin d'assurer un accompagnement des familles sur les moyens de réduire leurs consommations.

En Région...

Les possibilités de sensibilisation sont variables d'une Région à l'autre en raison de la disparité du nombre d'EIE financés par l'ADEME (pour les particuliers) et de la présence ou non de structure de type plate-forme ou pôle, centre de ressources regroupant différents acteurs du secteur du bâtiment et assurant un dynamisme à la Région en termes de partenariats et de diffusion. La majorité des Régions sont dotées d'associations régionales traitant d'efficacité énergétique dans le bâtiment : *Alsace, Aquitaine, Bourgogne, Bretagne* (mais à redynamiser), *Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Midi-Pyrénées, PACA, Pays-de-la-Loire, Picardie, Poitou-Charentes* et *Rhône-Alpes* notamment. Ces structures assurent bien souvent un lien avec la formation, certaines sont labellisées « cluster ».

Le Conseil en Energie Partagé est un dispositif de sensibilisation des collectivités plébiscité par les Régions. Rejoignant la *Bretagne* qui l'a mis en œuvre depuis 25 ans, *Poitou-Charentes* depuis 1998, la *Franche-Comté*, la *Picardie* vient d'en doter certaines de ces collectivités en 2011 et l'*Aquitaine* le projette. La Région *PACA* finance (à 80%) un facilitateur auprès des communes pour un programme d'action sur 3 ans.

-Accompagnement :

Le volet de l'accompagnement est à la fois essentiel et pourtant souvent négligé dans les politiques en général. Il convient de lui garantir une certaine place dans les financements au risque de voir la politique échouer, pas nécessairement par manque de mobilisation des dispositifs mais plutôt par manque d'accompagnement dans leur choix et leur mise en œuvre. Le comportement de l'utilisateur est en effet primordial pour l'atteinte des objectifs énergétiques assignés à un dispositif.

Les besoins en accompagnement des différentes cibles sont divers :

-les bailleurs sociaux : ils ont peu de besoins en termes d'accompagnement en général car ils disposent d'une bonne maîtrise du patrimoine et de compétences en ingénierie technique et financière, du moins pour les plus importants d'entre eux.

-les copropriétés ont besoin d'être accompagnées par une bonne assistance à maîtrise d'ouvrage pour assurer une réalisation de travaux après le diagnostic et sur les CPE en raison du manque de compétence des syndicats de copropriétés, et de l'importance de maîtrise de la consommation des usagers.

-les particuliers en situation de précarité énergétique ont un besoin essentiel en accompagnement, qu'il porte sur le financement ou sur le comportement de consommation énergétique.

L'accompagnement, s'il est bien mené peut également être une alternative à la subvention. Dans le cas du microcrédit social par exemple, l'accompagnement apporté permet de sécuriser

le bénéficiaire vis-à-vis du partenaire bancaire. Un accompagnement des particuliers en situation de précarité énergétique s'avère ainsi plus pertinente que des aides.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), qui apporte une forme d'accompagnement au maître d'ouvrage, n'est aujourd'hui pas assez financée et manque d'intervenants. En effet, les collectivités et les Bureaux d'étude thermique n'en font pas, les syndicats d'énergie comme le SIPPEREC un peu en revanche sur les EnR. Or, elle constitue une réelle plus-value, notamment pour les copropriétés où les diagnostics thermiques menés sont très rarement suivis de travaux et donc ne servent à rien. La SEM « IDF Energies nouvelles » devrait apporter cette compétence.

En Région...

Les Régions *Nord-Pas-de-Calais* et *Bourgogne* ont des dispositifs de prévention de la précarité énergétique basée sur un accompagnement des personnes précaires couplé à de la formation des travailleurs sociaux. Avec son microcrédit social, *Languedoc-Roussillon* associe l'aide financière à un accompagnement à la fois budgétaire et social de la famille.

-Formation :

Les besoins en formation sont très importants. On constate que les compétences des professionnels sont aujourd'hui limitantes par rapport aux objectifs. La mise en place de qualifications, exigées pour solliciter des aides, est une réponse à ces besoins.

En matière de formation, il est nécessaire :

- de former les différents corps de métier à une approche globale du chantier, pour ne pas entraver par une intervention (changement de fenêtres par exemple), les possibilités ultérieures (isolation des murs par exemple).
- de former davantage de professionnel à la rénovation BBC.
- de permettre une reconnaissance de ces professionnels formés, par exemple par la mise en place d'un label au niveau national.
- de faciliter le suivi des formations par les professionnels via l'utilisation par exemple de systèmes de formation à distance (e-learning, jeux sérieux) ou modulaires,
- d'assurer des rencontres entre professionnels et structures de formation pour adapter l'offre en continu aux besoins du marché.

Il est important que les dispositifs de soutien régionaux intègrent des exigences sur le niveau de formation des professionnels, sans que celles-ci soient trop contraignantes. On constate en effet que si l'offre de formation est aujourd'hui bien étoffée, il manque en face la demande. Il ne faut pas négliger, dans l'univers complexe où évoluent les professionnels du bâtiment, l'importance en amont des maîtres d'ouvrage, financeurs et concepteurs de ce bâtiment, en tant que prescripteurs.

Il est reconnu une influence prépondérante du jeu des acteurs dans la déclinaison des performances énergétiques, c'est à dire dans la façon dont les possibilités techniques peuvent se transformer en pratiques récurrentes du secteur.

En Région...

Le lien avec la formation et la qualification est réalisé à travers les « chèques énergies » qui ont été ou sont délivrés aujourd'hui par les Régions, qui mettent alors en place un conventionnement avec les professionnels : **Basse-Normandie, Haute-Normandie, Midi-Pyrénées,**

Des Plateformes techniques permettent de mettre du matériel à disposition pour les formations. Les Régions présentent de tels équipements et des formations en lien avec leurs domaines privilégiés : plutôt EnR (**Poitou-Charentes**), plutôt rénovation (**Midi-Pyrénées**). La Région **Bretagne** prévoit de mettre en place une Plate-forme « guichet unique » à la fois outil de sensibilisation et générateur d'expression de besoins de formation.

Les chantiers-écoles, qui visent à mettre les apprenants ou professionnels directement en situation pour se former, sont mis en place en Région **Centre** et **Franche-Comté**.

3.4-Retours d'expériences et recommandations pour l'IDF

L'analyse de la pertinence des dispositifs par cible croisée avec l'état des lieux en Régions a permis de sélectionner **14 retours d'expérience** sur des dispositifs :

-soit **déjà prévus dans le cadre de la refonte**, le retour d'expérience permet alors de préciser certains points de vigilance ou apporte un éclairage sur la mise en œuvre : CEP, chèque énergies.

-soit **totaleme nt nouveaux pour l'IDF**, même si des réflexions y sont parfois en germe : fonds d'investissement avec les BEI, bonification du prêt logement social de la CDC, fonds de récupération des CEE, fonds régional éco-habitat social, microcrédit social, fonds de garantie pour les copropriétés, fonds de garantie pour les bailleurs sociaux, plate-forme « guichet unique », chantiers-écoles.

❖ ANNEXE N°3 : Tableau récapitulatif des actions menées par les Régions par cible

L'accent n'a volontairement pas été mis sur les dispositifs déjà bien renseignés ayant fait ou faisant l'objet d'études en cours comme les CPE, les CEE et la SEM « IDF Energies nouvelles ». Sur ce dernier projet, l'IDF a des échanges réguliers avec les Régions qui envisagent un même type de dispositif, notamment **Rhône-Alpes** qui est bien avancé.

Dans certains cas, l'IDF mène déjà une réflexion sur le dispositif et est donc invitée à se rapprocher de la Région en question. Pour les dispositifs d'accompagnement, la sélection s'est faite sur la pertinence par rapport à l'offre existante aujourd'hui en IDF.

En mettant l'accent sur les difficultés potentiellement rencontrées, ces retours d'expériences permettent l'IDF de choisir les dispositifs les plus appropriés à sa situation et d'anticiper d'éventuels facteurs limitant ou points de blocage, mettant toutes les chances de son côté lors de leur mise en œuvre.

❖ ANNEXE N°4 : Catalogue des 14 fiches de retours d'expériences en Régions

Trois recommandations sont ainsi formulées :

Recommandation n°1 : Intégrer à la réflexion sur la future SEM « IDF Energies nouvelles » la pertinence de dispositifs complémentaires gages d'abondement financier (pour une action de masse) et de solutions pour les cibles difficiles à atteindre.

La SEM prévoit aujourd'hui une intervention sur le patrimoine des collectivités, des copropriétés peu dégradées, des petits bailleurs sociaux et les sociétés via un accompagnement technique et financier visant la réhabilitation et les EnR. Pourraient y être rattachés, sur le moyen terme, les dispositifs suivants :

- un fonds d'investissement pour les EnR et la rénovation en lien avec la BEI (Fiche-Rexp 1)
- un fonds de récupération des CEE (Fiche-Rexp 5)
- du microcrédit social (Fiche-Rexp 7)
- un fonds de garantie pour les copropriétés (Fiche-Rexp 8)
- un fonds de garantie pour les bailleurs sociaux (Fiche-Rexp 9)

Recommandation n°2 : Améliorer la compétence des professionnels

Le chèque EnR doit permettre d'améliorer la formation des installateurs mais il n'y a rien de prévu de particulier ni sur la rénovation, ni sur les autres intervenants-clés que sont les bureaux d'étude technique et autres assistants à maîtrise d'ouvrage. Aussi, des dispositifs nouveaux pourraient être mis en place à court terme :

- un colloque organisé par la Région pour inciter à la formation des Bureaux d'études thermiques et à la certification des professionnels (Fiche-Rexp 2)
- la Région pourrait conditionner, dans le cadre du chèque EnR, le conventionnement à l'inscription du professionnel dans un annuaire (Fiche-Rexp 4)
- une structure de type Plate-forme regroupant l'ensemble des acteurs pour échanger, notamment, sur les besoins en formation (Fiche-Rexp 10)
- des chantiers-écoles : en étudiant leur financement par du FEDER ou en valorisant les CEE liés (Fiche-Rexp 13), en intégrant dans les critères d'évaluation des projets soutenus par la Région l'ouverture du chantier à un chantier-école (Fiche-Rexp 14)

Recommandation n°3 : Accentuer et mieux cibler les actions de sensibilisation et d'accompagnement des cibles les plus difficiles

Point-clé de la réalisation des objectifs, les actions de sensibilisation suivantes pourraient être mises en place à court terme par la Région :

- une communication, en lien avec les banques, sur les dispositifs existants de solidarité entre copropriétaires (Fiche-Rexp 8)
- un plan de communication sur les CEP auprès des collectivités via les EIE et l'ARENE. (Fiche-Rexp 11)
- une valorisation à travers le réseau des CEP à mettre en place des premiers résultats obtenus (Fiche-Rexp 14)

Certaines de ces recommandations représentent un **coût pour la Région**, d'assez important dans le cas de la mise en place de structures (Plate-forme) à faible dans le cas de fonds de garantie bien étudiés ou d'actions de communication. D'autres recommandations génèrent des financements complémentaires (BEI, CEE). Un dispositif mal mobilisé restant trop cher, ces coûts sont à mettre en regard de la dynamique globale qu'ils peuvent engendrer.

4-Réflexions : pour une politique régionale énergie-climat se donnant les moyens de répondre à ses enjeux

4.1-Choix politiques et efficacité environnementale

4.1.1-Choix d'un équilibre entre enjeux : développement des EnR et rénovation du bâti

Pour la collectivité, la question se pose de l'équilibre à donner entre les enjeux de développement des EnR et de rénovation des bâtiments. Il apparaît que plus qu'un choix, c'est un travail sur la complémentarité qui s'impose aujourd'hui.

Ainsi, plus tôt que dans les autres Régions, la politique de la Région *Franche-Comté* a basculé en 2009 du soutien aux EnR à l'efficacité énergétique. La clé d'entrée est davantage économique et sociale qu'environnementale. Le programme lié à la basse consommation a été mis en place en 2006 et poursuivi en 2009 avec une hausse du budget en contrepartie de la diminution du budget sur les EnR, avec notamment un arrêt du « chèque solaire » en 2008. Cette transition de politique est globalement bien acceptée, même si il est plus difficile de « vendre » l'efficacité énergétique plutôt que les EnR. Cependant, l'aide aux EnR (installation photovoltaïque) est possible en complément d'une rénovation BBC pour les collectivités et les bailleurs sociaux. Les EnR restent donc aidées mais elles sont **conditionnées à la performance du bâtiment** qui doit être suffisamment isolé. Il pourra être intéressant d'évaluer, le gain en termes d'émissions de GES du basculement de cette politique, qui n'a pas encore été chiffré.

La SEM « IDF Energies nouvelles » incarne le principe du **financement entre enjeux** de développement des EnR et de rénovation du bâti. L'investissement dans les EnR génère des recettes, même si les objectifs de rentabilité de l'opérateur public n'auront pas à être aussi élevés que s'il s'agissait d'un actionnariat 100% privé. Les recettes sur les EnR permettront de soutenir des projets de rénovation plus risqués (copropriétés, petits bailleurs sociaux, etc.), sur lesquels les investisseurs privés n'iraient pas seuls. Ce montage montre qu'il est pertinent que les deux enjeux soient traités de pair et pas séparément comme c'est le cas aujourd'hui. Cela implique que la collectivité s'engage financièrement sur le long terme dans des projets et investisse, tel un actionnaire. Ce nouveau positionnement, avec prise de risques, implique que la collectivité, d'une part inscrive son action sur le long terme, et, d'autre part, soit capable d'évaluer le risque et de choisir ses projets.

Il n'y a pas concurrence mais **complémentarité** entre les politiques de rénovation du bâti et de développement des EnR. Cependant, le développement des EnR est une action politique qui se voit, notamment car elle développe des filières nouvelles (construction de panneaux solaires, bois-énergie, etc.), génératrice d'emplois, et qui se montent d'elles-mêmes. La rénovation des bâtiments ne fait pas appel à des innovations de grand contenu technologique et correspond à des technologies très diverses qu'il faut coordonner. La structuration apparaît ainsi plus complexe. Avec la problématique de la précarité énergétique, la rénovation pourra gagner en popularité à travers son lien avec le social et le sanitaire. Sur la rénovation, le principal levier est la sensibilisation et l'information vers les particuliers pour qui l'intérêt budgétaire est de rénover, mais qui pourtant ne le font pas ou pas assez.

Pour les particuliers, l'attrait des deux types d'enjeu est très différent. Le calcul économique se fait, pour l'isolation, en termes d'économies et pour l'installation d'EnR en termes de recettes. Pour l'isolation, ils se révèlent plus circonspects car il faut payer et le gain n'est pas facilement perçu.

Enfin, si l'externalité environnementale motive aujourd'hui l'intervention publique pour l'efficacité et la sécurité énergétiques, celle-ci n'est pas aussi simple à envisager pour soutenir l'un ou l'autre des enjeux. Les EnR doivent notamment leur attractivité au fait qu'elles bénéficient d'un large soutien public à **l'innovation technologique**, ce qui a pour conséquence un abaissement des coûts. Il apparaît ainsi assez simple, pour l'acteur public, d'intervenir via un soutien à l'innovation. Au contraire, les technologies mobilisées dans le cadre des économies d'énergies (rénovation, etc.) sont davantage matures et leur encouragement via l'innovation n'apparaît pas adapté. D'autres leviers sont nécessaires comme par exemple les CEE qui devraient, à terme, se traduire par l'émergence d'une filière rénovation de plus en plus structurée, à l'instar des filières sur les EnR, se traduisant par une diminution des coûts via le volume.¹

4.1.2-Choix d'un objectif en rénovation : performance individuelle ou masse ?

Le niveau des exigences réglementaires, qui s'accroît toujours, et le coût élevé d'une rénovation, qui s'accroît par conséquent également, pourrait amener la collectivité à s'interroger sur ses objectifs. Le but reste aujourd'hui encore, en IDF, de faire le maximum de rénovations et le mieux possible. Pour en faire plus, en nombre, cela dépend des cibles. Pour les bailleurs sociaux, la CDC propose des aides via des prêts (éco-prêt et prêt logement social), que les bailleurs connaissent bien et qu'ils mobilisent avec succès. Pour atteindre les petits bailleurs sociaux, il faudra toute l'expertise portée par l'opérateur SEM. Pour les copropriétés, il n'y a aucun dispositif aujourd'hui fléché. Si la possibilité est ouverte réglementairement de rattacher le prêt au logement et plus au copropriétaire, cela pourrait favoriser grandement les décisions de rénovation.

On peut s'interroger sur la pertinence d'introduire **un niveau intermédiaire de rénovation** qui serait financièrement plus accessible et donc susceptible d'être davantage mis en œuvre. Si ce niveau s'appliquait sur l'ensemble du bâtiment, cela serait contre-productif. Il est préférable, pour diminuer la charge, de l'étaler dans le temps en adoptant une démarche par étapes tout en préservant le potentiel d'économies d'énergies. Cela signifie qu'il ne faut pas, à travers ce fractionnement, tuer le gisement d'économies d'énergies, ce qui peut arriver par exemple dans le cas où une nouvelle chaudière serait installée dont le dimensionnement ne tiendrait pas compte de l'isolation réalisée par la suite.

Si la SEM doit permettre un effet de masse, elle ne pourra le faire que sur des structures regroupées (syndicat des copropriétés, etc.). Cela coûterait trop cher d'y faire entrer les dispositifs pour les particuliers (chèque EnR, éco-prêt) qui doivent rester en dehors. La SEM, si elle va apporter beaucoup sur des cibles jusqu'ici délaissées car mal accompagnées, n'apparaît pas comme l'outil ou la solution magique, en tout cas unique, de la politique énergie-climat.

Aider le neuf a un certain **effet pervers** car il peut, dans une certaine mesure, inciter à la démolition et reconstruction, même si cela reste encore limité, la construction neuve représentant seulement 1% du parc annuellement. Or, l'énergie grise nécessaire pour ces

¹ Source : Thèse de Louis-Gaëtan GIRAUDET (voir bibliographie)

démolitions et reconstructions, qui correspond à l'énergie nécessaire pour fabriquer les matériaux, représente 1/3 ou 1/2¹ de l'énergie consommée sur la vie du bâtiment. L'énergie nécessaire à l'ensemble du cycle du bâtiment représente environ 50 ans de consommation énergétique moyenne d'une vie dans ce bâtiment. En intégrant la construction, une performance à 50 kWh/m² passe ainsi à 75 kWh/m².

L'Etat envisage, dans le cadre de la refonte de son intervention via l'ECOPTZ et le CIDD d'accompagner la rénovation intermédiaire des logements par un CIDD qui serait adapté. Il s'agit d'ajuster le niveau des subventions en fonction du nombre d'actions entreprises, ce qui correspond à un **renforcement de la progressivité de l'aide en fonction de l'efficacité énergétique visée**. C'est une réponse intéressante qui doit permettre d'atteindre une certaine masse de rénovation sur la durée.

4.1.3-Choix d'outils et liens entre politiques

La politique menée sur l'énergie rejoint d'autres politiques ce qui peut être générateur de dividendes multiples. S'il est reconnu que le développement des EnR permet la mise en place de **filières et d'emplois**, générateurs de progrès économiques, d'autres champs politiques peuvent être positivement impactés.

Ainsi, un bailleur peut profiter d'une rénovation mettant en œuvre un CPE pour créer, avec les ressources issues des économies générées, de la surface supplémentaire par surélévation ou extension des bâtiments, répondant aux besoins de logements. De même en *Lorraine*, est expérimentée la rénovation d'une maison en échange d'une location d'une partie de celle-ci sur 20 ans. La politique de l'énergie rejoint ici celle du **logement**.

De même, le lien entre pouvoir d'achat et énergie est de plus en plus mis en avant auprès des particuliers, notamment ceux connaissant la précarité énergétique, à travers une mise en avant des économies générées. La politique de l'énergie rejoint ici la politique **sociale**.

Cependant, il peut y avoir également des **contradictions** profondes entre politiques. Le projet de « bonus vert » pour l'achat d'un réfrigérateur performant, tel que pratiqué en *Poitou-Charentes* et qui tente aujourd'hui l'Ile-de-France illustre ce paradoxe. L'action, certes visible, ne va concerner qu'un public relativement aisé et va engendrer des émissions de GES à la fois via la fabrication des matériels et via leur élimination. On voit ici toute la difficulté de mener de front plusieurs politiques contradictoires. Alors que le service « valorisation des déchets » va favoriser le réemploi via des ressourceries-recycleries, la politique de l'énergie va inciter au remplacement des matériels.

Les **Etats Généraux de la Conversion Ecologique et Sociale** portés par la Région incarnent ainsi le souhait de relier la politique régionale de l'énergie aux autres politiques sectorielles régionales, notamment les politiques de développement économique, de formation, du logement et d'aménagement.

¹ Source : entretien téléphonique avec Thierry BERTAUX, Région Basse-Normandie, 17 juin 2011

4.2-Place de l'innovation dans les collectivités et apports du benchmarking

4.2.1- Benchmarking et politiques publiques

Le secteur public doit aujourd'hui faire face à deux enjeux importants : réduire les dépenses publiques et faire face à une certaine crise de légitimités des administrations¹. La privatisation, la décentralisation sont des exemples des efforts entrepris pour répondre à ces difficultés, lesquels ont conduits le secteur public à passer d'une culture administrative à une culture de gestion, et d'une culture d'application des règles à une **culture de performance**².

Le benchmarking est une méthode d'analyse comparative utilisée en marketing d'entreprise. Transposée dans les politiques publiques, elle est destinée à éclairer les décideurs sur les **bonnes pratiques et les meilleurs choix** dans le cadre de l'établissement d'un diagnostic ou de la conception de nouvelles politiques publiques.

S'il s'agissait surtout pour la Région Ile-de-France d'un **repérage de bonnes pratiques**, ce benchmarking peut également lui servir à être réactive face à une certaine concurrence exacerbée due à la mondialisation des marchés. On peut penser à un positionnement face aux opérateurs énergétiques, à des partenaires financiers potentiels, etc. Ce benchmarking peut également servir de **prétexte à la mise en place de partenariats entre Régions**, voire avec des Régions d'autres Etats-membres, permettant de mener des projets d'envergure et d'accéder à des financements sur partenariats, notamment européens.

Des structures proposent d'accompagner les acteurs dans leurs démarches. C'est ainsi par exemple qu'Eurêka 21³ propose aux collectivités territoriales d'innover sur leurs territoires, d'améliorer leurs politiques et leurs projets en s'inspirant des meilleures pratiques de développement durable en France et en Europe. La méthode de « **benchmarking territorial** » permet :

- d'analyser les processus à améliorer au sein d'une politique menée par la collectivité,
- de sélectionner et d'étudier les bonnes pratiques reconnues sur ces processus,
- d'analyser les résultats recueillis auprès des « meilleurs »,
- d'en déduire des améliorations de processus pour la collectivité initiatrice de la démarche.

Pour la collectivité, le benchmarking territorial peut constituer le support d'une démarche participative mobilisant des **outils d'animation innovants**. Notamment, la sélection des meilleurs pratiques territoriales se fait à partir du travail de veille continue réalisée pour l'alimentation d'un blog des bonnes pratiques par exemple.

Le benchmarking est sous-tendu par deux pré-supposés⁴ qui peuvent être questionnés dans le cadre des politiques publiques, notamment ici régionales :

- une organisation ne devient compétitive qu'en étant exposée à la concurrence,
- le marché concurrentiel est le dispositif de coordination le plus efficient, il faut donc mettre au point un système d'information permettant de confronter les performances des acteurs.

¹ Source : Benchmarking : the missing link between evaluation and management ?, Emilio PITARELLI, Eric MONNIER, Université de Genève et Centre Européen d'Expertise en Evaluation

²Source : OCDE, 1994

³ Source : www.eureka21.eu

⁴ Source : La recherche scientifique au crible du benchmarking, Petite histoire d'une technologie de gouvernement, Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine 2008/5, n°55-4bis, p. 28-45, Isabelle BRUNO

Les collectivités ne deviendraient ainsi compétitives qu'en étant exposées à la concurrence. Au niveau européen, les Régions sont largement **mises en concurrence** entre-elles pour capter les fonds communautaires : appels de fonds à la BEI, appels à projets de recherche, etc. Cette concurrence doit pousser les Régions à la coopération et à l'échange d'informations. C'est ainsi que des associations de collectivités travaillent en commun et font du lobbying auprès de la Commission. Au niveau national, la concurrence entre les Régions peut jouer vis-à-vis des investisseurs (banques, entreprises, etc.).

Introduits par les directives et règlements européens, les objectifs chiffrés des politiques d'environnement poussent à la rationalisation et mènent au suivi d'indicateurs chiffrés, propices à la mise en place d'un certain **climat de compétition**. Le « Paquet Energie climat » de décembre 2008 impose ainsi le 3x20 (-20% de GES, 20% d'économies d'énergie, 20% d'énergies renouvelables) en 2020. De même, la Directive Cadre déchets de 2008 fixe un objectif de recyclage de 50% des déchets ménagers en 2020.

Les **outils de comparaison entre Régions** se développent comme autant d'instruments servant à se situer et générant de l'émulation. Par exemple, Consoneo est un Observatoire des aides et subventions pour les énergies renouvelables en régions. Il permet, par comparaison entre Régions, de voir les plus dynamiques et de dresser des palmarès. Ces palmarès sont délicats à interpréter tant les spécificités locales rendent difficiles les comparaisons de performance.

S'ils ne sont pas forcément atteignables, les exercices de benchmarking et les dispositifs d'évaluation comparative doivent permettre de **maintenir la pression sur les gouvernants** pour qu'ils intensifient leurs efforts en direction de l'atteinte des objectifs. Ils s'accompagnent de discours mobilisateurs, notamment sur l'urgence des échéances¹. On peut s'interroger sur la pertinence de cette compétition sur les problématiques environnementales. Les difficultés pour atteindre les objectifs ou pour que les politiques menées se traduisent effectivement dans les résultats (décalage entre la mise en place d'une mesure et ses effets, etc.) peuvent amener à une perte de crédibilité et à une démobilité.

Enfin, la pratique du benchmarking est aujourd'hui **critiquée**. S'il s'agissait au départ de détecter ses mauvais fonctionnements en interne en comparant avec les performances de l'entreprise ou du territoire voisin, il est devenu en réalité une forme de **piratage administratif**. Elle peut conclure à la pertinence d'utiliser une technique pas exemple, pourtant totalement inadaptée au territoire. Il convient de conserver la valorisation d'un savoir-faire local et ne pas chercher à appliquer systématiquement ce qui marche ailleurs. Le fait de copier, parfois des copies, diminue en outre l'innovation globale, ce qui est très négatif. Il est important de se méfier de ce qui peut apparaître comme une solution étrangère. Il convient également de garder à l'esprit **qu'il n'existe pas de solutions optimales indépendamment d'un certain contexte**.

4.2.2-Faire d'un dispositif innovant un dispositif performant

Innover par rapport à la subvention dans les méthodes d'intervention publique est aujourd'hui une nécessité et doit être encouragé.

¹ Source : La recherche scientifique au crible du benchmarking, Petite histoire d'une technologie de gouvernement, Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine 2008/5, n°55-4bis, p. 28-45, Isabelle BRUNO

La subvention, qu'elle soit directe ou via le crédit d'impôt, présente en effet plusieurs inconvénients : c'est une ressource financière non pérenne, limitée dans le temps puisque ses effets disparaissent quand elle s'arrête, elle peut générer des comportements non souhaités, notamment des **effets d'aubaine**, qui désignent les réalisations qui se seraient produites en l'absence de la subvention, et elle crée des coûts de gestion importants pour l'institution en charge de l'allouer. L'**effet rebond** menace également l'efficacité de la subvention : l'utilisation de la technologie est modifiée dans un sens moins favorable aux économies d'énergies, en réaction aux économies financières dégagées.

Au final, si les méthodes classiques d'intervention publique au travers des subventions demeurent **pertinentes pour encourager l'expérimentation**, elles se révèlent souvent **inadaptées pour généraliser les bonnes pratiques**, c'est-à-dire pour encourager la démultiplication d'investissements dans les techniques d'utilisation rationnelle de l'énergie et de valorisation des énergies renouvelables.

Cependant, un dispositif innovant devra remplir un certain nombre de conditions pour être performant, c'est-à-dire mobilisé en masse :

1-Tenir compte du contexte :

Les Régions présentent des disparités importantes, il y a beaucoup de facteurs propres au terrain dans le choix des outils. Notamment, le profil des emprunteurs est différent, leur nombre également (12 millions en IDF, 1.3 millions en Champagne-Ardenne).

2-Etre complémentaire aux autres outils, notamment de l'Etat :

En matière de politique environnementales, le défi auquel sont confrontés les décideurs publics consiste à développer une approche combinant une palette complète d'outils prenant en compte le degré de diffusion de l'information, le nombre d'acteurs, le type de pollution, le potentiel d'innovation technologique, etc. Or la palette dont ils disposent est large. Si la réglementation constitue un instrument classique, qui vise à contraindre le comportement des pollueurs, les **instruments économiques** (fiscalité environnementale, marché de permis, etc.) s'appuient sur une approche incitative pour favoriser les comportements plus vertueux. A travers l'obligation réglementaire de réaliser et d'afficher un DPE, même s'il s'agit davantage d'un instrument d'information que d'un instrument purement économique, les dommages environnementaux devraient être répercutés dans le prix de vente du logement (« valeur verte »). Le coût total supporté par la société pour atteindre l'objectif environnemental est ainsi minimisé. Si le DPE est mauvais, le logement devrait être moins valorisé sur le marché. Cependant, le système présente des limites dès lors qu'on se situe dans une situation de pénurie de logements comme c'est le cas en IDF. Les collectivités peuvent difficilement mettre en place des instruments économiques, qui relèvent de la loi, mais peuvent mettre en place, à leur niveau, un « marché du carbone » permettant aux projets émetteurs de financer des projets les compensant.

3-Avoir été l'objet d'échanges :

Des instances sont prévues pour que les collectivités coopèrent et partagent leurs retours d'expériences :

-Effinergie : cette association regroupe l'ensemble des services énergie des Régions.

-AMORCE est l'association nationale des collectivités, des associations et des entreprises pour la gestion des déchets, de l'énergie et des réseaux de chaleur. Fondée en 1987 avec une cinquantaine d'adhérents, elle en fédère aujourd'hui plus de 600.

-l'ARF (Association des Régions de France) regroupe les Régions et est force de proposition auprès du Gouvernement et du Parlement et promeut les Régions auprès des institutions européennes. L'énergie est traitée dans la Commission thématique développement durable, présidée par le Président du Conseil Régional de Rhône-Alpes. Un groupe de travail « Ademe Energie » est animé par la Région Ile-de-France.

4-Etre attractif pour l'utilisateur et les décideurs politiques :

L'action politique, pour sa visibilité, privilégie les interventions de type subventions qui sont plus visibles et peuvent être comptabilisées. En outre, il est couramment estimé que l'environnement demande des efforts aux acteurs et doit donc être compensé par des aides. La notion de **gain lié à une sobriété** est encore peu valorisée. L'effort doit être collectif. Ainsi, la rénovation en masse permet de diminuer les coûts via le volume et la construction de filières, engageant un cercle vertueux. Un dispositif innovant doit donc aujourd'hui avant tout **convaincre**.

Les politiques environnementales ne seront efficaces que si est bien cerné le comportement des consommateurs, qui sont sensés adapter leurs pratiques, et celui des décideurs.

CONCLUSION

Les acteurs publics doivent aujourd'hui pouvoir compter sur les partenaires privés pour que soient réalisés collectivement les objectifs environnementaux, aujourd'hui incontournables. L'atteinte du « acteur 4 » en 2050 n'est possible qu'en faisant preuve d'innovation tant dans les montages financiers ou juridiques que dans les partenariats. L'enjeu est de répondre à la problématique de conciliation des objectifs publics de développement durable et le souci de rentabilité et de sécurité des investisseurs privés. Si la mise en place de **dispositifs « gagnant-gagnant »** se précise, l'intervention de la puissance publique, qu'elle soit le fait des collectivités ou de l'Etat, est plus que jamais nécessaire pour faciliter la rencontre entre les deux futurs gagnants. Même si les instruments économique se généralisent, il apparaît probable qu'une **intervention publique restera nécessaire** pour aider à lever les freins chez les cibles les plus vulnérables.

Ce travail de benchmarking des dispositifs innovants a permis de constater que les Régions se sont aujourd'hui transformées en **véritables laboratoires**. De nombreuses études et expérimentations y sont menées, gages de réussite des dispositifs élaborés, également via l'échange entre les parties prenantes, notamment financières et assurantielles, qu'elles suscitent. Ces expériences trouvent échos dans les nombreuses concertations et rapports établis dans le cadre du **Plan Bâtiment Grenelle**. Pour la Région IDF, et plus généralement pour le collectif des services énergie des Régions, il a permis de disposer d'un document où puiser des idées, des partenariats et des façons de faire. Les recommandations formulées invitent à ne pas négliger certains aspects essentiels aux côtés du financement : l'accompagnement et la formation. Bien accompagnés, les acteurs doivent être en mesure de trouver des financements, qui ne restent alors plus un facteur limitant. La balle est maintenant dans le camp des décideurs politiques.

Enfin, ce travail pourra utilement être complété, une fois les interventions innovantes mises en place, par une véritable **comparaison des performances** entre les Régions. Une approche par cible permet par exemple de rapprocher la Région Ile-de-France de la Région Rhône-Alpes pour les logements sociaux (Régions où le parc locatif français est le plus représenté, respectivement 27.6% et 9.7% du parc)¹ et les copropriétés (97.1% de logements collectifs en Ile-de-France contre 92.4% en Rhône-Alpes). Avec la RAEE, Agence Régionale Rhône-Alpes pour la promotion de la maîtrise de l'énergie, créée en 1978 très active, la Région Rhône-Alpes présente une ancienneté sur les mesures menées et un dynamisme dans la recherche de solutions nouvelles. **Ou comment se mesurer, davantage que se copier l'un l'autre, peut accroître l'innovation et la performance globales.**

¹ Source : SOeS, EPLS au 1^{er} Janvier 2010

BIBLIOGRAPHIE

Groupe de travail Précarité énergétique, Rapport présenté par Philippe PELLETIER, Plan Bâtiment Grenelle, décembre 2009

Stratégie de développement des contrats de performance énergétique en Ile-de-France, Rapport d'étude, ARENE, avril 2010

Chantier collectivités territoriales, Rapport présenté par Pierre JARLIER, Plan Bâtiment Grenelle, juillet 2010

Pour une meilleure efficacité des aides à la performance énergétique des logements privés, Rapport présenté par Philippe PELLETIER, Plan Bâtiment Grenelle, juin 2011

Les Contrats de Performance Energétique, Rapport à Madame Nathalie Kosciusko-Morizet par Olivier ORTEGA, mars 2011

Benchmarking : the missing link between evaluation and management ?, Emilio PITARELLI, Eric MONNIER, Université de Genève et Centre Européen d'Expertise en Evaluation

La recherche scientifique au crible du benchmarking, Petite histoire d'une technologie de gouvernement, Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine 2008/5, n°55-4bis, p. 28-45, Isabelle BRUNO

Gestion de l'énergie au sein du patrimoine bâti au sein des collectivités territoriales européennes dans le cadre de la libéralisation des marchés : étude économique des mécanismes financiers favorisant l'investissement dans l'efficacité énergétique, Laurent GAYRAL, Université Paris Dauphine, décembre 2005

Les instruments économiques de maîtrise de l'énergie : une évaluation multidimensionnelle, Louis-Gaëtan GIRAUDET, CIRED, mars 2011

ANNEXES

ANNEXE N°1 : Trame de questionnaire aux Régions

ANNEXE N°2 : Courrier de transmission des états des lieux aux correspondants « Energie » en Régions

ANNEXE N°3 : Tableau récapitulatif des actions menées par les Régions par cible

ANNEXE N°4 : Catalogue des 14 retours d'expériences

ANNEXE N°5 : Présentation PPT de la soutenance du 12 juillet 2011 (Présents : Cyril BRUN, Aline CATTAN, Margot ARRAULT, Louis-Gaëtan GIRAUDET (via skype)),

ANNEXE N°1 :

TRAME DE QUESTIONNAIRE AUX REGIONS

1-Quels outils financiers et/ou assurantiels innovants (c'est-à-dire hors subvention) sont mis en œuvre ou projetés par votre Région ?

Question ouverte, sinon suggérer :

-Fonds d'investissement EnR et/ou rénovation thermique avec la BEI

Quelle garantie de la Région ? Cibles ? Objet ?

-Opérateur énergétique type SEM sur EnR

Objet ? Cible ?

-Société de Tiers Investissement :

Objet ? Cible ? Fonds de garantie prévu ?

-Fonds de garantie pour la signature de CPE

Garantie de la garantie de performance énergétique ?

Garantie des loyers versés par le Maître d'ouvrage (cf. pour STI) ?

-Dispositifs de valorisation des CEE

-Bonification du taux éco-prêt logement social

-Nouvel éco-prêt à destination des collectivités

-Autre : exonération TFPB, avance du crédit d'impôt aux ménages modestes, etc.

-Quelle ancienneté des mesures ? Quels retours d'expériences ?

Quels indicateurs pour l'efficacité en Région : tCO2 évitées, effet de levier (fonds régionaux accordés / montant projets) ?

-Identifiez-vous des cibles non ou mal touchées aujourd'hui par les dispositifs que vous menez ? Copropriétés ? Bailleurs sociaux ?

2-Quels dispositifs pour accompagner les maîtres d'ouvrage et les acteurs professionnels dans le domaine de l'énergie (sensibilisation, formation) sont mis en œuvre ou projetés par votre Région ?

1-Formation des professionnels :

-Proposez-vous des formations innovantes ? liées aux nouveaux emplois (ventileurs, simulation thermique dynamique, etc.), aux nouvelles « normes » (isolation par l'extérieur, choix matériaux, etc.), à la rénovation thermique performante (approche globale d'un chantier, etc.), etc.

-Avez-vous un système de promotion des formations proposées : via la mutualisation de chantiers, la proposition d'un pool d'ouvriers de remplacement, etc. ?

-Ces formations sont-elles sanctionnées par une reconnaissance type habilitation ?

-Disposez-vous de lieux de rencontre et d'échanges pour adapter la formation aux besoins des professionnels ?

2-Sensibilisation :

-Quels sont vos vecteurs (journées à thèmes, etc.) ?

Eventuellement également dispositifs de structuration de filière soutenus par la Région et formation du secteur social en lien avec la précarité énergétique.

3-Quelles actions sont menées ou projetées par votre Région dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique (PE) ?

1-Repérage de la PE :

Quels mécanismes de repérage de la PE (diagnostics de la situation financière et des consommations d'énergie, enquêtes ménages régionales dédiées, etc.) ?

Disposez-vous d'un outil de partage des données ? d'un observatoire régional ?

2-Action régionale :

-Votre Région intervient-elle uniquement comme appui financier dans les projets visant la réduction de la PE ou est-elle engagée de manière opérationnelle dans leur mise en œuvre ?

-Quel suivi de l'efficacité des actions ?

-Avez-vous introduit de nouvelles cibles « PE » dans les dispositifs d'aides existants ?

-Le parc locatif public social semble difficile à atteindre par les projets PE ? Avez-vous une action spécifique ?

-Mettez-vous en place des dispositifs de gestion collective de travaux pour les copropriétés (en chauffage collectif notamment) et les locataires et propriétaires bailleurs ?

-Avez-vous des actions spécifiques pour agir sur des individus à la frontière, susceptibles de tomber dans la PE ?

-Existe-il des Fonds sociaux d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie dans votre région ? Si oui, votre région intervient-elle financièrement en complément d'autres sources de financement ?

3-Echanges, transversalité :

-Existe-il dans votre Région un réseau régional d'échanges entre les acteurs de la lutte contre la PE ? Quel est le soutien de la Région (financier à travers l'animation du réseau, etc.) ?

-Mettez-vous en place un dispositif pour faire travailler ensemble de façon transversale les services sociaux, logements, énergie de votre Région ?

ANNEXE N°2 :

**COURRIER DE TRANSMISSION DE L'ETAT DES LIEUX AUX
CORRESPONDANTS « ENERGIE » EN REGIONS**

Paris, le 28 juin 2011

Service « Air Energie Bruit »

**à Mesdames et Messieurs les
correspondants « Energie » en
Régions**

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous transmettre, comme convenu, la synthèse de l'état des lieux réalisé par Solène GUILLOTTEAU, élève ingénieur à l'ENGREF, lors de sa mission de 4 mois réalisée de mars à juillet 2011 au sein du Service « Air Energie Bruit » du Conseil régional d'Ile-de-France.

Dans le cadre du projet de refonte de la politique énergie-climat de la Région, sa mission avait pour objet la réalisation d'un état des lieux portant respectivement sur :

- les mécanismes de financement existants proposés aux maîtres d'ouvrages (hors particuliers) permettant la rénovation thermique performante du patrimoine bâti et le développement des énergies locales et renouvelables,
- l'accompagnement des maîtres d'ouvrages et des acteurs professionnels dans le domaine de l'énergie (sensibilisation, formation...),
- les actions menées dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique.

Les tableaux n'ont pas la prétention d'être exhaustifs mais proposent une « photo » des dispositifs existants et d'éléments d'appréciation.

Je tenais à vous remercier de votre concours pour mener à bien ce travail qui devrait trouver des prolongements dans les réflexions en cours, notamment au sein d'Effinergie.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Paul CASSIN

Pièces jointes :

- Liste des personnes contactées
- Tableau récapitulatif des actions menées par les Régions (mécanismes de financement)
- Tableau bilan par outil
- Tableau récapitulatif des actions menées par les Régions (dispositifs d'accompagnement)

Liste des personnes contactées

CONSEILS REGIONAUX	
ALSACE	M. Yann DERVYN M. Arnaud CLEMENS
AQUITAINE	M. Julien JIMENEZ Mme Sandrine OUAZEM
AUVERGNE	M. Yann RENARD Mme Nathalie BEJOT
BASSE-NORMANDIE	M. Thierry BERTAUX Mme Annie MOTTE
BOURGOGNE	Mme Marie-Pierre SIRUGUE
BRETAGNE	M. François-Xavier DEBLIGNIERES Mme Sandrine METIER Mme Solenn MERIEN
CENTRE	Mme Céline DUPONT-LEROY M. William PALIS M. François DEGROLARD M. Yann BADUEL
CHAMPAGNE- ARDENNE	M. Jean-Marie ROLLET
CORSE	Mme Marie-Dominique PAOLI
FRANCHE-COMTE	Mme Marie-Laure COLI
HAUTE-NORMANDIE	Mme Hélène GAUTHIER Mme Marie-Pierre TARDIEU M. Laurent AVISSE
LANGUEDOC- ROUSSILLON	Mme Raphaëlle VIENOT Mme Dominique LYONNET M. Wilfried HACHET
LIMOUSIN	Mme Christelle ZALAS
LORRAINE	M. Frédéric WATERLOT M. Michel DILLENSCHNEIDER
MIDI-PYRENEES	M. Stéphane LEROY-THERVILLE
NORD-PAS-DE-CALAIS	M. Bertrand LAFOLIE Mme Fanny MILBLED
PACA	Mme Dominique FLAHAUT M. Dominique JARDINE M. Folco LAVERDIERE
PAYS-DE-LA-LOIRE	M. Bruno COIC M. Jean WILLIAMSON
PICARDIE	M. Laurent GAYRAL M. Frédéric LEPORQ
POITOU-CHARENTES	Mme Karine LAMBERT M. Pascal BONNET Mme Véronique BROCHARD M. Emmanuel PUYFAUD
RHONE-ALPES	M. Régis POUYET
AUTRES	
EFFINERGIE	Mme Catherine BONDUAU
ARCAD (Champagne- Ardenne)	M. Frédéric SAILLY
RAEE (Rhône-Alpes)	M. Laurent CHANUSSOT
CG Manche, Pavillon des Energies	M. Thierry COLIN M. Vincent GUIBOUT
Pôle Energie (Franche- Comté)	M. Thomas MEMBRE

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS MENEES PAR LES REGIONS

Mécanismes de financement « innovants » (hors subvention) proposés aux maîtres d'ouvrage (hors particulier, sauf cible précarité énergétique (PE)) permettant la rénovation thermique du bâti, le développement des énergies renouvelables (EnR) et la lutte contre la précarité énergétique

Italique : en réflexion

Région	Ressources financières					Outils de financement			Garantie	Outils d'investissement		Outils juridiques
	BEI	CDC	FEDER	CEE	Opérateur régional (rente sur l'énergie)	Prêt	Bonification de prêt (Région)	Micro-crédit		Fonds de Garantie de la Région	Fonds d'investissement régional (carbone, EnR, etc.)	
ALS	<i>X</i>	<i>X</i>		P, CL		<i>X</i>	<i>P</i>					Région
AQU	<i>CL, E</i>			<i>P, BS, CL</i>	SEM EnR (Dépt)		<i>P</i>		<i>CL</i>	<i>Carbone : CL, BS, P</i>		
AUV			<i>BS</i>	<i>P, CL</i>								Commune
BN				<i>CL</i>								Dépt
BOUR			<i>BS</i>	<i>P, BS</i>				<i>BS</i>				
BRE		<i>P, CL</i>		<i>P, CL</i>	SEMAB			<i>BS</i>		<i>P, CL, E</i>	<i>SCIC</i>	
CEN	<i>CL</i>	<i>CL, BS</i>			SEM EnR (CC)	<i>CL</i>	<i>BS</i>		<i>BS</i>	<i>CL</i>		Région
CHA			<i>BS</i>					<i>BS</i>				Villes
CORSE				<i>P</i>								
FRC								<i>BS</i>				
HN				<i>P</i>								
IDF	<i>CL</i>			<i>P, CL</i>	<i>SEM ou SPL</i>	<i>CL</i>	<i>BS</i>		<i>CPE</i>		<i>Opérateur IDF-EN : CO, CL, BS</i>	<i>BS</i>
LR	<i>E, CO, CL, BS</i>	<i>PE</i>		<i>P</i>		<i>E, CO, CL, BS</i>		<i>PE</i>	<i>CO, PE</i>			
LIM		<i>BS (Dépt)</i>						<i>BS (Dépt)</i>		<i>X</i>		
LOR	<i>CL, E</i>			<i>P, CL</i>		<i>P</i>			<i>CL, E, P</i>			
MPY	<i>CL, BS, CO, E</i>			<i>CL, BS</i>	<i>SEM, SEM lycées</i>				<i>BS, CO, E (petites)</i>	<i>Carbone</i>		
NPC	<i>CL</i>				<i>SEM</i>	<i>P</i>			<i>BS</i>		<i>SEM, SIR</i>	
PACA	<i>CL, SEM</i>	<i>SEM</i>		<i>P</i>	<i>SEM, SPL</i>				<i>CL</i>		<i>GIE</i>	
PDL					<i>SEM (Dépt)</i>							
PIC				<i>P, CL</i>	<i>SEM</i>	<i>P</i>					<i>SCIC, SEM, SPLocal</i>	
PTC	<i>CL, E</i>	<i>SCIC</i>		<i>P, CL</i>				<i>BS</i>	<i>P</i>	<i>CL, E</i>	<i>SEM, SCIC</i>	
RHA	<i>SEM</i>		<i>SEM</i>	<i>CL, P, BS</i>	<i>SPL, SEM</i>					<i>X</i>	<i>SCIC, SCA</i>	
BILAN /22	11	7	4	16	10	7	10	2	10	5	7	6

Cibles : P (Particuliers), PE (particuliers en PE), CL (Collectivités Locales), BS (Bailleurs Sociaux), CO (Copropriétés), E (Entreprises publiques ou privées), X (à déterminer)

Outils : BEI (Banque Européenne d'Investissement), CDC (Caisse des Dépôts et Consignations), FEDER (Fonds Européen de Développement Régional), CEE (Certificats d'Economie d'Energie), CPE (Contrat de Performance Energétique), SEM (Société d'Economie Mixte), SPL (Société Publique Locale), SPLocal (Service Public Local), SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), GIE (Groupement d'Intérêt Economique), SIR (Société d'Investissement Régional), SCA (Société en Commandite par Actions)

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS MENEES PAR LES REGIONS

Mécanismes de financement « innovants » (hors subvention) proposés aux maîtres d'ouvrage (hors particuliers, sauf cible précarité énergétique) permettant la rénovation thermique du bâti, le développement des énergies renouvelables (EnR) et la lutte contre la précarité énergétique

Italique : en réflexion

Fonds innovants et prêts	Bonification de prêts par la Région	Fonds de garantie de la Région	Opérateurs énergétiques créées à l'initiative publique	Contrat de Performance Energétique (CPE)	Certificats d'Economie d'Energie (CEE)	Actions dans le domaine de la Précarité Energétique (PE)
ALSACE						
<p>Convention EDF/Région, 5M€ par EDF : culturel, économie, (...) efficacité énergétique →Cible : particuliers (soutien AMO, AAP BBC), communes (complément AAP Ademe/Région) →Objet : rénovation (mi-2009-mi-2011) La fin de ce programme va poser problème : perte au niveau du démarchage et de l'accompagnement des porteurs de projets.</p> <p><i>La Région est en contact avec la CDC et la BP pour envisager des modes de financements novateurs</i> →Cible : toutes →Objet : rénovation énergétique</p>	<p>Sans objet</p> <p>Difficile à monter avec les Banques</p>	<p>Garantie en géothermie profonde : la Région intervient en complément de l'ADEME dans le dispositif SAF (2 forages en 2011)</p> <p>La Région a essayé de faire des garanties sur des investissements (PV notamment) mais l'outil Région n'est pas adapté au niveau juridique pour porter des garanties (demande des inscriptions budgétaires particulières), plutôt créer une SEM ou trouver du financement 100% privé.</p>	<p><i>SCIC en création sur le Centre Alsace</i> →Cible : particuliers →Objet : rénovation énergétique</p>	<p>Contrat de partenariat public-privé (1^{er} de ce type en France) : Ecolya (Cofely groupe GDF-Suez, CDC, FIDEPPP) 14 lycées, 20 ans, 30 M€ en 2010 et 2011 (rénovation du bâti, PV, chaufferies, etc.), -35% d'énergie, -65% GES →Objet : rénovation, EnR (Déc. 2009)</p> <p>AAP (DR Ademe en collaboration avec la Région : programme Energivie) auprès des collectivités pour développer les CPE visant à baisser de 40% des consommations d'énergie des bâtiments (avril 2011)</p>	<p>EDF récupère CEE dans le cadre de la convention EDF/Région (notamment sur les rénovations communales)</p> <p>CEE liés au CPE négociés avec le prestataire</p> <p>Réflexion pour mobiliser les CEE pour en faire bénéficier la Région ou les communes</p> <p>CG du Bas Rhin : 1^{ère} collectivité alsacienne à obtenir des CEE pour des actions exemplaires. Critères des CEE systématiquement intégrés dans les projets de la direction de l'immobilier.</p>	<p>En réflexion, pas de réseau structuré aujourd'hui.</p> <p>Plutôt porté par les départements, pas d'action concertée aujourd'hui mais devrait venir</p> <p>Place de la Région : aller vers plus d'ambition dans les travaux entrepris par les départements qui font surtout de l'urgence et de la première nécessité</p> <p><i>CG du bas-Rhin : mise en place d'un fonds d'aide aux propriétaires privés à l'étude</i></p>
AQUITAINE						
<p><i>Fonds pour le photovoltaïque (avec la BEI et des banques)</i> →Cible : entreprises et collectivités uniquement →Objet : soutien de gros projets EnR (PV, méthanisation), rénovation énergétique en suspens (projet pour 2012)</p> <p><i>Fonds d'investissement régional Carbone (expérimenté à travers l'association Aquitaine Carbone) : rachat des crédits carbone (voire des CEE), 500 k€ de préfinancement de la Région</i></p>	<p>Prêts bonifiés « Energie renouvelable » par partenariat CR Aquitaine (allègement de 2% des intérêts d'emprunt) et banques (BP du Sud-Ouest, CA, Crédit Commercial, CIC) : →Cible : particuliers →Objet : financement de chauffe-eau solaire et installations PV (2008)</p>	<p><i>Fonds de garantie du fonds pour le photovoltaïque (projet pour 2012)</i></p>	<p><i>Projet de création d'une SEM sur les EnR par la Région en 2009 mais en stand by, pas assez de financeurs (il manquait 10 M€). Le projet pourrait ressortir compte tenu des problèmes actuels de financement des EnR</i></p> <p>En département : SEM Enerlandes (créée par le CG des Landes), 1.4 M€ (71% par le département, CDC, CA,</p>	<p>Sans objet</p>	<p><i>Fonds d'investissement régional Carbone : rachat des CEE générés par les travaux sur les logements sociaux et les collectivités</i></p> <p>Convention ADEME/Région sur projets chaudière-bois : expérimentation dérogatoire pour récupérer et valoriser les CEE</p>	<p>Préca Energie 33 : réseau des acteurs de la PE en Gironde créé en 2007 par le Centre régional d'éco-énergétique d'Aquitaine (CREAQ) (retenu à l'AAP national 2008 de soutien aux actions innovantes de lutte contre la PE). Objectifs : Partager les expériences et mieux accompagner. Membres : Ademe, ANAH, CG33, CREAQ, Lyonnaise des eaux, Mairie de Bordeaux, etc. Financeurs</p>

<p>→Contributeurs : entreprises, collectivités, bailleurs sociaux, particuliers volontaires</p> <p>→Objet : compensation via projets sylvicole, agricoles, maîtrise de l'énergie</p> <p>(étude de faisabilité en cours avec la CDC Climat, lien avec la compensation des travaux de l'A63)</p>			Coop Maisadour, chambres consulaires)			(jusqu'en 2011) : PUCA, ADEME, ANAH.
AUVERGNE						
<p>Sans objet</p> <p>La Région s'est posée la question de l'opportunité de transformer les subventions en prêts mais ne semble pas plus intéressant financièrement au global</p> <p>Convention EDF/ Région :</p> <p>→Cible : particuliers</p> <p>→Objet : bois énergie</p> <p>Communication commune</p>	<p>Pas de bonification de l'éco-prêt logement social mais une aide directe via AAP BBC ciblant notamment les bailleurs sociaux (neuf et rénovation)</p>	Sans objet	Sans objet	<p>CPE signé entre la Ville de Montluçon et Dalkia, 93 bâtiments communaux et 2 sites communautaires, 10 ans, 17% d'économies d'énergies, EnR et rénovation</p>	<p>Convention avec EDF sur la rénovation d'un lycée pour la récupération du CEE (prix fixé en amont des travaux) (fin 2010)</p> <p>Convention avec EDF sur dispositifs d'aides aux particuliers sur le bois énergie : EDF verse une somme à la Région et en échange acquière les CEE</p> <p>Convention avec un obligé pour valoriser les CEE sur le patrimoine régional</p>	<p>Aides EnR aux particuliers (pas d'aides à la rénovation pour les particuliers) soumises à des plafonds de ressources et bonification aux revenus très bas</p> <p>Abondement du FEDER pour le logement social : complète l'aide Région et ADEME de l'AAP BBC pour projets collectifs : neuf et rénovation</p>
BASSE-NORMANDIE						
Sans objet	<p>Pas de bonification éco-prêt logement social mais un Fonds régional éco-habitat social (FORES) pour inciter les bailleurs à améliorer l'habitat social (60€/m², rénovation et construction neuve)</p> <p>Bilan : 1700 logements à ce jour, va continuer, mettre l'accent sur la rénovation (mars 2007)</p>	Sans objet	Sans objet	<p>En département : CPE signé entre le CG de la Manche et EDF, Dalkia, 20 collèges et 3 musées</p> <p>→Objet : rénovation et EnR (mars 2011)</p>	<p>La Région récupère des CEE sur les travaux engagés sur son patrimoine (lycées notamment) avec l'intention de la valoriser ensuite</p>	<p>«Coup de pouce énergie» : aide bonifiée suivant le niveau de ressources intégré dans le « chèque travaux » (EnR compris, innovant : aide à l'étude préalable possible) apparu ensuite</p> <p>Bilan : chèque arrêté fin avril 2011, 8000 chèques en 3 ans dont 1/3 coup de pouce. Réflexion en cours suite à l'abandon du chèque pour réorienter l'aide (bouquet de travaux ?)</p>
BOURGOGNE						
Sans objet	<p>Bonification taux éco-prêt logement social (programme conjoint Région/FEDER)</p> <p>Critères : rénovation BBC, localisation</p>	<p>Fonds régional de garantie d'emprunt PV</p> <p>→Cible : entreprises et exploitations agricoles</p> <p>→Objet : EnR (juin 2009, n'a pas marché)</p>	Sans objet	Sans objet	<p>Engagement des bailleurs sociaux à valoriser les CEE quand ils bénéficient d'une aide ou à les céder à la Région</p>	<p>Etude sur la vulnérabilité des ménages bourguignons face au renchérissement de l'énergie (Alterre, 2007)</p> <p>A travers la bonification de</p>

		car les cibles visées étaient les moins vulnérables)			Valorisation des CEE via un partenariat avec l'énergéticien	l'éco-prêt logement social, il faut accompagner Projet de prévention de la PE : formation des travailleurs sociaux, ateliers etc.
BRETAGNE						
Fonds d'investissement pour les EnR en lien avec la CDC : porté par une SAS (EILAN), 49% public (2M€, 50/50 Région et CDC), 51% privé (8M€, EDF, banques locales) →Cible : particuliers (CIGALS : coopératives de partenaires privés), industriels, collectivités →Objet : projets éoliens participatifs (3-4 /an), filière biogaz (hors ferme), contribution en fonds propres au capital des entreprises, récupéré au bout de 5-10 ans (mi-2011)	Bonification taux éco-prêt logement social (CDC) : ramené de 1.9% à 0% Réflexion en cours pour le continuer	Pas de garantie prévue pour le fonds	SEMAB (Société d'économie Mixte Aménagement Bretagne) : elle investit dans le fonds d'investissement (ce pas la Région en direct qui investit)	Sans objet Un éco-référentiel pour les lycées bretons validé en 2009 intégrant l'énergie	Pacte électrique breton (fin 2010) (Préfet/Région/Ademe/AN AH) : réflexion sur le meilleur dispositif de récupération des CEE (beaucoup sont perdus aujourd'hui dans la MDE) : un fonds ou une structure régionale (caisse commune). La Région pourrait abonder le gain pour inciter au dépôt des CEE. Etude en cours : réflexion sur l'échelle (dépt ou Région ?), pourra compléter les actuelles subventions ou s'y substituera, expérimentation sur un territoire limité (pays de St Briec) (2012 au plus tard)	La Région travaille au niveau local avec les délégataires à la pierre pour que soit apportée une contribution complémentaire au dispositif FART de l'Etat permettant d'augmenter la prime
CENTRE						
<i>Fonds d'investissement Région + banques + avec la BEI ou la CDC (problème pour la BEI sur cible Collectivités) : mosaïque d'outils : FRG, plan d'isolation des bâtiments publics (subvention), participation à des SEM locales, etc. →Cible : Collectivités →Objet : rénovation et EnR</i>	PTZ Isolaris Centre : BP Val de France et Domofinance-EDF →Cible : particuliers →Objet : isolation, système solaire thermique, géothermie (en 2010) (2007) <i>Bonification de prêts (subvention) aux bailleurs sociaux par le FEDER (Possible, confirmé par la CE, à l'étude) ou par la CDC</i> <i>Bonification du prêt</i>	<i>Fonds de garantie des bailleurs sociaux par la CDC</i> Fonds Régional de Garantie (FRG) : avec OSEO : pour PME	SEM EnR portée par une Communauté de Communes (parc éolien) SEM patrimoniale : construction de bâtiments basses consommations, →Cible : entreprises <i>Réflexion sur la création d'une SEM régionale</i>	Eiffage, 18 lycées, 15 ans, 48 M€ d'ici à 2025, redevance régionale annuelle de 4.3 M€, -35% énergie, -49% GES, (rénovation du bâti, EnR, formation, etc.) →Objet : rénovation, EnR (juillet 2010)	PTZ Isolaris : -Partenariat EDF/Domofinance pour récupération des CEE contre une baisse des intérêts d'emprunt -Valorisation par la Région pour la partie prêtée par la BP (2009) Procédure globale à définir pour valorisation sur bâtiments publics et bailleurs sociaux Convention	Non renseigné

	<p><i>logement social grâce aux CEE (idée de la Région mais peu de moyens à dégager en réalité)</i></p> <p><i>La Région souhaiterait monter un dispositif type prêt pour les collectivités car il n'existe sinon rien pour elles</i></p>				<p>ADEME/Région sur projets chaufferie-bois : expérimentation dérogatoire pour récupérer et valoriser les CEE (cf. Aquitaine)</p> <p><i>Fonds d'aide aux bailleurs sociaux avec les CEE : bonification du prêt logement social (idée)</i></p> <p>Volume de CEE du CPE négocié mais seront revendus ensuite par la Région (pas d'obligé au sein d'Eiffage)</p>	
CHAMPAGNE-ARDENNE						
Sans objet	<p>Bonification (sous forme de subvention) de l'éco-prêt logement social par convention Région/CDC/FEDER : taux ramené de 1.9% à 0% sur 15 ans et subvention additionnelle du FEDER Bilan : 2300 logements, crédits prévus 1,8 M€ pour la période 2010/2011</p>	Sans objet	SCIC Enercoop Ardennes-Champagne fournisseur d'électricité d'origine renouvelable (2009)	Sans objet	Réflexion en cours	<p>Un groupe de travail sur la PE et des assises régionales en juin</p> <p>Beaucoup de dispositifs existants (ANAH, département, CDC, etc.), la multitude de dispositifs ne facilite pas la compréhension par le public des aides possibles</p> <p>Taux de parc locatif HLM le plus élevé de France (22.5%), parc ancien</p> <p>Pas de mécanisme de repérage de la PE, s'appuient sur les bailleurs</p>
CORSE						
<p>Subventions uniquement à ce jour : -Subventions CTC/ADEME : →Cible : Collectivités, entreprises, associations →Objet : rénovation et EnR -Subventions CTC/EDF (accord cadre 2007-2013) 16M€ budgétés : →Cible : particuliers →Objet : réhabilitation thermique (isolation, ventilation, chauffage), chauffe-eau solaire</p>	Sans objet	Sans objet	Mise en oeuvre de partenariats publics privés afin de faire concevoir, réaliser et exploiter des infrastructures efficaces en énergie, par exemple des dispositifs d'éclairage public	Sans objet	Contractualisation avec EDF	Pas encore de programme contre la PE

FRANCHE-COMTE						
Sans objet Difficultés de la Région à monter des partenariats avec les banques déjà réticentes sur l'ECOPTZ : n'ont pas les compétences techniques pour vérifier l'éligibilité, or cela leur retombe dessus si l'Etat refuse la bonification du prêt	Bonification du prêt logement social de la CDC de 2.65% à 0% sur la partie rénovation BBC (juin 2011)	Garanties de la Région développées pour les entreprises, mais pas pour les particuliers (ferait beaucoup de dossiers et nécessite des moyens pour les étudier correctement)	Sans objet	La Région n'est pas intéressée a priori, système lourd et résultats pas à la hauteur	Rien de formalisé au niveau de la Région, pas mûr Le SIDEK (Syndicat mixte d'énergies, d'équipements et de e-communication) du Jura a déposé et valorisé 37 GWh (travaux sur patrimoine, petites communes). La ville de Besançon (Direction de la maîtrise de l'énergie) valorise également ses travaux par des CEE)	Volet Effilogis (basse consommation) des OPAH. Aide au suivi-animation de l'OPAH + diagnostics et travaux. A remettre à jour suite aux évolutions des aides de l'ANAH (Habiter Mieux). Réflexion avec ADEME sur 2012 pour animation régionale ? Région pas légitime sur ce sujet (compétences CG)
HAUTE-NORMANDIE						
Sans objet Pas assez d'appui des banques pour développer des prêts, la Région préfère une gestion en interne	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Des clauses de valorisation des CEE dans AAP Energie (subvention aux acteurs économiques du secteur de l'énergie et aux économies d'énergies dans les bâtiments) (récent)	Un Plafond de ressource pour le « chèque Energie » Intervention de la Région indirectement à travers les conseillers des EIE La Région ne souhaite pas aller très loin dans le domaine, qui est davantage de la compétence des départements
ILE-DE-FRANCE						
<i>Fonds d'investissement avec la BEI sur EnR et efficacité énergétique</i> <i>Eco-prêt à destination des collectivités</i>	<i>-Bonification taux éco-prêt logement social (CDC)</i>	<i>-Fonds de garantie du fonds d'investissement avec la BEI</i> <i>-Fonds de garantie CPE (garantie de la performance énergétique, garantie des loyers)</i>	<i>Opérateur énergétique public « Ile-de-France Energies Nouvelles » :</i> <i>GIE regroupant, à terme, 1/une SPL ou SEM sur le volet réhabilitation et EnR sur le patrimoine des collectivités (mission d'AMO, accompagnement technique et financier)</i> <i>2/un fonds d'investissement pour les projets d'EnR</i> <i>→Cibles : copropriétés (à capacité d'investissement, peu dégradées donc peu accompagnées), collectivités (effet de</i>	Premier CPE dans le logement social : Brezillon (filiale de Bouygues Construction) et LogiRep (bailleur social), Résidence Saussaie 231 logements (Vitry sur Seine), objectif de 40% d'économie d'énergie garanti pendant 4 ans à l'issue des travaux, 10 M€, locataires sollicités pour financer (50% des économies leurs seront rétrocédées) (déc. 2010)	<i>Valorisation des CEE sur opérations réalisées par la Région ou soutenues par celle-ci dans le cadre de ses politiques</i>	Soutien de la Région aux copropriétés dégradées (études et travaux) Etude ARENE en cours : besoins et articulation avec les dispositifs locaux existant

			<i>masse important), petits bailleurs sociaux (faible capacité d'investissement, patrimoine restreint, syndicats d'énergie, sociétés (SCOP, SCIC, etc.)</i> →Objet : rénovation et EnR			
LANGUEDOC-ROUSSILLON						
Fonds régional pour le photovoltaïque 2011-2014 (400 M€, 50/50 BEI et 3 banques) →Cible : entreprises, collectivités, associations, agriculteurs, bailleurs sociaux →Objet : faciliter le financement des projets EnR supérieurs à 3 kWc(PV) (avril 2011)	<i>Bonification du taux des microcrédits (cofinancé Ademe, ANAH, CDC)</i> →Cible : PE →Objet : rénovation (expérimentation à lancer)	« Fonds de garantie » du fonds régional pour le photovoltaïque (50%) (attribué au coup par coup) <i>Fonds de garantie pour la rénovation énergétique des copropriétés (à l'étude -d'ici fin 2011)</i> <i>Fonds de garantie des microcrédits pour le public en PE (à l'étude) (d'ici fin 2011)</i>	Sans objet	Sans objet	Clauses mises dans les conventions pour récupérer les CEE. Dépôt en DREAL de 72 GWh, la Région étudie actuellement différentes solutions pour valoriser ces CEE (revente, partenariat avec un obligé, etc.)	<i>Fonds de garantie des microcrédits ou bonification pour le public en PE (à l'étude)</i> Feuille de route pour le volet PE du Plan Climat LR suite à l'étude régionale PE (diagnostic des acteurs et des actions) réalisée en 2010 par Gefosat, piloté par FNH&D (financement ADEME, Région LR, Fondation de France, GDF Suez) Objectif : créer du lien entre les institutions sans se substituer à ce qui existe déjà (notamment au niveau du département) En département : -FATMEE 34 : Fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'eau et de l'énergie (CG, CAF, ADEME, CT) (2002) -Prêt SACICAP (convention CG34 et FDI-SACICAP)
LIMOUSIN						
<i>Fonds de participation en réflexion :</i> →Cible : non arrêtée →Objet : soit EnR, soit rénovation	Convention de partenariat département de la Creuse/CDC/Creusalis (office HLM) : prêt au taux de 1.9% sur 15 ans, 117 logements rénovés (juillet 2009)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	<i>Dispositif d'aide pour la rénovation en cours de montage avec un plafond de ressources pour viser la PE</i>
LORRAINE						
<i>Fonds avec la BEI et BP, CE</i> →Cible : collectivités et PME →Objet : rénovation et EnR	Pas de bonification éco-prêt logement social mais des subventions directes	<i>Fonds de garantie du fonds BEI (25%)</i>	La Région a essayé de rentrer dans une SEM éolienne (comme la	Sans objet Un projet de CPE dans la	Dispositif de récupération des CEE issus du Prêt Climat Lorraine : revente	<i>Plan contre la précarité énergétique : ingénierie et subvention ou PTZ sur durée</i>

<p>(à l'étude, simulations économiques des banques réalisée)</p> <p>Prêt Climat Lorraine co-bonifié par la Région (jusqu'à 0%) et 2 banques (BP et CA) :</p> <p>→Cible : particuliers PO ou propriétaires bailleurs</p> <p>→Objet : isolation (sept. 2008)</p> <p>Bilan : 2400 prêts, 560 k€ de coût Région pour la bonification compensés par les CEE</p>	<p>aux bailleurs sociaux</p>	<p><i>Fonds de garantie des particuliers pour accès au Prêt Climat Lorraine : Région démarchée par la MACIF pour faire un pot commun. Le coût de l'assurance de l'emprunt est un frein pour les plus faibles</i></p>	<p>Région Picardie) mais ce n'était pas possible avant le Grenelle (aujourd'hui si)</p>	<p>ville de Commercy qui n'a pas abouti.</p>	<p>par la Région à un obligé via une convention à prix fixé, intégration du dossier CEE dans le montage, ce qui permet au dispositif de ne rien coûter à la Région</p> <p>CEE hors particuliers : document d'engagement à récupérer les CEE signé avec le prestataire avant les travaux dorénavant</p>	<p><i>d'amortissement plus longue</i> →Cible : particuliers →Objet : rénovation (projet pour 2013)</p> <p>PIG Précarité énergétique lancé en 2010 : identifier les méthodologies de repérage des populations en PE</p> <p><i>Nouveau montage financier : aides ANAH, dép, régions, autres et bailleurs sociaux : rénovation d'une maison en échange d'une location d'une partie sur 20 ans (lancement étude ingénierie financière, au plus tôt en 2012)</i></p>
<p>MIDI-PYRENEES</p>						
<p>Prêts« Energies renouvelables » bonifiés (700 M€, 50/50 avec la BEI et 3 banques)</p> <p>→Cible : tous, hors particuliers</p> <p>→Objet : EnR (électricité renouvelable bénéficiant d'un tarif d'achat) et rénovation du bâti (sept. 2010-2013)</p> <p>Bilan : 12 projets aidés garantis par la Région, 10 M€ de prêts (agriculteurs, biogaz)</p> <p><i>La Région encourage les bailleurs sociaux à voir si les prêts de la BEI seraient intéressants pour eux</i></p>	<p>Sans objet</p>	<p>Fonds de garantie des prêts « Energies renouvelables » uniquement pour EnR (25%) et sauf pour les grandes entreprises et les collectivités</p>	<p>La Région étudie l'opportunité de se doter d'une SEM (réhabilitation et/ou EnR et/ou acteur de la compensation carbone) et la possibilité de faire évoluer la SEM existante sur la maîtrise d'œuvre des travaux des lycées dont une partie de l'activité serait transformée en SPL</p>	<p>Pas d'expérimentation, les CPE pourraient éventuellement se développer avec la création de la SEM, serait intéressant notamment sur les lycées</p>	<p>CEE valorisés par la Région (sauf aides aux particuliers) : travaux sur patrimoine Région, rétrocession des CEE issus des aides aux bailleurs sociaux (construction énergétiquement performante). Une partie gagée avec EDF (protocole dû au site nucléaire)</p> <p>Réflexion de la Région en cours sur la valorisation : recours à un intermédiaire ou contrat avec un obligé ?</p> <p>Fonds régional Carbone : renforcé récemment dans le cadre du plan Energies</p>	<p>Dispositifs qui existaient pour les particuliers : subvention complémentaire à l'éco-prime de l'ANAH remise en cause par le changement de régime d'aide de l'ANAH et l'écochèque. La Région souhaite rationaliser, avoir un seul type d'intervention en cohérence avec l'ANAH mais autonome pour la PE : un « écochèque amplifié » pour les ménages modestes (40% des ménages)</p>
<p>NORD-PAS-DE-CALAIS</p>						
<p>Fonds régional d'investissement pour le climat : 10M€ (40% Région, 60% FINORPA)</p> <p>→Cible : PME (nouvelles techno, services type STI, SEM, SCIC). Accompagnement sur montage technique et financier</p> <p>→Objet : efficacité énergétique, EnR (2011)</p>	<p>Pas de bonification de l'éco-prêt logement social, réflexion de la Région sur une garantie car c'est ce dont les bailleurs auraient le plus besoin selon elle</p>	<p><i>Réflexion de la Région en cours sur un fonds de garantie pour les bailleurs sociaux</i></p>	<p><i>SEM (ou autres statut, en réflexion) à créer qui pourrait être soutenue par le Fonds régional d'investissement pour le Climat</i></p> <p><i>SCIC Enercoop Nord-Pas-de-Calais (2011)</i></p>	<p>Non, ce n'est pas à l'ordre du jour de la Région pour l'instant</p>	<p>Récupération des CEE par GDF-Solfea dans le cadre du prêt ISOLTO</p> <p>Réflexion pour récupérer les CEE et les valoriser dans le cadre de l'opération « 100.000 logements » (dont 1/3</p>	<p>Pas de politique régionale, la problématique est plutôt portée au niveau départemental et des agglomérations (Communauté urbaine d'Arras, etc.).</p> <p>La PE n'est pas tant un</p>

<p><i>Fonds avec la BEI</i> →Cible : collectivités →Objet : rénovation, EnR (à prévoir après la phase d'appui technique ELENA en cours) (en réflexion)</p> <p>En département du Nord : Contrat de financement avec la BEI de 200 M€ (sur 25 ans) →Cible : 30 collèges →Objet : rénovation et construction (HQE) (décembre 2010)</p>			<p>SIR (Société d'Investissement Régional) Batixia : soutien des opérations de renouvellement urbain (2002)</p>		<p>social) Dépôt de CEE dans le cadre de la rénovation de lycées</p>	<p>problème de financement mais plutôt d'accompagnement qui doit se faire au niveau du territoire</p>
PACA						
<p>Contrat de financement avec la BEI de 400 M€ (sur 25 ans) →Cible : 34 lycées →Objet : rénovation et construction (HPE, THPE, BBC, HQE), non lié à un CPE (oct.2009)</p> <p><i>En réflexion : Fonds d'investissement pour les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie (partenariat avec la BEI et banques régionales)</i> →Cible : opérateur régional à créer →Objet : rénovation et EnR (d'ici 2012 au mieux)</p>	<p>Pas de bonification éco-prêt logement social car un important programme de réhabilitation thermique pour les bailleurs sociaux : 10.000 logements/3 ans (FEDER)</p>	<p><i>Idée du Fonds de garantie du fonds d'investissement. Avoir un système de pallier : garantie plus forte quand MDE+EnR (50%), garantie soit au coup par coup, soit création d'un fonds avec du FEDER éventuellement géré par la FEI avec un fonds JEREMIE (en réflexion)</i></p>	<p><i>Opérateur régional à créer sous la forme de SEM ou SPL ou SPLA ou SCIC qui pourrait co-investir (aider les actionnaires du SPL), investir (SEM peut entrer dans le capital de SPL), aider à la décision.</i></p> <p>SEM d'une Communauté de Communes existante du centre Var pour gérer le parc éolien</p> <p>SAS de financement existante (6M€ FEDER et 6M€ Région) de projets innovants</p>	<p>Sans objet</p>	<p>CEE récupérés et valorisés sur chèques EnR (PV) En réflexion par la Région : mettre des clauses dans les conventions pour récupérer les CEE et travailler en partenariat avec les autres partenaires publics pour en récupérer davantage</p>	<p>RREP (Réseau Régional Energie et Précarité) : fédère et met en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie</p> <p>La Région travaille avec le GERES. Elle a difficilement la main quand les départements ne s'impliquent pas</p>
PAYS-DE-LA-LOIRE						
<p>Sans objet</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Sans objet</p>	<p>SEM AEnR (Anjou Energie Renouvelable) →Cible : collectivités locales et industriels →Objet : PV (2010)</p> <p>SEM ENEE 44 (5M€, Département de Loire-Atlantique 80% CDC, Crédit coopératif, Crédit mutuel, crédit agricole, Atlanbois, association des chambres consulaires)</p>	<p>Sans objet</p>	<p>Rien de spécifique</p>	<p>Réflexion en cours à la Région sur un dispositif d'aide aux particuliers avec une prise en compte de critères sociaux</p> <p>Il complétera les actions menées par les départements et EDF-GDF qui verse le FSL (Fonds de Solidarité Logement) : 864 k€ en 2010, 7600 familles aidées</p>

			→Objet : prise de participation dans projets de production d'énergie décentralisée et de maîtrise de l'énergie en Loire-Atlantique (éolien, Biomasse, PV, autres) (mars 2007)			
PICARDIE						
PTZ « Picardie Avantage Isolation » et « Picardie Avantage Energie » (Solfea, Domofinance, CA) (cobonification pour 10 M€ par la Région sur les 120 M€ accordés) →Cible : particuliers →Objet : isolation, chauffage au bois, PAC (2006-2010) Bilan : 10 000 prêts octroyés	Pas de bonification éco-prêt logement social mais un AAP bailleurs sociaux	Laisser le privé se positionner (AXA, etc.), trop cher pour la Région	SCIC Picardie Energie Bois : approvisionnement en bois-énergie des chaufferies et réseaux de chaleur bois : sécurisation de l'approvisionnement et stimulation des projets d'investissements <i>Création de Service Public Local de l'efficacité énergétique à l'étude : service public complet (de l'audit à la maintenance) pour faire baisser les prix, nouvelle taxe/redevance rattachée au bâti assurant l'investissement</i> →Cible : particuliers essentiellement <i>SEM : 6 M€ public (3M€ par Région et 1M€/ département) et 6M€ privé, budget voté. Idée : réaffecter les fonds tirés de l'éolien (projet pour 2011)</i> Premier parc éolien public en France : ville de Montdidier : 4 éoliennes exploitées par la régie communale, 11.14 M€ (Région sous forme avance remboursable à taux zéro, FEDER, CG de la Somme), réinjection des bénéfices : notamment rénovation thermique des bâtiments communaux	CPE : pas d'expériences par la Région, il y a des conditions préalables à remplir (audit du patrimoine, capteurs,...), la Région n'est pas sûre que les économies d'énergie puissent rembourser totalement l'investissement. Avant de faire un CPE, il convient de tester déjà des contrats de chauffage avec intéressement	CEE valorisés via un prestataire sur la rénovation des lycées et le PTZ pour les particuliers : grand succès : (315 GWh pour les particuliers (4000 prêts), 85 GWh pour les lycées).	Réflexion de la Région sur sa valeur ajoutée par rapport aux dispositifs ANAH, étude à lancer en sept. 2011 (état des lieux des dispositifs existants) AAP rénovation du bâtiment pour lutter contre la PE (mais d'après la Région, la subvention seule ne suffira pas, il faut aussi un accompagnement)

POITOU-CHARENTES						
<p>Prêt photovoltaïque régional (400 M€, avec la BEI et banques locales) →Cible : collectivités, industriels, agriculteurs →Objet : EnR (PV) (2009-2012)</p> <p>Fonds de résistance photovoltaïque : 10 M€ (partenariat avec banques) →Cible : particuliers, communes, etc. →Objet : avances remboursables, micro-crédit, SEM PV (mars 2011)</p> <p>Micro-crédit régional « énergie verte » à 0% (6 à 60 mois), intérêts pris en charge par la Région →Cible : particuliers</p>	<p>Bonification taux prêts « énergie performance » (CDC) ramené à 0% (enveloppe Région : 7 M€) →Cible : →Objet : construction et rénovation de logements sociaux</p>	<p>Fonds de garantie du prêt photovoltaïque régional (jusqu'à 25%) (2009-2012) dans le cadre du partenariat avec la BEI uniquement.</p>	<p>SCIC Poitou-Charentes Energies renouvelables (CDC, EDF) →Cible : collectivités et entreprises →Objet : réalise et exploite les centrales PV (contrats de location) (fin 2009-2010)</p> <p>Création par la Région et ses partenaires dans le cadre du fonds de résistance PV d'une SEM de production d'énergie solaire à des prix compétitifs pour les habitants et les entreprises</p>	<p>Sans objet</p>	<p>CEE des particuliers cédés à la Région depuis 2009</p> <p>Dispositif de récupération sur les travaux engagés sur le patrimoine régional depuis 2010</p>	<p>AAP →Cible : propriétaires occupants modestes (conditions de ressources, retraités visés) →Objet : isolation toiture</p> <p>Etude en cours, les premiers échanges sur la PE ne datent que de fin 2010</p>
RHONE-ALPES						
<p><i>Fonds d'investissement énergétique (voir opérateur « service énergétique régional »)</i> →Cible : prend participation dans des sociétés de projet (SCIC, SPL, SAS locale) →Objet : EnR voire rénovation ensuite</p>	<p>Pas de bonification de prêts (éco-prêt logement social, investissement des particuliers), car considéré par la Région comme trop lourd à gérer</p>	<p><i>En réflexion : Garantie des prêts de l'opérateur : soit par la Région en direct (mais va limiter ses capacités d'emprunt), soit en créant un fonds de garantie (alimenté par la BEI, FEDER, etc.)</i></p>	<p><i>Opérateur « service énergétique régional » (GIE) avec 2 outils d'intervention : 1/SPL 2/Fonds d'investissement (SEM ou SAS) 1/SPL (contact avec CDC pour prêts à taux préférentiels, garantie) :</i> →Cible : collectivités actionnaire du SPL, Sociétés de projets initiées par des collectivités ou leurs satellites →Objet : rénovation énergétique sur patrimoine des collectivités locales, 2/Fonds d'investissement →Cible : prend participation dans des sociétés de projet (SCIC, SPL, SAS locale) →Objet : EnR voire rénovation ensuite</p> <p>Energies partagées Investissement (ex SOLIRA investissement (SCA))</p>	<p>L'opérateur « service énergétique régional » interviendrait via des CPE en PPP ou en MPPE</p> <p>Problématique de la de la garantie de performance énergétique à traiter</p>	<p>Un groupe technique d'élus travaille sur la valorisation des CEE : -émission sur les politiques ? si oui lesquelles ? -conditions de revente (directe ou accord avec un obligé ?) -utilisation des recettes ? Constitution d'un fonds dédié pour financer des investissements énergétiques.</p> <p>Organisation en interne pour la valorisation : facile sur le patrimoine régional, plus difficile pour les particuliers, bailleurs et collectivités</p>	<p>AAP aides aux travaux : intervention de 1^{er} niveau, investissements légers</p> <p>Animation sur la PE en s'appuyant sur le réseau des EIE</p>

			<p>Installation de Centrales PV intégrées au bâti, Projets locaux publics ou privés, Mobilisation épargne éco-citoyenne (habitants, PME) et SEM, Participation au capital de l'investisseur PV (SEM ou privé). Montage issu de l'expérience allemande sur EnR (2008)</p> <p>SCIC Enercoop Rhône-Alpes : fournisseur d'électricité d'origine renouvelable (2009)</p>			
--	--	--	---	--	--	--



TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS MENEES PAR LES REGIONS

Dispositifs d'accompagnement des maîtres d'ouvrage et des acteurs professionnels dans le domaine de l'énergie (sensibilisation, formation, etc.)

Sensibilisation dans le domaine de l'énergie (des acteurs professionnels, collectivités, particuliers, acteurs sociaux à la précarité énergétique, etc.) à travers des lieux de rencontre, journées à thèmes, accompagnement à la structuration de filière, etc.	Formation dans le domaine de l'énergie (des acteurs professionnels, actuels ou futurs, collectivités, travailleurs sociaux, etc.) à travers des dispositifs PF, contenus innovants, promotion des formations, etc.
ALSACE	
<p>-Rencontres Energivie, salon Energivie 2 fois/an par la Région et l'ADEME</p> <p>-La Région travaille avec les professionnels : mallettes pédagogiques, sensibilisation via les chantiers-écoles (pas d'opération à ce jour) et les visites de chantiers (1/2 journée, 500 prévues) (repérage par SIG en projet) avec FFB et CAPEB. Ces actions sont prévues dans le cadre du Contrat de projet Etat-Région.</p> <p>-Les professionnels doivent être sensibilisés car aujourd'hui ils ne « sentent pas le marché ».</p>	<p>-Pôle Alsace Energivie (reconnu pôle de compétitivité) : échanges avec les professionnels notamment sur les besoins de formation.</p> <p>-Projet d'IEED (Institut d'Excellence dans le domaine des Energies Décarbonées) à Strasbourg rassemblant R&D, recherche et formation et adossé au pôle de compétitivité.</p> <p>-La Région travaille sur une charte de qualification des professionnels du bâtiment pour permettre leur reconnaissance, en s'appuyant sur le dispositif FEEBAT.</p>
AQUITAINE	

<p>-CREAhd : pôle de compétitivité Construction Ressources Environnement Aménagement et Habitat durables CREAhd, anime, avec le soutien du Conseil régional d'Aquitaine et de la Délégation régionale Aquitaine de l'ADEME, l'Espace Aquitain Construction Durable (EACD) » dont les missions sont d'informer sur les démarches environnementales dans la construction et l'aménagement pour promouvoir leur application en Aquitaine, et de capitaliser en créant un observatoire des opérations en Aquitaine.</p> <p>-Nobatek : centre de ressources technologiques développant des activités de recherche appliquée et des prestations de service dans les domaines de l'aménagement et de la construction durables, créé en 2004, équipe pluridisciplinaire de près de 30 ingénieurs, docteurs et techniciens menant des projets pour le compte d'entreprises et organismes publics</p> <p>-CDPEA (Construction Durable et Performance Energétique en Aquitaine) : créé en 2006, structuré en 2007 en un centre de ressources et d'accompagnement pour les professionnels de la construction : conférences, formations</p> <p>-Conseil énergétique partagé (CEP)</p>	<p>-Plan Climat de la Région Aquitaine : sensibilisation des entreprises sur le changement climatique, modules de formation des collectivités locales et action de formation des professionnels du secteur du bâtiment (architectes, urbanistes, etc.)</p>
AUVERGNE	
<p>-L'Aduhme, Association pour un développement urbain harmonieux par la maîtrise de l'énergie, a été créée en 1996 dans le cadre du programme européen SAVE II, sous la forme d'une association loi 1901. Elle est née d'une volonté conjointe de l'Europe, de la Ville de Clermont-Ferrand et de l'Ademe d'agir localement pour la maîtrise de l'énergie. L'agence anime un réseau de partenaires techniques privilégiés, avec lequel elle développe localement des projets sur le thème de l'utilisation rationnelle de l'énergie, du développement des énergies renouvelables et, par extension, du développement durable.</p> <p>-Dans chaque département, l'ADEME, la Région et le CG concerné contribuent au financement d'un espace info énergie à destination des particuliers et d'un espace info énergie à destination des professionnels et collectivités. Le réseau énergie auvergne est un lieu de concertation entre les EIE. Région précurseur avec l'organisation annuelle de la manifestation « Ma maison ma planète ».</p> <p>-l'animation du plan bois énergie est confiée à l'ADUHME et à bois énergie 15</p>	
BASSE-NORMANDIE	
<p>-Prix « bois construction environnement » sur les bâtiments publics, chez les particuliers, organisé par la Région : Promotion via la communication</p> <p>-ARPE (Association Régionale de Promotion de l'Eco-construction en Basse-Normandie) : Sa mission est de mettre en contact tous les acteurs, d'animer l'ensemble de la filière, d'être un catalyseur dans le domaine de l'éco-construction, d'identifier des besoins de formation.</p>	<p>-Réseau de professionnels partenaires référencés dans le cadre du programme Eco Energies Manche d'EDF (entreprises agréées par EDF)</p> <p>-« chèque travaux » (EnR compris) : suivi de formations par les prestataires (chèque arrêté fin avril 2011, 8000 chèques en 3 ans), près de la moitié des entreprises de la Région ont conventionné avec le chèque (800 sur 2000), ce qui était innovant : un chèque pour l'aide à l'étude préalable (mais pas un grand succès)</p> <p>-ANOFAB : formations BBC, groupes de travail MO, Maîtres d'ouvrage, artisans. Nécessité ressentie que les professionnels se forment sur les nouvelles techniques (BBC...).</p>
BOURGOGNE	
<p>-Réseau des EIE donne l'accent sur les publics en précarité énergétique (Convention PCEB 2011)</p> <p>-BER (Bourgogne Energies Renouvelables) mène actuellement un projet de prévention de la précarité énergétique avec NSM Médiation (qui porte le Point d'Information et de Médiation Multi-Services de Dijon) pour former des travailleurs sociaux et réaliser le suivi de 15 à 20 familles sur un an dans des quartiers définis comme prioritaires dans le cadre du CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) de l'agglomération dijonnaise. L'objectif est de leur apprendre les gestes pour économiser l'énergie et l'eau. Cette coordination entre BER (qui a une compétence technique en matière d'économies d'énergies) et NSM Médiation (qui apporte son expertise sociale) est précieuse. BER anime également des ateliers autour de la prévention à la précarité énergétique (des gestes simples à la compréhension des factures...) pour divers acteurs (appartement témoin de Chênove, foyers sociaux...)</p>	<p>-Pôle bâtiment de demain : plateforme de mutualisation et de coordination qui vise à assembler tous les acteurs du secteur du bâtiment pour accélérer en Bourgogne la généralisation des bâtiments économes en énergie et accessibles au plus grand nombre.</p> <p><u>Cible</u> : Tous les corps de métiers sont concernés : maîtres d'ouvrage, fournisseurs de matériaux, architectes, bureaux d'études, collectivités locales...</p> <p>Notamment : Multiplier l'accès des salariés et des chefs d'entreprise à l'information et à la formation (déc. 2010)</p> <p>-Accompagnement de la professionnalisation des artisans et des entreprises du secteur solaire et la constitution de groupements d'achats. Il s'agit d'améliorer la performance technique et le coût des projets</p> <p><u>Cible</u> : artisans et des entreprises du secteur solaire</p> <p>Intérêt : passer d'une logique individuelle d'amorçage de la filière à une logique collective de structuration (mai 2010)</p>
BRETAGNE	

<p>-La Région travaille sur une Plate-forme (statut associatif visé, création au 2^{ème} semestre 2011) pour regrouper l'ensemble des dispositifs. ENVIROBAT existe pour regrouper les acteurs (CAPEB, constructeurs, etc.) mais à redynamiser, implication des professionnels pas à la hauteur. Cette PF sera un outil partagé pour mettre en commun les outils réglementaire, échanges, discussion, formation (aux nouveaux métiers, à la multiplicité des dispositifs d'aides...), structurer l'offre de formation pas toujours adaptée. ENVIROBAT serait intégré dans cette PF. La Région est Maître d'ouvrage de l'étude en cours. Le cœur de cible est la rénovation. La Région soutiendra financièrement cette PF qui intégrera l'ensemble de la filière : conception (Maître d'œuvre) et réalisation (assurances et banquiers qui sont intéressés pour qu'il y ait plus de lisibilité pour les particuliers). Il faut dépasser le cercle des quelques constructeurs et associer également les fabricants de matériaux. Sera un relais des EIE sur le terrain. Pour les particuliers, fera un « guichet unique », sera un lieu d'échanges sur les dispositifs ayant un effet de levier, apporter un conseil pertinent (aujourd'hui conseil plus par Bleu ciel que par artisans), va redynamiser l'axe formation, en particulier rénovation.</p> <p>-Conseil en Energie Partagé (CEP) : dispositif né en Bretagne en 1997, 29 conseillers à ce jour, doublement de l'effectif depuis 2007, objectif : un par pays</p>	<p>-Dans le cadre des contrats d'objectifs emploi formation, la mise en place par la Région avec la branche du bâtiment, les partenaires sociaux et l'Etat, d'un plan d'actions concertées permettra à court terme une décente durable de ce marché du travail. Dans ce contexte, le développement des compétences liées à l'éco construction sera favorisé par la mise en place d'actions de formation qualifiantes ou de perfectionnement des compétences avec la volonté de faire naître un pôle d'excellence en la matière en Bretagne. Ces actions seront dispensées dans le cadre du programme régional des stages, du programme d'actions de l'AFPA et des actions de formation continue du secteur de l'artisanat financées auprès de la Chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne.</p>
<p>CENTRE</p> <p>-Le sujet de l'Efficacité énergétique est traité à la Région au sein de la Direction Générale de la Stratégie Partenariat Europe Transversalité : ce qui donne une légitimité pour orienter toutes les politiques, notamment celles de sensibilisation et de formation du grand public, soutien aux relais locaux : EIE, ALE, ENVIROBAT, PNR, ARBOCENTRE, ENERGIE'VILLES</p>	<p>-Pôle Efficacité Energétique (PEE) : Il réalise des analyses de filière. Les freins mis en évidence sont souvent des problèmes de formation (que ce soit quantitatif ou qualitatif). Il impulse la création de nouvelle formation en soutenant les ingénieries de formation pour répondre aux besoins et lever les freins : récemment sur intégrateur PAC.</p> <p>Organisation de session de formation/sensibilisation courte (3j) sur les bâtiments à très faible consommation d'énergie : cette formation a eu un succès auprès des architectes, BE et professionnels du terrain.</p> <p><i>Idee : conditionner les aides de la Région à la réalisation de chantiers-écoles : les apprenants voient les professionnels travailler pour se former.</i></p> <p>-Construction de PF techniques : la Région apporte son soutien à la mise en œuvre de telle plate forme.</p> <p>-Outils innovants : simulation, réalité augmentée, jeux sérieux, ... ne remplace pas la pratique mais permet de toucher plus de monde.</p> <p>-Formations modulaires : on découpe pour faciliter la participation, pour acquérir la qualification.</p>
<p>CHAMPAGNE-ARDENNE</p> <p>Financement via des subventions d'un réseau de chargés de mission énergie, ainsi que les EIE et l'ARCAD qui s'assurent du côté sensibilisation et communication sur la thématique énergie. Par ailleurs, la Région organise tous les ans une conférence sur le Plan Climat régional avec différents partenaires pour réaliser un bilan, et discuter des perspectives. La Région organise des assises régionales de la précarité énergétique (le 28 juin 2011), environ 150 personnes sont attendues.</p>	<p>-L'ARCAD (Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durable en Champagne-Ardenne) est un centre de ressources, d'expertise et de conseil dédié à tous les acteurs de la construction et de l'aménagement. Ses services sont gratuits. Elle est financée par le CR (fonds FREC et IRE), l'Ademe (Fonds FREC), l'UE (FEDER). Particularité : associe 2 spécialités : construction <u>et</u> aménagement du territoire. Une mission ingénierie de formation : aide à trouver la bonne formation. Elle travaille sur l'offre de formation de tous les acteurs : architectes, BE, AMO, professionnels. (créé fin 2007)</p> <p>-Des évolutions de savoir-faire avec des compléments à apporter : les CFA doivent faire évoluer leurs formations en rajoutant un module (ex : électricien : PV, chauffagiste : PAC, couvreur : pose panneaux solaires)</p> <p>-Formation innovante : technicien maintenance entretien d'éolienne. Créée depuis 4-5 ans, elle attire dans toute la France. Depuis, la Région Picardie a mis en place la même formation.</p> <p>-En 2009, dans le cadre du plan de relance, le département des Ardennes a été choisi pour une opération pilote de mise en œuvre accélérée du plan bâtiment. Sur un an, 20 M€ de travaux ont été réalisés, représentant 400 emplois dans les Ardennes. Dans ce cadre, une centaine d'artisans ont suivi une formation aux économies d'énergie.</p>
<p>CORSE</p> <p>-Accord cadre CTC/EDF 2007-2013 (16M€) : Il prévoit, notamment, le soutien d'actions d'accompagnement qui visent une plus grande efficacité énergétique, à destination du grand public, des entreprises, notamment les PME, des professionnels œuvrant dans le domaine des ressources énergétiques : producteurs et distributeurs, fabricants de matériels et installateurs, laboratoires et</p>	<p>-La plupart des actions définies dans le Plan de Développement des Energies Renouvelables et de la Maîtrise de l'Energie nécessite l'intervention de professionnels qualifiés et formés. D'ores et déjà, on dénombre en Corse plusieurs filières de formation aux énergies renouvelables et à la maîtrise de l'énergie (ENSAM Bastia et Mastère de l'Université de Corse), mais cet effort doit désormais être décliné</p>

<p>centres techniques, bureaux d'études et architectes, sociétés de financement, organismes de formation, des collectivités et autres organismes publics ou parapublics, collectivités territoriales, organismes d'habitat social, associations. Aujourd'hui, la CTC et EDF souhaitent aller encore plus loin pour sensibiliser et inciter les consommateurs à modérer leur consommation électrique au quotidien et notamment pendant les périodes de forte demande en électricité. « AGIR'ECO » regroupera désormais l'ensemble des offres disponibles en Corse visant une plus grande efficacité énergétique. C'est aussi une démarche qui s'appuie sur l'Eco-Citoyenneté pour franchir une nouvelle étape dans la maîtrise de la demande en électricité.</p> <p>-Les EIE sont financés par la CTC et l'ADEME pour assurer la sensibilisation.</p>	<p>au niveau des formations de techniciens et d'artisans.</p> <p>- 2 plateaux techniques sont prévus à Ajaccio :</p> <p>1/Un plateau technique solaire qui poursuivra plusieurs objectifs : optimiser les systèmes solaires existants ; conceptualiser de nouveaux systèmes innovants ; aider au développement de composants solaires en collaboration avec des partenaires industriels ; réaliser des essais de pré-certification de capteurs solaires suivant les normes en vigueur ; l'utiliser dans le cadre de formations initiales ou continues à l'usage d'ingénieurs, d'architectes ou de techniciens.</p> <p>2/Une plate-forme solaire professionnelle, qui servira d'outil de formation pour les professionnels (installateurs en thermique et sanitaire) dans les domaines suivants : installation de chauffe-eau solaires individuels, Qualisol et Qualit'EnR (dispositifs de labellisation des professionnels). Ceci permettra de favoriser l'adoption de chauffe-eau solaires individuels grâce à des actions de sensibilisation et de formation des professionnels du chauffage et de la plomberie en Corse.</p>
FRANCHE-COMTE	
<p>Dans le cadre du programme Effilogis, actions de communication et de sensibilisation à la basse consommation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - par les EIE pour les particuliers, - par l'AIENA (association) pour les autres cibles (en lien avec Pôle énergie pour les professionnels). Structures financées par la Région et l'ADEME. <p>-Programme d'animation collective sur efficacité énergétique par les structures professionnelles (consulaires ou fédérations) soutenu par la Région (exemple: CCIR, CRMA, fédération des coopératives laitières, association des IAA)</p> <p>-Programme d'animation électricité verte (éolien, PV et hydraulique) mené par AIENA et soutenu par Région.</p> <p>Programme d'animation régionale sur la méthanisation (chambres agri – AIENA) et sur le bois énergie (communes forestières, interprofession bois, associations des Entreprises Travaux Forestiers). Tout est dans le CPER.</p> <p>-Un réseau de Conseil en Energie Partagé a été mis en place et est soutenu par l'ADEME et la Région. Ce partenariat porte sur la mise en place d'une animation (confiée à une association, AJENA) du réseau régional des conseillers qui permet la création d'outils et le partage d'expériences et sur le soutien à la mise en place de postes de conseillers (par appel à projets annuel).</p>	<p>-Pôle énergie contractualisé dans le CPER : (ADEME, CG, CC), centre de ressource régional sur l'efficacité énergétique dans le bâtiment, organismes d'ingénierie et de formation en partenariat avec les organismes professionnels (CAPEB, FFB, etc.)</p> <p>-Les professionnels ont un problème de compétences sur le BBC : besoin de formations adaptées à la BBC, ils ne se sont pas saisis du sujet (étanchéité à l'air pas traitée, isolation des murs anciens, etc.). Il est difficile également de trouver des professionnels compétents pour faire l'assistance à maîtrise d'ouvrage ou la maîtrise d'œuvre. La seule solution trouvée est de faire appel à des bureaux d'études qui se diversifient en faisant de l'AMO.</p> <p>-Idée : conditionner les aides aux formations des professionnels, à la qualification des entreprises mais pas suffisamment de masse aujourd'hui. Il faut adapter le dispositif FEEBAT à la BBC.</p>
HAUTE-NORMANDIE	
<p>-Conseil énergétique partagé (CEP) dans les territoires : la Région soutient le recrutement d'un technicien ou ingénieur énergéticien pour accompagner les collectivités (membres aggro ou pays) ayant inscrit un volet énergétique dans leur contrat de territoire.</p> <p>-Réseau des EIE</p>	<p>-Co-financement d'actions de formations collectives portées par les OPCA : développement des compétences environnementales des salariés du bâtiment</p> <p>-Chèque Energie : dispositif lancé en 2011 pour le soutien d'audits énergétiques, de travaux de rénovation énergétiques, voire d'EnR. Des formations et/ou qualifications sont imposées aux professionnels, ce qui devrait avoir un impact très stimulant sur l'offre de formation et le niveau de formation des professionnels.</p>
ILE-DE-FRANCE	
<p>-Plan Régional pour le Climat : Soutien régional à la création de postes de « conseillers énergie-climat entreprises » à l'échelle locale, comparables aux postes de « conseillers en énergie partagé (CEP) » pour le patrimoine des petites collectivités locales.</p> <p>Sensibilisation et information opérationnelle : le conseiller réalise un bilan des consommations énergétiques des bâtiments et sensibilise les collectivités (élu(e)s, équipes techniques, ...) sur les usages de leurs bâtiments.</p> <p>-Agences Locales de l'Energie : journées techniques à destination des services des collectivités et des professionnels</p>	<p>-EKOPOLIS : créé par l'Union régionale des CAUE, vocation : construction et aménagement durable, avec l'ADEME sur BBC : mission de suivi, de Rexp, pas de formation</p> <p>-CREP environnement en cours de refonte (formation initiale)</p> <p>-Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP),</p> <p>-Plan Régional Climat / Précarité énergétique : l'organisation de formations à destination des travailleurs sociaux et médico-sociaux des collectivités, d'agents et élus locaux de petites communes, d'associations spécialisées et d'autres organismes (CAF, Mutualités Sociales Agricoles...) afin de faciliter le « primo repérage » des ménages en situation de précarité. Cette formation, pouvant reposer sur le module de l'ADEME (« Les travailleurs sociaux face à la précarité énergétique : observer et comprendre pour agir »), aura pour objectif :</p> <p>D'apporter des éléments de connaissance généraux sur l'énergie dans le logement (déperditions liées au bâti, usages, coûts...)</p> <p>De permettre d'informer les ménages sur les dispositifs existants nationaux ou locaux qu'ils peuvent</p>

	<p>solliciter.</p> <p>De permettre de signaler les situations potentielles de précarité énergétique auprès du dispositif local de lutte contre la précarité énergétique.</p> <p>Si pertinent, de permettre d'agir de façon préventive ou curative auprès des ménages défavorisés, par une première intervention sur les comportements liés à l'énergie ainsi que sur la performance des équipements et appareils domestiques.</p> <p>-Plan Régional Climat / chèque EnR : La Région souhaitant professionnaliser et améliorer la formation des professionnels de ces branches (CESI, SSC, panneaux PV, PAC), il est désormais nécessaire de les intégrer dans le dispositif ; le dispositif actuel ne mettant en relation que la Région et les particuliers. Aussi, en adoptant un système de chèque ENR, les professionnels sont de fait partie prenante du dispositif et en responsabilité. Cela permet également de prévoir des plans de formation des employés des entreprises partenaires et va vers une amélioration continue de la qualité du service rendu aux particuliers.</p>
LANGUEDOC-ROUSSILLON	
<p>-Convention de partenariat Dexia Credit Local / Union habitat social du LR (URO Habitat)(nov. 2010) :</p> <p>Les deux partenaires ont souhaité amplifier leur rôle de facilitateur auprès des bailleurs sociaux et des collectivités territoriales en organisant conjointement des réunions d'information et d'échanges autour de thèmes tels que les finances locales, la rénovation énergétique des logements sociaux, le maintien des personnes âgées à domicile ou la responsabilité des bailleurs sociaux vis-à-vis de leurs locataires et de leur personnel. La vocation d'URO Habitat est d'assurer la représentation territoriale du mouvement HLM régional auprès des pouvoirs publics et des partenaires locaux, ainsi que de contribuer au développement professionnel et à l'action inter organismes.</p>	<p>-Un nombre élevé de formations liées à l'énergie</p> <p>-Développement de la formation professionnelle : en partenariat avec les structures professionnelles (3CA, CAPEB. ...) notamment via la formation des artisans, des jeunes et demandeurs d'emploi, l'appui au développement des compétences dans l'entreprise, le développement qualitatif de formation et le soutien de la formation par apprentissage. Des accords de branche signés, notamment dans secteur BTP.</p>
LIMOUSIN	
Non renseigné	Non renseigné
LORRAINE	
	<p>-L'ADEME Lorraine, la maison de l'emploi de la Meuse et la cellule économique régionale de la construction ont lancé un diagnostic et un plan d'actions en matière d'emploi / formation pour les filières « bâtiment et énergie renouvelables associées » et « biocarburants ». Les principaux objectifs sont :</p> <p>1/d'identifier les métiers en développement et en transformation du fait de la croissance verte</p> <p>2/de définir les besoins en formation, organiser des parcours de formation et de qualification</p> <p>3/de faire un état des lieux des dispositifs de formation initiale, formation continue, validation des acquis par l'expérience puis les valoriser 4/d'orienter et mettre en cohérence l'offre et la demande d'emplois dans les filières. Ces actions se déroulent sur 3 ans : une année pour le diagnostic et la préparation du plan, et deux ans pour la mise en œuvre du plan.</p> <p>-Le CNIDEP (Centre National d'Innovation pour le Développement Durable et l'Environnement dans les petites Entreprises) a été mis en place en 2008 par la Chambre des métiers et a vocation à être un centre de ressource national. Il accompagne l'évolution des pratiques professionnelles notamment des TPE.</p>
MIDI-PYRENEES	
<p>-Le CERCAD (Centre de Ressources Construction et Aménagement Durables) permet la mise en réseau des professionnels (2010).</p> <p>- Les Espaces Infos Energie pour les particuliers, les Agences Locales de l'Energie pour les collectivités</p>	<p>-Le plan « bâtiment économes » actuel va être refondu dans un plan plus large « économie d'énergie et performance énergétique » traitant de la formation.</p> <p>-Cluster « Bâtiment Econome » : maîtrise de l'énergie au sein des bâtis : nouveaux matériaux notamment. Il organise des groupes de travail entre les professionnels, la recherche, la formation, etc.</p>
NORD-PAS-DE-CALAIS	
<p>-HABITAT ET DEVELOPPEMENT modélise un dispositif innovant en Région Nord-Pas-de-Calais de prévention de la précarité énergétique :</p> <p>nombreuses actions menées depuis plus de 10 ans : volets « maîtrise de l'énergie pour les plus démunis » dans les OPAH, formation des travailleurs sociaux, ateliers grand public « impayés d'énergie », etc.</p>	<p>-Réflexion sur la formation dans le cadre de l'opération « 100 000 logements », projet de réhabilitations de la mandature dont le plan d'action est en cours d'élaboration.</p> <p>-CD2E : Centre expert pour l'émergence des écotecnologies au service du développement des éco-entreprises</p>
PACA	

<p>-Le RREP (Réseau Régional Energie et Précarité) PACA : fédère et met en relation les acteurs du logement, de l'action sociale et de l'énergie, les initiatives étant dispersées et les acteurs se connaissant peu. Il s'inscrit dans RAPPEL. Ses objectifs sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -définir collectivement le phénomène de précarité énergétique en PACA -capitaliser et mutualiser les diverses expériences (freins, leviers d'action) -élaborer collectivement un programme d'actions opérationnelles en Région PACA. <p>Différents outils structurent le réseau : groupes de travail thématiques, journées d'échanges annuelles, newsletter. La mise en place de ce réseau est financée par l'ADEME, le PUCA, l'ANAH dans le cadre du PREBAT.</p> <p>-Création du poste « économe de flux » au niveau des communes, 50 postes créés.</p> <p>-Financement par la Région (80%) d'un facilitateur auprès des communes pour un programme d'actions sur 3 ans, dispositif « communes lauréates AGIR pour l'énergie ».</p>	<p>-Actions structurantes engagées en faveur du bâtiment durable méditerranéen et de la formation dans les métiers de l'économie « verte » : création du PRIDES BDM (créé en 2008, Pôle Régional Innovation et développement économique solidaire, Bâtiment Durable méditerranéen : regroupement interprofessionnel de tous les acteurs du bâtiments, notamment formation, avantages pour une PME d'adhérer à un PRIDES) et de l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable (IRFEDD) (créé en 2009, actionnaires : région, chambres consulaires, PRIDES, entreprises, compte 200 adhérents en 2010). La forte implication de la Région a donc permis la mise en place réelle d'une interprofession, rare dans ce secteur.</p> <p>-Renforcement de l'offre de formation : 2 formations « grand format » (300 professionnels) sur BDM en 2010, 30 petits-déjeuners de l'isolation (300 entreprises), cartographie des besoins en compétence des professionnels du bâtiment. Accompagnement des CFA du bâtiment sur l'évolution des contenus de formation, évolution de la commande du Plan régional de formation pour lancer de nouvelles formations, nouvelles formations en apprentissage par l'IRFEDD. Expérimentation pour accompagner 100 opérations de réhabilitation et mettre en œuvre une offre globale.</p> <p>-Le CODEBAQUE (Comité Régional pour le développement des Bâtiments de Qualité Environnementale) répond à la nécessité d'une approche globale, composé de professionnels et d'institutionnels, élaboration d'une charte en 2007 pour la qualité environnementale des opérations de constructions et de réhabilitations en région méditerranéenne. Charte utilisée pour la réhabilitation des lycées avec l'adoption en juillet 2009 d'un référentiel qualité environnementale du cadre bâti dans les lycées. La démarche « Bâtiment Durable Méditerranéen » mise en place par l'association porteuse du PRIDES « BDM » est la déclinaison opérationnelle de la Charte pour la Qualité Environnementale des opérations de construction et de réhabilitation en régions méditerranéennes, élaboré par le CoDéBâQuE.</p> <p>-Création de l'Association Envirobât-Méditerranée : fin 2000. Association soutenue par la région et l'Ademe régionale qui a initié des formations (école d'architecture) et sensibilisation (envirodébats).</p> <p>-CPRDFP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation Professionnelle) en révision : des pistes en formation BBC/bâtiments</p>
<p>PAYS-DE-LA-LOIRE</p>	
	<p>-Cluster In'énergie : depuis novembre 2009, il encourage et favorise la mise en réseau des entreprises, centres de formation, laboratoires de recherche et acteurs institutionnels pour la mobilisation en faveur d'une croissance durable (amélioration de l'efficacité énergétique : isolation par l'extérieur, etc.). Il suit le projet de PF d'essais en mer (SEMREV) destinée à récupérer l'énergie de la houle.</p> <p>-Formations CAPEB, Eco-artisans</p>
<p>PICARDIE</p>	
<p>-CODEM Picardie (« cluster ») : centre de transfert, de connaissances et de ressources dédié à la construction durable et aux éco-matériaux Créé en nov. 2007, il est principalement financé par la région Picardie. Il réalise essentiellement des études et du développement pour pérenniser l'activité socio-économique locale mais propose également des petits-déjeuners, des formations...</p> <p>-Conseil en Energie Partagé (CEP) : 3 conseillers recrutés en 2011</p>	<p>-Formation de formateurs : Région un peu pilote. Financement de bancs pédagogiques (PAC, PV, Bois) dans des établissements pilotes (CFA, etc.). AAP à 400 k€, 10 établissements volontaires.</p> <p>- C'est la cellule économique régionale de la construction Picardie qui est en charge de réaliser, sous la direction de l'ADEME et de l'AVE, un diagnostic sur les opportunités et les freins de la filière bâtiment et énergies renouvelables sur le territoire de la Maison de l'emploi du Saint-Quentinois (126 communes). A partir de ce diagnostic, des données prévisionnelles sur l'emploi et la formation en 2014 ont été présentées. Cela permet d'informer les différents acteurs du secteur (entreprises, formateurs, etc.) sur les opportunités à saisir dans le domaine des emplois verts. Il existe déjà en Picardie des formations qui misent sur les emplois verts, les économies d'énergie et les énergies renouvelables, entre autres :</p> <p>1- formation initiale : 1/IUT d'Amiens, licence pro Science technologie santé, mention : bâtiment et construction, spécialité : choix constructifs à qualité environnementale 2/Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) Picardie : ingénieur bâtiment spécialité technique de construction. 3/BTS au lycée la Providence d'Amiens en partenariat avec le Conseil Régional sur la maintenance dans l'éolien (relativement nouveau)</p> <p>Un programme de formation initiale sous forme de module a été lancé par l'Ademe et le CRP dès 2006-2007 pour les jeunes et les enseignants du bâtiment en matière de maîtrise de l'énergie et d'énergies renouvelables (installation de chauffeaux solaires individuels pour les chauffagistes et les couvreurs)</p>

	<p>2- formations professionnelles : L'APB IFRB propose des formations courtes aux professionnels du bâtiment dans 3 grands domaines : économies d'énergie, nouvelles énergies et construire durablement. Les formations concernent les entreprises du bâtiment, les artisans du bâtiment, les architectes, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'oeuvre, les bureaux d'études, les enseignants.</p> <p>Le Greta Colard Noël de Saint Quentin propose en 2011, 2 formations aux énergies renouvelables et nouvelles technologies de la production durable d'énergies : module pompe à chaleur et module solaire photovoltaïque.</p>
<p>POITOU-CHARENTES</p>	
<p>-Cluster Eco-habitat (créé en oct. 2008) : mise en réseau et accompagnement des acteurs privés et publics dans le domaine de l'éco-construction : propose notamment des formations.</p> <p>-Les acteurs ont l'habitude de travailler en réseau depuis plusieurs années : réseau QualitEnr, dont la Région fait l'animation, et qui organise des réunions techniques.</p> <p>- Conseil en Energie Partagé (CEP) : depuis 1998</p>	<p>-Annuaire de recensement de toutes les formations initiales et continues sur EnR et écoconstruction réalisé par TEE. Ce travail a été suivi par des opérations plus ciblées sur des pays : animation et organisation de formations suite aux demandes des installateurs.</p> <p>-La Région intervient auprès de la CAPEB, FFB.</p> <p>-PF EnR à Partenay</p>
<p>RHONE-ALPES</p>	
<p>-Agence Rhône-Alpénergie-Environnement (RAEE) : Créée en 1978, ses missions sont : 1/Animation d'un centre de ressources et d'échanges,-2/Conseil et accompagnement des collectivités territoriales et les bailleurs sociaux dans le montage et le suivi d'opérations,3/ Accompagnement et mise en oeuvre de programmes ou d'actions collectives sur un territoire</p> <p>-Le réseau « Info-Énergie Rhône-Alpes » (IERA) rassemble 12 structures spécialisées « Info-Energie » de la Région Rhône-Alpes.</p> <p>Ce sont ainsi plus de 160 professionnels qui agissent quotidiennement en apportant des informations (notamment aux particuliers et collectivités) et conseils neutres, gratuits et indépendants de tout fournisseur d'énergie, de matériels ou de matériaux. Les différentes actions de terrain sont cofinancées par l'Union Européenne, le Conseil Régional Rhône-Alpes, l'ADEME, (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie), des Conseils Généraux et des Collectivités Territoriales.</p> <p>Hélianthe est une association d'intérêt général créée en 1985 qui joue ce rôle dans le département de l'Ain. La structure, pionnière dans ce domaine et porteuse d'un projet fort pour le département de l'Ain et les générations futures, a pour principal objet de contribuer à promouvoir, coordonner et développer des actions tendant à : économiser l'énergie, utiliser les énergies renouvelables, préserver les ressources, protéger et valoriser l'environnement dans une logique de développement durable. Pour cela, la structure s'appuie sur le dynamisme de son réseau régional, sur l'engagement des 21 membres élus du conseil d'administration et sur les compétences d'une équipe de 11 salariés pour sensibiliser, informer et conseiller les particuliers, les professionnels et les collectivités sur les thématiques de l'eau, l'énergie, l'habitat, les transports et l'éco-consommation. Hélianthe est adhérente à de nombreuses associations comme le réseau Info Energie Rhône Alpes (IERA), le Comité de liaison des énergies renouvelables (CLER national), le GRAINE Rhône Alpes, Air de l'Ain et des Pays de Savoie, Association des Amis des moulins, le Centre d'expérimentation et de démonstration agricole de l'Ain (CEDAA).</p> <p>Du 17 janvier au 11 février 2011, Hélianthe en collaboration avec la DDT 01, la CAPEB, BTP Ain, la CMA et la CCI, a participé à des conférences et des actions de sensibilisation autour des outils pédagogiques développés par la CAPEB (plate-forme "R" de l'éco-construction) et la FFB de la région Rhône-Alpes (jeu SIMU renov) dans les locaux de la DDT de l'Ain :</p> <p>1/La plate-forme « R » de l'éco-construction, développé par la CAPEB, est un espace d'exposition de 250 m² composé de 9 modules et de sous modules. Elle accueille, dans le cadre de salons ou de manifestations, les professionnels et le grand public sur le thème de la qualité environnementale dans le bâtiment.</p> <p>2/L'application SIMU renov est un jeu interactif développé par la FFB de Rhône-Alpes qui propose de se mettre à la place d'un propriétaire de maison individuelle souhaitant faire rénover son habitation, pour la rendre plus confortable et plus économe en énergie.</p>	<p>-Cluster Rhône-Alpes Eco-énergies :</p> <p>Elle vise à structurer l'offre régionale : intégrer les entreprises et les acteurs régionaux dans une solution globale adaptée à la demande du marché de l'éco-bâtiment.</p> <p><u>Cibles</u> : Entreprises Rhonalpines et acteurs de référence (recherche, enseignement supérieur, formation professionnelle et institutionnels du développement économique et de l'innovation) s'adressant au marché de l'éco-bâtiment : fabrication, distribution, intégration-installation d'équipements producteurs d'énergies renouvelables et participant à la maîtrise de l'énergie ; conception, construction, rénovation, financement de bâtiments à haute performance énergétique.</p> <p><u>Intérêt</u> : Mettre en réseau les organismes de formation et adapter les formations aux besoins des entreprises</p> <p>-Formation des bailleurs sociaux aux investissements nécessaires à l'aménagement des habitations.</p> <p>-Programme de formation des syndicats</p> <p>-Travail de l'UNIS (Union des Syndicats de l'Immobilier) : outils de sélection des MOA et fonds de financement spécifiques.</p> <p>-La formation doit être financée par les fonds de formation professionnelle (OPCA), il faut servir de levier pour les orienter sur les formations MDE.</p> <p>-Il faudrait mettre en place une formation adaptée au bâti traditionnel.</p>

ANNEXE N° 3

TABLEAU RECAPITULATIF DES ACTIONS MENEES PAR LES REGIONS PAR CIBLE

italique : en projet

en gras : dispositif « spécifique » à la cible, retour d'expérience intéressant

Région	Collectivités	Bailleurs Sociaux	Copropriétés	Particuliers en PE
ALS	-CPE sur lycées -AAP Ademe / Région : développement CPE			
AQU	<i>-Fonds pour le PV (BEI et banques)</i>			
AUV		-AAP BBC(subvention) -Abondement FEDER		-Bonification aides EnR aux revenus très bas
BN		-Fonds Régional Eco habitat social		-« Coup de pouce énergie » dans chèque
BOUR		-Bonification éco-prêt logement social (FEDER)		
BRE	-Fonds d'investissement pour les EnR en lien avec la CDC -Fonds régional de récupération des CEE	-Bonification éco-prêt logement social		-Contribution complémentaire au FART
CEN	<i>-Fonds d'investissement avec la BEI ou CDC : prêts</i> -CPE sur lycées	<i>-Fonds de garantie des BS par la CDC</i> <i>-Bonification de prêts aux BS par le FEDER ou CDC ou CEE</i>		
CHA	-CPE (villes)	-Bonification éco-prêt logement social par le FEDER		
CORSE				
FRC		-Bonification du prêt logement social (CDC)		
HN			-Chèque énergie : réflexion pour l'élargir aux copropriétés	-Plafond de ressource « chèque énergie »
IDF	<i>-Eco-prêt pour CL</i>	<i>-Bonification éco-prêt logement social</i>	-Soutien aux copropriétés dégradées (études et travaux) <i>-Opérateur « IDF énergies nouvelles »</i>	-Etude ARENE en cours
LR	-Fonds pour le PV (BEI et banques)		-Fonds de garantie des copropriétés	-Microcrédit social <i>-Bonification de prêt ou fonds de garantie</i>
LIM				-Plafonds de ressources dans aides à la rénovation
LOR	<i>-Fonds pour la rénovation et EnR (BEI et banques)</i>			-Plan contre la PE (projet)
MPY	-Fonds pour la rénovation et EnR (BEI et banques) -SEM -Fonds Régional Carbone	-Encourage BS à étudier les prêts BEI -CEE récupérés sur aides BS		-Subvention complémentaire à l'écoprise ANAH -Eco-chèque logement amplifié
NPC	<i>-Fonds rénovation et EnR (BEI et banques), ELENA en cours</i>	-Fonds de garantie des BS en réflexion		-Créer un fonds social régional d'aide aux travaux
PACA	-Contrat de financement BEI sur lycées <i>-Fonds d'investissement PV (BEI)</i>	-Programme de réhabilitation thermique des BS (FEDER)		RREP : réseau régional
PDL				
PIC		-AAP BS (subventions ?)	<i>-Service public local de l'efficacité énergétique</i>	<i>-Service public local de l'efficacité énergétique</i>
PTC	- Fonds d'investissement avec la BEI	-Bonification éco-prêt logement social (Région)		-AAP PO modestes (isolation toitures)
RHA	<i>-GIE (SPL + SEM)</i> <i>-Fonds d'investissement BEI</i>			-AAP aide aux travaux

->9 Retours d'expériences sur des dispositifs financiers et assurantiels

ANNEXE N°4 :

RETOURS D'EXPERIENCES EN REGIONS : CATALOGUE DES 14 FICHES

N°	OUTIL	REGION	ENJEUX				TYPES				CIBLES				
			EE	EnR	PE	Fi	A	S	Fo	P	CL	BS	CO	E	
1	FONDS D'INVESTISSEMENT AVEC LA BEI	POITOU-CHARENTES		X		X						X			X
2	BONIFICATION DU PRET LOGEMENT SOCIAL DE LA CDC	FRANCHE-COMTE	X		X	X							X		
3	CHEQUE ENERGIE AVEC VOLET « COUP DE POUCE »	BASSE-NORMANDIE	X	X	X	X			X	X					
4	CHEQUE ENERGIES	HAUTE-NORMANDIE	X	X	X	X			X	X					
5	FONDS REGIONAL DE RECUPERATION DES CEE	BRETAGNE	X		X	X				X	X				
6	FONDS REGIONAL ECO-HABITAT SOCIAL	BASSE-NORMANDIE	X		X	X							X		
7	MICROCREDIT SOCIAL	LANGUEDOC-ROUSSILLON			X	X				X					
8	FONDS DE GARANTIE POUR LES COPROPRIETES	LANGUEDOC-ROUSSILLON	X		X		X							X	
9	FONDS DE GARANTIE POUR LES BAILLEURS SOCIAUX	NORD-PAS-DE-CALAIS	X				X						X		
10	PLATE-FORME « GUICHET UNIQUE »	BRETAGNE	X					X	X	X	X	X	X	X	X
11	CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE	BRETAGNE	X					X			X				
12	CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE	PICARDIE	X					X			X				
13	CHANTIERS-ECOLES	CENTRE	X	X					X						X
14	CHANTIERS-ECOLES	FRANCHE-COMTE	X	X					X						X
	<u>BILAN</u> : 11 outils différents	 dans 9 Régions	1 2	5	7	7	2	3	5	5	5	4	2	4	

-3 enjeux : EE (Economies d'Énergie), EnR (Développement des Énergies Renouvelables), PE (lutte contre la Précarité Énergétique)

-4 types d'instrument : Fi (Financier), A (Assurantiel), S (Sensibilisation), Fo (Formation)

-5 cibles : P (Particuliers), CL (Collectivités Locales), BS (Bailleurs Sociaux), CO (Copropriétés), E (entreprises, sociétés)

FICHE-REXP 1 : FONDS D'INVESTISSEMENT AVEC LA BEI	EnR	Fi	CL, E
--	------------	-----------	--------------

Région	POITOU-CHARENTES
Contexte et choix de l'outil	<p>Le Poitou-Charentes a été la première Région à lancer en 2009 un fonds d'investissement sur les EnR avec la BEI, mis en place ensuite également en Région Midi-Pyrénées en 2010.</p> <p>La force de la Région est de s'inscrire de façon très volontariste sur les EnR. Des projets industriels (assemblage et fabrication de panneaux) sont en cours.</p> <p>Cependant, avec le récent moratoire sur le tarif de rachat de l'électricité issue de l'énergie solaire, la dynamique n'est plus la même sur le PV. Si le dispositif permet de garder une certaine dynamique, la Région projette de l'ouvrir aux autres EnR : méthanisation, éolien, etc.</p>
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : collectivités, industriels, agriculteurs →<u>Objet</u> : installation photovoltaïque</p> <p>Le dispositif repose sur un partenariat Région/BEI/CA-filiale Unifergie. La BEI apporte l'enveloppe financière, le Crédit Agricole gère le dispositif.</p> <p>La Région regrette de ne pas avoir ouvert le dispositif à plusieurs banques, comme c'est le cas pour son microcrédit (CA et Crédit Mutuel). En Midi-Pyrénées, toutes les EnR sont couvertes et la Région a souhaité contractualiser avec plusieurs établissements bancaires ce qui présente un avantage de dynamique : chacune peut intervenir sur un territoire particulier, un type de bénéficiaire, etc.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Permet d'avoir une importante « force de frappe » rapidement pour agir massivement : il rend possible des projets importants (20 M€). • A une action stimulante sur les banques hors du dispositif qui diminuent leurs taux • La banque apporte un service à travers l'expertise des dossiers. Cela a apporté un maillon supplémentaire d'expertise qui a amélioré la qualité du montage des projets
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Partenariat tripartite plus lourd à gérer pour assurer une bonne rapidité de traitement
Résultats	Résultats très positifs : un grand nombre de prêts octroyés la première année pour 150 M€. Cela a dynamisé d'autres offres bancaires et a apporté plus de réactivité.
Moyens	<p>Une Enveloppe de 400 M€ est prévue, apportée par la BEI et CA-Unifergie.</p> <p>Pas de coût direct pour la Région sauf à travers le fonds de garantie, le cas échéant.</p> <p>La Région apporte sa garantie sur le prêt à hauteur de 25%, qui n'a jamais été mobilisée jusqu'à présent. Le risque apparaît très faible. Les projets ne sont pas défaillants car ils ne se réalisent pas en l'absence de contrats de rachat. Les fonds ne sont pas provisionnés.</p>

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **La réflexion pour la Région de s'inscrire dans un partenariat avec la BEI au sujet de l'énergie est à mener à moyen terme en lien avec la SEM « IDF Énergies nouvelles » dans laquelle figurera un réseau d'acteurs bancaires mobilisables.**

FICHE-REXP 2 : BONIFICATION DU PRET LOGEMENT SOCIAL DE LA CDC	EE	Fi	BS
--	-----------	-----------	-----------

Région	FRANCHE-COMTE
Contexte et choix de l'outil	<p>L'idée est d'avoir une bonification pour les logements très énergivores (E, F, G) passant à un niveau BBC-Effinergie. Ce dispositif, qui sera voté fin juin 2011, répond à la cible nouvelle identifiée : les bâtiments très énergivores, aujourd'hui peu atteinte. En effet, les bailleurs les rénovent moins car, d'une part, ils constituent une petite partie de leur patrimoine et, d'autre part, les bâtiments sont parfois anciens et donc davantage voués à la destruction ou bien il s'agit de patrimoine ancien spécifique.</p> <p>C'est la CDC qui a pris contact avec la Région pour monter le dispositif. Il est possible qu'il y ait d'autres projets de partenariats CDC/Région, comme le financement d'entreprises de filières vertes par exemple.</p> <p>Plus tôt que dans les autres Régions, la politique de la Région Franche-Comté a basculé en 2009 du soutien aux EnR à l'efficacité énergétique. La clé d'entrée est davantage économique et social qu'environnemental. Le programme lié à la basse consommation a été mis en place en 2006 et poursuivi en 2009 avec une hausse du budget en contrepartie de la diminution du budget sur les EnR (notamment arrêt du « chèque solaire » en 2008). Cette transition de politique est globalement bien acceptée, même si il est plus difficile de « vendre » l'efficacité énergétique plutôt que les EnR. Cependant, l'aide aux EnR (installation de PV) est possible <u>en complément</u> d'une rénovation BBC pour les collectivités et les bailleurs sociaux. Les EnR restent donc aidées mais sont conditionnés à BBC (il faut que le bâtiment soit isolé). Le gain en termes de GES du basculement de cette politique n'a pas été chiffré.</p>
Description de l'outil	<p>→Cible : les éligibles au prêt amélioration de l'habitat de la CDC : bailleurs sociaux, etc. →Objet : rénovation liée au thermique uniquement</p> <p>Le taux du prêt logement social est de 2.60% aujourd'hui mais est variable, lié au taux d'intérêt du Livret A. Aussi, la Région est partie sur un taux de 2.75%. Le dispositif fait l'objet d'une convention tripartite Région/CDC/USH 2011-2014 qui fixe ce taux. Un avenant sera apporté en cas de dépassement de ce taux.</p> <p>Une simulation de la CDC sur un prêt sur 15 ans a montré que l'on bonifie l'équivalent de 10.000 € par logement (correspond à la part du thermique sur les 20.000-25.000 € évalués classiquement pour une rénovation BBC), ce qui revient à 2000 à 2500 € par logement. Sur la partie non thermique, le taux de 2.6% s'applique.</p> <p>Le bailleur social est financé directement en une fois (« fausse subvention »). D'autres Régions payent la CDC pour bonifier mais avec des prêts sur 15 ou 20 ans, reverser les intérêts est très lourd à gérer. La Région paye à la fin des travaux (2-3 ans) après vérification de l'atteinte du niveau BBC. La Région a choisi la simplicité administrative mais il existe plusieurs systèmes différents de bonification de prêts.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Affichage important : le dispositif s'appuie sur un partenariat. • Originalité : vient compléter un dispositif « éprouvé », l'AAP rénovation BBC et agit comme une « prime » pour les bâtiments très énergivores. • Avec la disparition possible de l'Eco-prêt logement social cette année, ce dispositif va « combler » une partie et assurer une continuité de soutien • Double enjeu : énergie et social (pouvoir d'achat)
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'outils pour faire de la rénovation BBC « en masse » : demande d'importants moyens (techniques et humains) pour le suivi technique et le contrôle des résultats (vérification de

	<p>conformité)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de professionnels pour la rénovation BBC qui est complexe • Difficultés liées à la certification : si elle existe en théorie, elle est difficile en pratique par manque d'intervenants
Résultats	<p>L'objectif est de rénover 1000 logements sur 2011-2014. Depuis 2006, 1000 logements ont déjà été rénovés.</p>
Moyens	<p>Un budget de 2.5 M€ sur 2011-2014 est prévu pour ce dispositif au sein d'une enveloppe globale de 6 M€ sur 2011-2014 comprenant également la bonification de prêts, AAP dans le neuf, AAP BBC rénovation (vise les particuliers, les Bailleurs Sociaux et les Collectivités mais pas de conditions de consommation initiale) (4000 € par logement, lancé en février 2011). Quand le bâtiment est très énergivore (classes E,F,G), il y a cumul des 2 aides. Si le bâtiment est C ou D au départ, il n'est aidé qu'à travers l'AAP.</p> <p>La Région va faire appel à un prestataire de contrôle de vérification de l'atteinte du niveau BBC (bureau d'étude thermique). La vérification prend 1 à 1.5 jour à 800€/jour. S'il y a des clauses d'exclusion dans les appels d'offres (car ce sont les mêmes qui font les projets), il n'en demeure pas moins que le nombre de prestataires est très faible. Les bureaux de contrôle de type Veritas n'ont en effet pas de compétences en thermique aujourd'hui.</p>

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **La Région IDF s'interroge aujourd'hui pour s'inscrire dans une intervention de type bonification de l'éco-prêt logement social. Il semble particulièrement pertinent de concentrer les financements sur les logements les plus énergivores qui représentent 33% du parc de logements sociaux en IDF, soit plus de 100 000 logements. Le dispositif coûterait donc de 2 à 2.5 M€. L'intérêt d'une bonification est de s'inscrire dans un dispositif déjà connu par les bailleurs sociaux.**
- **La Région pourrait n'accorder ses aides aux EnR aux bailleurs sociaux uniquement sous réserve d'une rénovation thermique, rendant les dispositifs complémentaires.**
- **Les bureaux d'étude thermique (BET) doivent être en nombre suffisant. Une action pourrait être menée auprès des bureaux de contrôle pour qu'ils améliorent leur compétence en étude thermique (méthodes stéréotypées non satisfaisantes aujourd'hui). La Région pourrait monter un colloque régional des BET et inciter à une fédération de ces acteurs car il n'existe pas aujourd'hui de représentation nationale.**
- **La certification des professionnels doit être encouragée pour répondre aux besoins. La Région pourrait travailler avec les représentants professionnels pour inciter au suivi de formations certifiantes par exemple via une prime de la Région à l'obtention d'un label.**

FICHE-REXP 3 : CHEQUE ENERGIE « COUP DE POUCE »	EE, EnR, PE	Fi	P
--	------------------------	-----------	----------

Région	BASSE-NORMANDIE																								
Contexte et choix de l'outil	<p>Le bâtiment est, en Basse-Normandie, l'une des deux premières causes d'émission de GES. La faiblesse des revenus explique la difficulté à mettre en place des EnR chez les particuliers.</p> <p>Le « chèque éco-énergie Basse-Normandie » a été mis en place en janvier 2009. Le volet « coup de pouce » attribue le chèque sous condition de ressources. Le dispositif a été adapté en juin 2010 avec notamment une nouvelle aide à la labellisation de logement BBC.</p>																								
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : particuliers, particuliers en situation de précarité →<u>Objet</u> : isolation (murs, toiture), solaire PV, solaire thermique, énergie bois, étude thermique, aide à la labellisation</p> <p>Un conventionnement est passé avec les entreprises qui doivent obligatoirement présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> -une qualification QUALIBAT ou une appellation QUALITENR pour l'installation d'équipements EnR -une qualification QUALIBAT (mention économie d'énergie si possible) ou une attestation d'une organisation professionnelle justifiant d'une formation adaptée (exemple : FEEBAT) pour des travaux d'isolation -une formation, une expérience et de la motivation pour les réalisations ou rénovations BBC. <p>L'aide accordée par la région ne peut aller au-delà de 30% du montant des travaux (50% dans le cas du coup de pouce). Un bonus « éco-matériaux » peut également être octroyé.</p> <p>Montant d'aides depuis le 1er septembre 2010</p> <table border="0"> <tr><td>Isolation des murs</td><td>700 €</td></tr> <tr><td>Si utilisation d'éco-matériaux</td><td>1000 €</td></tr> <tr><td>Solaire CESI pour eau chaude sanitaire</td><td>750 €</td></tr> <tr><td>Solaire SSC pour chauffage et ECS</td><td>1250 €</td></tr> <tr><td>Accompagnement pour étude</td><td>350 €</td></tr> <tr><td>Bois (chauffage central)</td><td>1000 €</td></tr> <tr><td>Label BBC neuf</td><td>2000 €</td></tr> <tr><td>Label BBC rénovation</td><td>1000 €</td></tr> </table> <p>Dispositif Coup de pouce sous conditions de ressources</p> <table border="0"> <tr><td>Bois (chauffage central)</td><td>1250 €</td></tr> <tr><td>Poêle ou appareil indépendant</td><td>700 €</td></tr> <tr><td>Isolation des toitures</td><td>500 €</td></tr> <tr><td>Si utilisation d'éco-matériaux</td><td>700 €</td></tr> </table>	Isolation des murs	700 €	Si utilisation d'éco-matériaux	1000 €	Solaire CESI pour eau chaude sanitaire	750 €	Solaire SSC pour chauffage et ECS	1250 €	Accompagnement pour étude	350 €	Bois (chauffage central)	1000 €	Label BBC neuf	2000 €	Label BBC rénovation	1000 €	Bois (chauffage central)	1250 €	Poêle ou appareil indépendant	700 €	Isolation des toitures	500 €	Si utilisation d'éco-matériaux	700 €
Isolation des murs	700 €																								
Si utilisation d'éco-matériaux	1000 €																								
Solaire CESI pour eau chaude sanitaire	750 €																								
Solaire SSC pour chauffage et ECS	1250 €																								
Accompagnement pour étude	350 €																								
Bois (chauffage central)	1000 €																								
Label BBC neuf	2000 €																								
Label BBC rénovation	1000 €																								
Bois (chauffage central)	1250 €																								
Poêle ou appareil indépendant	700 €																								
Isolation des toitures	500 €																								
Si utilisation d'éco-matériaux	700 €																								
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Incitation à la formation et à la qualification des entreprises à travers le conventionnement • Communication auprès des particuliers facilitée, promotion par les entreprises • Pas d'avance des particuliers sur le montant de l'aide • Favorise l'émergence de filière éco-matériaux. • Les OPAH s'appuient sur ces aides : effet de levier • Implication forte des conseillers EIE (validation technique des dossiers et accompagnement) ce qui développe le service de proximité • Valorisation des appellations « éco-artisans » de la CAPEB, « pros de la performance » de la FFB 																								
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif d'attribuer 50% de dossiers « coup de pouce » n'a pas été atteint car même avec une aide, il faut sortir l'investissement, or les revenus sont faibles dans la Région. 																								
Résultats	Près de 9000 chèques éco-énergie ont été validés en 3 ans (2009-2011) pour 7.8 M€ octroyés par la																								

	<p>Région, dont 40% dans le cadre du dispositif « coup de pouce », et 57 M€ de travaux ont été générés.</p> <p>730 entreprises ont conventionné avec la Région (sur 2000). Le nombre de professionnels formés par FEEBAT a été multiplié par 4.</p> <p>Près de 10 000 tonnes de CO2 ont été évitées par an.</p> <p>Le dispositif ayant atteint les objectifs fixés, il sera arrêté progressivement en 2011. Une nouvelle politique se mettra alors en place.</p> <p>La Région veut continuer à monter les entreprises en compétences pour qu'elles puissent être en mesure d'offrir un bouquet de travaux et entrer dans le dispositif ECOPTZ/CIDD de l'Etat. Les entreprises doivent être en capacité de répondre au marché de demain. Le conventionnement va donc être prolongé dans le cadre du nouveau dispositif d'AAP pour la rénovation globale.</p>
Moyens	<p>L'effet de levier est donc de 7.3 : pour 1€ d'argent public, 7.3 € de travaux sont générés.(57/7.8)</p> <p>Le passage par un opérateur coûte moins de 50 € / dossier.</p>

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **La Région envisage de mettre en place une externalisation de ses aides aux EnR afin de monter les professionnels en compétence. Il faut alors que l'offre de formation suive, ce qui peut passer par la mise en place d'une structure de type Plate-forme ou cluster, véritable lieu d'échanges entre besoins et offre de formations. EKOPOLIS, centre de ressource francilien sur l'aménagement et la construction durables, aujourd'hui limité à certains acteurs (CAUE, etc.) pourrait s'ouvrir pour accueillir d'autres membres (ADEME, etc.) et devenir ce lieu.**
- **Si elle n'est pas envisagée aujourd'hui en IDF, la mise en place d'un dispositif externalisé ciblant les particuliers en précarité énergétique semble pertinente. Cependant, pour être vraiment mobilisée, il faut aider en complément ces particuliers. Un microcrédit pourrait être pertinent.**

FICHE-REXP 4 : CHEQUE ENERGIES	EE, PE	Fi	P
---------------------------------------	---------------	-----------	----------

Région	HAUTE-NORMANDIE
Contexte et choix de l'outil	<p>Le dispositif, nouveau, a été lancé en février 2011. Il répond à une promesse de campagne de l'équipe en place à la Région d'agir en faveur des faibles revenus en améliorant le bâti.</p> <p>Il fait suite à un dispositif de soutien conduit de 2002 à 2010 par des aides aux EnR (subventions) qui avait eu beaucoup de succès (4.5 M€ dépensés par la Région en 2010). Il répond au manque d'aide à l'isolation.</p>
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : particuliers uniquement (maison individuelle), élargissement aux copropriétés en réflexion pour 2012</p> <p>→<u>Objet</u> : isolation, remplacement de chaudière, VMC</p> <p>L'idée est de conditionner l'aide aux travaux (« chèque énergies travaux ») à la réalisation d'un <u>audit énergétique</u> pour lequel un chèque (« chèque énergies audit ») de 400 € est remis au particulier bénéficiaire. L'audit est valable pendant 5 ans pour permettre d'échelonner les travaux. Les 250 € restant à charge des particuliers apparaissent suffisamment engageants pour qu'on puisse penser que tout audit mènera à la réalisation de travaux. En outre, le système est élargi : la priorité est donnée à l'isolation et si le logement le permet grâce à sa faible consommation, il est alors possible d'y installer des EnR.</p> <p>Tout le dispositif lié aux chèques est réalisé <u>en interne</u>, sans prestataire. L'appel d'offres a en effet été infructueux pour l'externaliser. La raison en est que le dispositif est plus complexe que dans d'autres Régions car le chèque est conditionné à un audit, ce qui est unique en France à ce jour. Cet audit impose un cahier des charges, l'utilisation d'un certain logiciel. Le dispositif doit être « cousu main », or les prestataires tels que par exemple « chèque déjeuner » proposent un dispositif « clé en main » avec leur infrastructure, leur logiciel.</p> <p>Les Bureaux d'Etudes (BE) sont conventionnés avec la Région. Les exigences sont : le respect d'un tarif pour l'audit (650 €), du cahier des charges, accepter une convention de partenariat (délai, etc.), disposer du logiciel.</p> <p>Pour les exigences sur les entreprises, la Région a travaillé avec la CAPEB et la FFB. Des formations sont ainsi imposées (FEEBAT) ou une qualification Qualibat avec mention économie d'énergie. Ces formations sont assez nouvelles et ont été pour l'instant peu suivies par les professionnels.</p> <p>L'ADEME travaille sur la réalisation d'un annuaire des professionnels référencés. Sur 8.000 professionnels, seuls 50 sont pour l'instant référencés.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Aide très ciblée via l'audit et engageante • Installation d'EnR uniquement si le logement est déjà faiblement consommateur • Stimulation et accélération de la formation
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • La difficulté est de disposer d'un site internet rassemblant les professionnels adéquats. Si les entreprises QualitEnR sont bien référencés (étaient mobilisées dans le dispositif précédent), ce n'est pas le cas des entreprises Qualibat. Il y a à la fois moins de professionnels formés et ils sont moins nombreux à être référencés. • Les professionnels sont organisés mais très peu adhérent (10 ou 25%), l'information via les représentants professionnels est donc partielle. Ces difficultés nécessiteront qu'un travail complémentaire soit mené avec la profession.

Résultats	<p>Une première évaluation du dispositif est prévue en octobre 2011. Elle pourrait mener à la révision de certains barèmes.</p> <p>Avec ce nouveau chèque, il est attendu beaucoup de demandes en isolation. 200 audits devraient être financés sur le second semestre et les premières demandes de travaux réalisées.</p> <p>Actuellement réservé aux particuliers et conçu pour la maison individuelle, il va être réfléchi à élargir le dispositif aux copropriétés en 2012.</p> <p>Le concept est novateur. Il n'y a que des échos favorables des particuliers et des professionnels. Sur les travaux, l'aide est de l'ordre de 20-25% via le chèque énergies travaux.</p>
Moyens	<p>L'internalisation nécessite 5 ETP (dont un thermicien) et un logiciel.</p> <p>Une enveloppe de 1 M€ d'AP (Autorisation de Programme) est prévue en 2011, sur la base d'évaluation d'un objectif de 800 à 1000 audits menés.</p>

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **La Région IDF pourrait conditionner ses aides aux particuliers (futur chèque EnR notamment) à la réalisation d'un audit énergétique. Ce n'est pas le cas aujourd'hui. L'idée d'un reste à charge suffisant, gage d'implication des particuliers dans les travaux conseillés est importante.**
- **L'attention doit être portée l'existence effective de professionnels formés en nombre suffisant et de la capacité des structures de formation de répondre aux nouvelles exigences des professionnels conventionnés pour le chèque.**
- **Les professionnels pourront être sollicités en amont pour faire un annuaire. La Région pourra conditionner son conventionnement à la présence du ou des professionnel(s) concernés dans l'annuaire.**

FICHE-REXP 5 : FONDS REGIONAL DE RECUPERATION DES CEE	EE, PE	Fi	P, CL
--	---------------	-----------	--------------

Région	BRETAGNE
Contexte et choix de l'outil	<p>La Région Bretagne envisage la création d'un fonds régional de récupération des CEE. En effet, beaucoup de CEE ne sont aujourd'hui pas valorisés, notamment sur les opérations relatives à la maîtrise de la demande en énergie. Une réflexion a été menée fin 2010 dans le cadre du « Pacte électrique breton » avec le Préfet, la Région, l'ADEME et l'ANAH.</p> <p>Le pays de Saint-Brieuc a déjà connu l'opération Virevolte (MDE, en lien avec le problème électrique de la Bretagne). Cette opération a consisté en le test de 13 cibles (collèges, artisans, IAA, particuliers, etc.) pour identifier les postes d'économies d'énergie pouvant être générées. Elle a montré que pour passer aux travaux de rénovation, il était nécessaire de prévoir une incitation financière. L'idée a alors émergé de créer un fonds alimenté par les CEE.</p>
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : particuliers, collectivités →<u>Objet</u> : rénovation, via la valorisation des CEE</p> <p>Le cahier des charges de l'expérimentation qui va être menée sur le pays de Saint-Brieuc est en cours de rédaction. Le retour est prévu pour fin 2011 pour une mise en œuvre du dispositif en 2012. Elle permettra de conclure sur la faisabilité du dispositif.</p> <p>Il convient de distinguer 2 niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> -à l'échelle régionale : déjà beaucoup d'acteurs se positionnent sur les CEE : les SDE (Syndicats d'Energie) du Finistère et du Morbihan s'organisent aujourd'hui pour récupérer les CEE, des villes ont mis en place des dispositifs, etc. -à l'échelle du pays de Saint Brieuc : on s'intéressera à une seule cible : les particuliers. En effet, les particuliers constituent la cible à la fois la plus difficile à mobiliser et où le potentiel d'économies d'énergie est le plus important. <p>L'idée est de mettre en ordre de marche toutes les collectivités pour la récupération des CEE et de redistribuer ensuite. Il n'y a en effet plus de subventions aux particuliers dans la Région et rien n'existe non plus pour les collectivités. Ensuite, ce fonds pourra être mobilisé sous la forme d'un « chèque travaux » en ce qui concerne les particuliers.</p> <p>Globalement, l'intérêt est de voir s'il est faisable d'organiser ensemble toutes les filières pour avoir une meilleure rentabilité dans la valorisation des CEE à travers la négociation de tarifs de rachat meilleurs via la quantité</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation en masse des CEE susceptibles de générer une meilleure valorisation • Mobilisation des futures cibles de la valorisation : particuliers et collectivités.
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • S'organiser avec les acteurs qui ont déjà développé des dispositifs de récupération
Résultats	A venir fin 2011, expérimentation en cours
Moyens	Une mise de départ dans le fonds sera prévue par la Région, l'ADEME et les collectivités.

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- Une mission est en cours pour un rendu final en novembre 2011. La Région IDF souhaite procéder à la valorisation des CEE relatifs à des opérations réalisées sur son patrimoine ou soutenues par celle-ci dans le cadre de ses politiques avant expiration du délai de la seconde période. Elle est pour cela

accompagnée par un prestataire. Une réunion inter-unités (UAD, lycées, société, etc.) doit permettre d'initier une collaboration sur ces sujets où la masse aura toute son importance lors de la valorisation.

- **Ultérieurement, la Région pourra envisager la création d'un fonds dédié comme en Bretagne avec une mise de départ. On pourrait envisager que ce fonds soit intégré à la SEM « IDF Energies nouvelles » pour assurer le financement direct de nouveaux projets.**

FICHE-REXP 6 : FONDS REGIONAL ECO-HABITAT SOCIAL	EE, PE	Fi	BS
---	---------------	-----------	-----------

Région	BASSE-NORMANDIE
Contexte et choix de l'outil	<p>Dans le cadre du programme Défi'NeRgie lancé en 2006, l'objectif de la Région est la mise en place d'une politique de développement durable complète dans l'habitat social qui associe performance énergétique, protection de l'environnement et progrès social.</p> <p>L'intervention de la Région est envisagée à travers la création d'un Fonds Régional Eco-habitat Social (FORES) mis en place en 2007 pour inciter les bailleurs sociaux à construire des bâtiments performants et à rénover. Il apporte des aides financières à la conception, la construction, l'isolation et l'amélioration des performances énergétiques d'environ 500 logements sociaux par an, et 1000 logements par an en 2010.</p>
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : bailleurs sociaux →<u>Objet</u> : aide pour le neuf ou rénovation</p> <p>-Neuf : aides pour FORES (hors ANRU) : 30 € / m² avec obtention du label BBC Effinergie avec éventuellement une intervention de l'ADEME</p> <p>-Rénovation : 30 € / m² avec obtention du label BBC Effinergie Rénovation, plafonné à 250 k€ par opération, mobilisation possible du FEDER pour les projets labellisés : HPE rénovation (20% du montant des travaux, plafond 2500 €/logement) jusqu'au 1^{er} janv.2012 ou BBC Effinergie Rénovation (30% du montant des travaux, plafond 5000 €/logement).</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Aide incitative
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Aider le neuf a un effet pervers car il incite à la démolition et reconstruction, ce qui est aujourd'hui la tendance du marché. Or, l'énergie grise nécessaire pour ces démolitions et reconstructions représente 30% à 50% de l'énergie consommée sur la vie du bâtiment. En intégrant la construction, une performance à 50 kWh/m² passe donc à 75 kWh/m².
Résultats	<p>1700 logements ont bénéficié du FORES à ce jour, représentant un montant de subvention de 7.2 M€ pour un montant de travaux de 156.7 M€ (soit un taux d'aide moyen de 5%). 22% des logements sont aidés pour de la rénovation.</p> <p>Le dispositif continue avec la volonté de mettre l'accent sur la rénovation.</p>
Moyens	<p>Les moyens sont apportés par la Région en quasi-totalité. L'ADEME intervient sur quelques dossiers et éventuellement le FEDER en plus.</p> <p>A fin 2010, seule la Région a effectué des paiements pour 3.56 M€. L'ADEME est au stade de l'engagement des dépenses, le FEDER de l'instruction des premiers dossiers.</p>

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- Si l'opérateur régional SEM « IDF Energies nouvelles » traitera de la problématique des petits bailleurs sociaux, une intervention sur la rénovation des bailleurs sociaux, en plus de l'aide aux EnR existantes et des subventions de la Direction du logement, n'est pas aujourd'hui à l'ordre du jour.

FICHE-REXP 7 : MICROCREDIT SOCIAL	PE	Fi	P
--	-----------	-----------	----------

Région	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Contexte et choix de l'outil	<p>La Région est particulièrement active et force de proposition au sujet de la précarité énergétique et bénéficie d'une certaine expérience. Plusieurs dispositifs existent et des expérimentations sont en cours.</p> <p>Depuis 2002, dans le département de l'Hérault, le FATMEE 34 (Fonds d'aide aux travaux de maîtrise de l'eau et de l'énergie), animé par le GEFOSAT (Groupe d'études sur les fours solaires à application tropicale) et financé par le Conseil Général 34, la CAF, l'Ademe et certaines collectivités, permet de financer des actions d'économie d'énergie et d'eau chez les personnes en situation de précarité (achat de matériel économe, petites réparations, participation à des travaux plus importants (isolation des parois, réfection de toiture, rénovation ou création d'un système de chauffage, etc.) et réalise des visites de binômes travailleurs sociaux/thermicien. Il n'intervient que dans le secteur privé.</p> <p>Notamment, répondant à l'appel à projet lancé en juillet 2007 par l'ADEME, l'ANAH et le PUCA, elle a mené une étude, portée par Habitat et Développement, pour mieux connaître, multiplier et mettre en réseau les actions de lutte contre la précarité énergétique à l'échelle de la Région. Cette étude propose la création, à l'échelle de la Région, d'un réseau pour que les intervenants (EIE, associations ADIL, CAUE, CLCV, GEFOSAT, etc.) se connaissent mieux et travaillent davantage ensemble.</p> <p>Par ailleurs, elle mène actuellement un projet d'expérimentation du microcrédit social dans le domaine de l'amélioration de l'habitat des personnes à revenu modestes dans le cadre de l'appel à projet PREBAT de 2007. Les ménages précaires n'ont pas accès aux prêts des banques pour engager les travaux nécessaires à la diminution de leur facture d'énergie. Un microcrédit social, associant un système de garantie adossé à des fonds d'aide publics pourrait être mis en place par le secteur bancaire. Il viendrait en complément des aides existantes pour permettre aux plus démunis d'accéder à des aides suffisantes et en amont des travaux.</p>
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : particuliers propriétaires, occupants ou bailleurs en situation de précarité énergétique répondant aux conditions préalables d'examen des dossiers par la banque partenaire : exclues du crédit classique, non-inscrites au fichier Banque de France, non en situation de surendettement.</p> <p>→<u>Objet</u> : travaux de rénovation de l'habitat</p> <p>L'expérimentation, menée sur 3 ans (juillet 2008 à juin 2011), soutenue par les partenaires financiers que sont l'ADEME, l'ANAH et la CDC, et menée avec les partenaires opérationnels que sont la Banque Française de Crédit Coopératif (BFCC) et l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF), vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> -définir des modalités pratiques d'une intervention du secteur financier pour faciliter le financement des travaux en faveur des ménages exclus du système bancaire traditionnel pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement -vérifier l'opérationnalité, à travers un test en Région, avant de décider sa généralisation éventuelle. <p>Elle se déroule dans le cadre du FATMEE qui soutient différentes catégories de travaux. Le microcrédit ne porte que sur les travaux d'amélioration de l'habitat.</p> <p>Le mode opératoire est le suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Les ménages cibles sont repérés au sein du FATMEE puis des artisans sont sollicités, notamment ceux du réseau de Pléiades Services, ou le cas échéant des partenaires œuvrant dans le domaine de l'auto-réhabilitation encadrée telle que définie par l'ANAH, pour obtenir des devis et élaborer un

	<p>pré-projet d'amélioration du logement et un plan de financement prévisionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une mesure d'accompagnement budgétaire de la famille est mise en place en lien avec le Conseil Général de l'Hérault ; cette mesure est assurée soit par l'Union Départementale des Associations Familiales (association agréée par le Conseil Général), soit par la tutelle ou la curatelle s'il en existe une. - L'emprunteur est accompagné dans ses démarches auprès de la BFCC, selon les modalités définies par elle ; - Une interface avec l'accompagnateur social est assurée en cas de difficulté de paiement d'une échéance <p>La procédure d'obtention, simplifiée au maximum, passe par une plate-forme dédiée mise en place par le Crédit Coopératif.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Le microcrédit personnel permet d'augmenter le volume de travaux habituellement réalisés chez les personnes à faibles ressources ; les deux premiers chantiers s'élèvent en effet à 15 000 et 16 000 €, montant rarement atteint auparavant dans le cadre du FATMEE. • Un accompagnement social des ménages ayant contracté un microcrédit est assuré par le service habitat de l'UDAF tout au long du prêt. Un rendez-vous est proposé aux familles tous les 4 mois à leur domicile pour faire le point sur le budget et s'assurer que la mensualité ne pose pas de problème. C'est un atout important car il sécurise la banque et l'emprunteur en lui garantissant un suivi régulier et un interlocuteur de confiance en cas de problème. Il permet également de surmonter la peur du crédit, relativement répandue chez les personnes qui ont pu se trouver dans des situations de surendettement. • Complémentarité avec les dispositifs mis en place par l'Etat : le crédit d'impôt développement durable peut permettre de solder rapidement le microcrédit, dans ce cas, ce dernier sert de « caisse d'avance », pas de concurrence avec l'ECOPTZ car le public visé ici n'y a que très rarement accès.
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Beaucoup de facteurs d'allongement des délais d'instruction et de montage des dossiers : le statut d'occupation ne permet pas toujours facilement l'accès aux financements de droit commun (logement prêté par la famille, usufruit, indivis, etc.), certains travaux nécessitent des autorisations difficiles à obtenir (site classé, copropriété, etc.), certains financements peuvent être longs à réunir (par exemple ceux des caisses de retraite), • Un montant et une durée du prêt limités : le plafond de 3000 € remboursable sur 36 mois maximum oblige parfois à diminuer le volume de travaux ou à mettre en stand-by le dossier, le temps que la famille trouve les financements manquants ; cela implique alors de réactualiser les devis, donc d'augmenter la part d'autofinancement de la famille... une sorte de cercle vicieux qui pourrait être évité si le montant et la durée du prêt étaient revus à la hausse. • La question de l'éligibilité à l'allocation logement reste entière, le microcrédit personnel étant considéré comme un prêt à la consommation
Résultats	<p>L'expérimentation vient de s'achever, en juin 2011. Elle a permis de mettre en place 12 microcrédits de 36 mois à un taux de 3.2%. Le montant moyen des travaux est de 11 000 €.</p> <p>Un bilan intermédiaire montre qu'aucun incident de remboursement n'est à signaler et que le suivi est jugé rassurant par les familles.</p> <p>Cette étude doit se prolonger par l'élaboration d'un schéma d'intervention simplifié aux opérateurs susceptibles de proposer des microcrédits personnels à leur public ; notamment, les acteurs de l'amélioration de l'habitat, qui instruisent déjà les demandes de subvention à l'ANAH, aux Caisses de retraite... mais aussi les structures d'accompagnement social comme l'UDAF ou Familles Rurales.</p> <p>Au vu des résultats très encourageants de l'expérimentation, la Région envisage de se positionner</p>

	d'ici fin 2011 sur des fonds de garantie des microcrédits ou de la bonification du taux de microcrédits via un cofinancement ADEME, ANAH et CDC pour amplifier le dispositif.
Moyens	<p>Le Crédit Coopératif s'est engagé durant la période de test sur une vingtaine de dossiers, correspondant, sur la base d'un montant maximum de prêt de 3 000 €, à un décaissement total maximum de 60 000 €.</p> <p>La CDC, qui assure la gestion du Fonds de Cohésion Sociale, garantit à ce titre 50 % des sommes empruntées.</p>

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- Une offre de microcrédit social existe déjà en IDF depuis 2008. Les Caisses d'épargne soutiennent la réalisation de travaux de rénovation à travers l'octroi de prêts d'un montant maximum de 3000 € sur une durée de 36 mois à des propriétaires occupants. Or, le dispositif a des difficultés à prendre de l'ampleur en raison des aspects techniques et sociaux dans la décision de faire les travaux et les délais nécessaires à collecter les autres financements. La Région pourrait contribuer à lever ces freins à travers une facilitation au bouclage du financement via une bonification du microcrédit ou un fonds de garantie. Elle pourrait également solliciter d'autres partenaires bancaires pour accroître le dispositif.
- Les éco-compagnons qui seront prochainement mis en place pourraient être mobilisés sur le repérage, voire l'accompagnement ultérieur des familles.
- La Région pourrait inciter les départements à généraliser les fonds sociaux d'aide aux travaux en s'appuyant sur le guide de l'ADEME paru récemment (mars 2011) : comment mettre en place un fonds social d'aide aux travaux de maîtrise de l'énergie en faveur des ménages défavorisés. Le microcrédit social pourra alors avantageusement s'appuyer sur ces fonds, à l'instar du FATMEE 34.

FICHE-REXP 8 : FONDS DE GARANTIE POUR LES COPROPRIETES	EE, PE	A	CO
---	---------------	----------	-----------

Région	LANGUEDOC-ROUSSILLON
Contexte et choix de l'outil	<p>Il y a actuellement dans la Région très peu de rénovations dans les copropriétés atteignant le niveau BBC rénovation. Le seul soutien existant aux copropriétés est un soutien à travers les audits énergétiques et l'installation de chaudières collectives et d'EnR. Il n'y a rien pour soutenir les opérations de rénovation d'envergure. Les quelques projets qui peuvent exister ne sont pas réalisés car les aides sont trop faibles. Les freins sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> -un mode de décision qui prend du temps : il faut convaincre les copropriétaires, -le coût : il faut avoir la trésorerie, or peu de financement existe pour la MDE en général. <p>La Région se caractérise également par un grand nombre de résidences secondaires sur le littoral, et de logements souvent vacants. Il est alors plus difficile de mobiliser les propriétaires non occupants. La DREAL a fourni une typologie des copropriétés dans la Région :</p> <p>520.000 logements en copropriétés : 287.000 résidences principales, 180.000 résidences secondaires, 53.000 logements vacants</p> <p>Soit 45.000 copropriétés dont 27.000 entre 2 et 4 logements et 30.000 construites avant 1975.</p>
Description de l'outil	<p>→Cible : copropriétés →Objet : rénovation</p> <p>Un groupe de travail ADEME, ALE, ARC, CLCV est en cours pour discuter des dispositifs financiers souhaitables pour la rénovation énergétique des copropriétés.</p> <p>La 1^{ère} étape du groupe de travail s'est traduite par l'élaboration par l'ADEME – LR d'un guide régional d'aide à la rédaction d'un cahier des charges pour la réalisation d'audit énergétique en copropriété (comme en IDF). Il conditionne l'octroi de l'aide ADEME (35%) et Région (35%) à l'audit.</p> <p>La 2^{ème} étape a consisté en une rencontre des banques et de la Région pour étudier comment elles peuvent accompagner les propriétaires et ce que peut apporter la Région. Alors que les banquiers voient la solvabilité des différents copropriétaires, une approche globale est recherchée. Par exemple, dans quelle mesure un syndicat de copropriétaires pourrait-il contracter un prêt ? Comment apporter les aides aux copropriétaires, via un interlocuteur ou plusieurs ? La question de la disparité des ressources est aussi à envisager : fixer un seuil ?</p> <p>La Garantie serait portée par la Région en contrepartie de taux préférentiels accordés. Elle serait apportée au coup par coup pour ne pas mobiliser de fonds.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Moins coûteux que de la subvention • Particulièrement pertinent dans les cas où il existe une disparité de ressources entre copropriétaires
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Risque d'effet d'aubaine : les candidats risquent d'être peu nombreux et ce seront les moins vulnérables (en capacité de mettre un peu d'argent pour la copropriété) • Les travaux ne seront réalisés que dans le but de faire une plus-value sur le logement (donc les propriétaires se remboursent ensuite...)
Résultats	<p>Lors de leur rencontre en juin 2011 par la Région, les banques se sont montrées peu réceptives : il existe déjà des outils au niveau des banques pour assurer la solidarité entre copropriétaires. Mais peu de copropriétés les sollicitent par manque d'informations. La Région prévoit de lancer une communication. Le levier principal est la communication et l'information sur le crédit d'impôt, l'ECOPTZ, les aides de l'ANAH. Le fonds de garantie présente peu d'intérêt.</p>

	Compte tenu de cette rencontre, la Région va réfléchir à la pertinence d'un tel outil et étudier la possibilité de sa mise en œuvre.
Moyens	La Garantie portée par la Région pourrait être de l'ordre de 25%. En cas de défaillance, la Région serait alors mise à contribution.

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **La Région pourrait rapidement travailler avec les banques pour recenser et communiquer sur les dispositifs existants de solidarité entre copropriétaires.**
- **La pertinence d'un tel dispositif devra être étudiée en lien avec les réflexions en cours pour faire évoluer la loi sur les copropriétés et rendre possible l'adossement d'un prêt au logement et plus au copropriétaire. Dans une telle évolution, le syndicat de copropriétaires peut contracter le prêt, ce qui évite un blocage lié à l'adhésion de chaque copropriétaire.**

FICHE-REXP 9 : FONDS DE GARANTIE POUR LES BAILLEURS SOCIAUX	EE	A	BS
--	-----------	----------	-----------

Région	NORD-PAS-DE-CALAIS
Contexte et choix de l'outil	La mandature s'est engagée sur la rénovation de « 100 000 logements », notamment des logements sociaux. Le contexte du Nord-Pas-de-Calais ne présente pas de particularités par rapport au choix de ce dispositif si ce n'est que le logement social, qui représente 300.000 logements sur les 1.4 millions de logements que compte la Région, fait l'objet de beaucoup d'attention. Les logements sociaux y présentent la particularité d'être très localisés, proches des agglomérations.
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : bailleurs sociaux →<u>Objet</u> : rénovation</p> <p>La Région envisage aujourd'hui la création d'un fonds de garantie pour les bailleurs sociaux. La garantie de la Région permet l'obtention de prêts à des taux intéressants</p> <p>Il existe en effet deux manières de garantir :</p> <p>1-soit dossier par dossier : la Région juge au cas par cas et garantit l'emprunt. C'est le cas par exemple aujourd'hui pour les travaux dans les lycées privés.</p> <p>2-soit en constituant un fonds de garantie : la ressource est pérennisée dans le temps à travers une dotation en capital.</p> <p>Les deux scénarios sont étudiés par la Région pour la cible des bailleurs sociaux. Les autres cibles (collectivités, copropriétés) ne sont pas visées, les copropriétés notamment car il y a dans la Région surtout des maisons individuelles.</p> <p>Le fait de proposer sa garantie ne pose pas de problème particulier à la Région qui le pratique déjà dossier par dossier. Constituer un fonds de garantie doit lui permettre aujourd'hui d'avoir un effet de levier plus important.</p> <p>Sur le principe, il n'est pas forcément nécessaire de s'adosser en amont à un dispositif de prêt pour apporter sa garantie.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • A travers la création d'un fonds de garantie, la ressource est pérennisée dans le temps par une dotation en capital
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Le fonds de garantie est une somme « bloquée » budgétairement. • Il convient de vérifier que le dispositif a une réelle pertinence pour la cible des bailleurs sociaux, c'est-à-dire qu'il permet effectivement de faire baisser les taux.
Résultats	Une session d'échanges avec les banques est actuellement menée par la CDC en lien avec la Région pour vérifier s'il est possible de mettre en place la garantie et si cela correspond réellement à une demande. Une évaluation de l'effet de levier potentiel est attendue. Les résultats sont attendus à l'automne 2011.
Moyens	Non définis, la réflexion étant en cours

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **La mise en place d'un fonds de garantie pour les petits bailleurs sociaux est à envisager dans le cadre de la SEM « IDF Energies nouvelles ». La Région pourra alors utilement se rapprocher du Nord-Pas-de-Calais.**

FICHE-REXP 10 : PLATE-FORME « GUICHET UNIQUE »	EE	S, Fo	P, E, CL, BS, CO
---	-----------	--------------	-----------------------------

Région	BRETAGNE
Contexte et choix de l'outil	<p>La Région Bretagne présente beaucoup de « mini-structures » de réseau à des échelles différentes dans le domaine de l'énergie. A travers la mise en place d'une Plate-forme (PF) regroupant l'ensemble des dispositifs, l'objectif est de donner une dimension régionale et de prendre de la hauteur sur l'intervention.</p> <p>La PF doit prendre le relais d'une structure associative, ENVIROBAT, qui ne donne pas satisfaction. ENVIROBAT a été créée pour regrouper les acteurs (CAPEB, constructeurs, etc.) mais la structure est restée un simple club. Elle doit être redynamisée, notamment en assurant une meilleure implication des acteurs professionnels (seuls quelques constructeurs sont aujourd'hui présents), et associer les fabricants de matériaux. ENVIROBAT sera intégré à la PF.</p> <p>Une étude, sous la maîtrise d'ouvrage de la Région (25 k€), a été menée sur 4 mois (mars à juin 2011). Elle s'est structurée autour d'entretiens, de réunions de concertations et de 4 comités de pilotage de rendu. La Région a porté le marché pour montrer son implication dans le futur projet.</p> <p>En Bretagne, les professionnels en attendent beaucoup du Conseil Régional globalement alors que sa capacité d'intervention est relativement limitée (3.6 M€/an), ce qui justifie la recherche de nouveaux moyens pour aider les particuliers (lancement d'une étude sur les CEE, etc.).</p>
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : toutes, notamment les particuliers →<u>Objet</u> : le cœur de cible est la rénovation</p> <p>Le statut associatif est visé pour la PF. Elle devrait être créée au 2^{ème} semestre 2011, à la fin de l'étude en cours.</p> <p>La PF intégrera l'ensemble de la filière, de la conception (Maîtres d'œuvre) à la réalisation (banques et assurances). Ces derniers sont particulièrement intéressés pour que davantage de lisibilité sur les dispositifs soit donnée aux particuliers.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • « Guichet unique » : outil partagé de mise en commun des outils (réglementaires, financiers, etc.) permettant une meilleure lisibilité, notamment aux particuliers • Lieu d'échanges et de discussion entre les professionnels et les acteurs institutionnels sur les nouveaux leviers financiers à mettre en place • Structuration et redynamisation de l'offre de formation aujourd'hui pas toujours très adaptée, en particulier sur la rénovation • Relais du travail des EIE sur le terrain • Lieu d'apport d'un conseil pertinent de la part des professionnels
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'élargissement dans un second temps aux banques et assurances • Beaucoup d'attentes des professionnels pour que la démarche génère des dispositifs de soutien aux particuliers que la Région a aujourd'hui supprimé (soutien au solaire thermique, etc.) en raison de leur coût élevé de gestion. Il est beaucoup attendu de la réflexion sur de nouveaux leviers.
Résultats	La mise en place de la PF est prévue au second semestre 2011.
Moyens	La Région soutiendra financièrement la PF. Cette participation n'est pas encore dimensionnée.

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **Une structure de type Plate-forme serait pertinente en IDF qui n'est pas dotée de « cluster » regroupant les professionnels et les acteurs institutionnels. Cette structure serait le lieu d'échange sur les perspectives en termes de sensibilisation et de formation. Pourraient y être discutées avec les professionnels, et notamment des secteurs banques et assurances, la pertinence et la faisabilité de nouveaux outils de soutien.**
- **Portée par l'ARENE, cette PF pourrait être le lieu d'animation des CEP, mission qui lui sera bientôt confiée, en lien avec le réseau des EIE et ALE.**
- **Une telle création nécessite de faire le point sur l'ensemble des dispositifs existants en IDF que la PF pourrait fédérer.**

FICHE-REXP 11 : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE	EE	S	CL
---	-----------	----------	-----------

Région	BRETAGNE
Contexte et choix de l'outil	<p>Le dispositif est né en Bretagne en 1997, mis en place par la direction régionale de l'ADEME, dans un contexte où le réseau des EIE marchait bien. Il explose aujourd'hui en Bretagne avec 29 conseillers, leur nombre ayant doublé depuis 2007. La Région présente une vulnérabilité au niveau de l'électricité ce qui peut justifier une sensibilisation plus forte aux économies d'énergie.</p> <p>La Bretagne est une des seules Régions qui met en avant les pays. Son objectif est d'avoir un EIE par pays pour apporter un conseil de proximité. C'est la collectivité qui se porte demandeuse d'un conseiller CEP.</p>
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : communes de moins de 10 000 habitants</p> <p>→<u>Objet</u> : apporter un conseil mutualisé, un service de proximité auprès des communes pour : gérer l'énergie par un suivi des factures, réduire les consommations (à confort au moins identique), accompagner la commune dans ses projets de bâtiments et l'aider à optimiser les choix, animer des actions de sensibilisation.</p> <p>Les conseillers ont des formations initiales de thermiciens (IUT de génie thermique par exemple) complétées par des formations de l'ADEME (1-2 semaines au départ et des formations continues ensuite).</p> <p>Un conseiller peut assurer le service pour un bassin de population de 40 000 à 50 000 habitants. En Bretagne, l'échelle du pays est favorisée, c'est une échelle de cohérence de bassin de vie. Sur les 21 pays que compte la Bretagne, chacun dispose de 1 ou 2 CEP, 2 pays ne sont aujourd'hui pas couverts (un en cours et l'autre peu demandeur car peu d'enjeux). Le poste est porté par le pays mais ce sont les collectivités qui prennent la décision et qui payent.</p> <p>L'activité du conseiller se traduit par une visite des bâtiments communaux, l'analyse des factures (éclairage public, véhicules,...) sur les trois dernières années, une présentation du bilan énergétique global et son analyse, l'élaboration du plan d'actions annuel et un suivi de la mise en œuvre de ces actions.</p> <p>Le réseau des CEP est réuni 2 fois/an jusqu'ici, rythme qui sera accru prochainement pour enclencher une vraie vie de réseau. Le réseau des EIE est, lui, réuni 6-7 fois/an.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau relais des politiques publiques nationale et régionale sur l'énergie et le climat, pour les partenaires (ADEME, CR, CG) : relais local des politiques publiques, généralisation des pratiques, bonne prise en compte des critères d'éligibilité aux programmes, pré instruction des dossiers de demande de subvention, etc. • Relais d'informations sur le territoire pour la Région, aussi bien ascendantes que descendantes (mise en place de pactes électriques locaux, Ecowatt, etc.). • Complète l'action des conseillers EIE à destination du grand public • Participe à la dynamique locale et favorise la structuration d'une mission énergie au niveau des pays qui élaborent leurs Plans climats territoriaux. Les conseillers CEP sont souvent à mi-temps sur le Plan Climat également et peuvent basculer ensuite complètement sur le Plan climat. • Bénéfices du service de CEP pour la collectivité locale : assistance technique objective, économies d'énergie, optimisation des choix énergétiques, etc. • Montée en compétences des communes qui doivent ensuite être capables de gérer seules leurs consommations
Points de	<ul style="list-style-type: none"> • Implication des élus à la démarche : les avantages ne sont pas toujours bien perçus, et seul est

vigilance	<p>vu le coût supplémentaire pour la collectivité.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manque de disponibilité du conseiller due à la montée en charge du dispositif : en 1ère année la mise en place du service et suivi-bilan de facture prend du temps. Il est souvent convenu par avance un roulement par année entre les collectivités. La Région peut subventionner les diagnostics en cas d'urgence et d'indisponibilité du conseiller. • Manque de connaissance de ce service par une grande majorité des collectivités et manque d'information de ce que ce service peut apporter aux collectivités (AMO sur des appels à projet, assistance au montage de dossiers, etc.)
Résultats	<p>La Région comptait début 2011 29 conseillers, portés par 6 structures différentes (Pays, Agence de développement économique et d'urbanisme, Agence locale de l'énergie, Département, agglomération, communauté de communes), 427 communes suivies représentant 1 006 559 habitants (sur 1268 communes en Bretagne et environ 3 150 000 habitants).</p> <p>Il y a encore beaucoup de demandes, les missions à mener par les conseillers CEP restent aujourd'hui très importantes. Le dispositif apporte des résultats très intéressants. Rentable pour les collectivités, il permet de générer des économies d'énergie importantes qui restent difficiles à chiffrer car les modes de calculs sont différents d'une collectivité à l'autre. Une fois que le service est mis en place très peu de collectivités abandonnent, le retour sur investissement est rapidement effectif.</p>
Moyens	<p>Il existe 2 dispositifs de financement différents :</p> <ul style="list-style-type: none"> -par la Région dans le cadre du CPER, -par les Communautés de communes et les agglomérations importantes. <p>Il y a un principe d'adhésion des communes, selon une cotisation d'environ 1€ (1,10€) par an et par habitant. Certaines collectivités apportent une aide aux communes adhérentes : exemple de Rennes Métropole qui reverse 40 % aux communes (système très incitatif). Deux départements participent financièrement à la mise en œuvre du service : CG 29 (0,15€/habitant pour les communes < 10 000 habitants pendant deux ans, CG 22 (aide progressive à la création du poste 10 % la 1ère année, 20% la 2ème et la 3ème année). Certaines passent par les contrats de pays pour financer.</p> <p>Le service est financé pendant 3 ans avec une aide dégressive et une montée en charge de la collectivité. Au terme des 3 ans, la collectivité assure l'autofinancement.</p> <p>Année 1 : 70% (50% Région +50% ADEME) et 30% (collectivité) Année 2 : 50% (50% Région + 50% ADEME) et 50% (collectivité) Année 3 : 30% (50% Région + 50% ADEME) et 70% (collectivité)</p> <p>En moyenne, le coût pour la Région est de 20 000 € en année 1. Les économies d'énergie générées sont importantes : 50 Gwh/an. Le coût pour les communes est de 1M€. Les économies financières générées sont de 3.6 M€/an pour les communes (source ADEME 2010)</p>

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **Le succès du dispositif repose sur la visibilité et la reconnaissance du dispositif par les collectivités. Un plan de communication via les EIE et l'ARENE pourrait être mené dès le lancement du dispositif.**
- **L'aspect animation du réseau revêt une importance particulière. Elle pourra se faire en lien avec les animations autour des Plans climats territoriaux, dans le cadre du Club Climat, ou bien par l'ARENE.**

FICHE-REXP 12 : CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE	EE	S	CL
---	-----------	----------	-----------

Région	PICARDIE
Contexte et choix de l'outil	La Région se caractérise par un grand nombre de communes inférieures à 500 habitants (760 sur 790). L'offre mutualisée du Conseil en Energie Partagé (CEP) est par conséquent pertinente.
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : petites communes →<u>Objet</u> : apporter un conseil mutualisé</p> <p>Un dispositif mixte entre CEP et CEIR (Conseil Energétique Intercommunal Rural) est conduit dans la Région. Le dispositif de CEP permet de financer un individu qui va être formé. Il vient en complément du CEIR réalisé par un bureau d'étude mandaté par une communauté de communes. Si davantage de villes sont touchées, il y a moins d'accompagnement humain. Ce dispositif est moins coûteux mais il permet moins de permanence et certains bureaux d'étude ne donnent pas satisfaction. Le marché est passé au coup par coup.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Dispositif mixte qui permet de s'adapter aux situations • Complète le CEIR déjà existant en apportant un accompagnement humain plus suivi
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> • Il faut les structures volontaires pour héberger le conseiller en énergie partagé. Or, il n'y a pas d'ALE en Picardie comme c'est le cas en IDF.
Résultats	<p>3 postes de CEP ont été créés en 2011, dont 2 postes au sein du syndicat d'énergie qui créé par cette occasion une mission sur l'énergie.</p> <p>Si la Région est très moteur sur le sujet, les collectivités n'apparaissent aujourd'hui pas très volontaires.</p>
Moyens	<p>L'accompagnement de la Région est dégressif : 70% en année 1, 50% en année 2 et 30% en année 3. La Région cherche à inciter les syndicats d'énergie à prendre des compétences en conseil et accompagnement.</p> <p>Le financement est pris sur le Plan régional énergie-climat 2007-2013 qui permet également de financer les 20 EIE de la Région.</p>

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **La Région pourrait lancer avec l'ADEME une campagne de communication sur le CEP en lien avec les EIE/ALE/CCI, acteurs de terrains de la sensibilisation.**
- **Si l'hébergement du CEP ne pose pas de problème en IDF, les structures éligibles étant nombreuses (EIE, ALE, syndicats d'énergie, collectivités, etc.), les 5 CEP d'ores et déjà prévus en IDF devront au plus vite valoriser leur action, notamment les économies générées pour la collectivité. La mise en place d'un véritable réseau animé est essentielle.**

FICHE-REXP 13 : CHANTIERS-ECOLES	EE, EnR	Fo	P, E
---	----------------	-----------	-------------

Région	CENTRE
Contexte et choix de l'outil	<p>La Région n'impose pas aujourd'hui les chantiers-écoles, mais les incite fortement indirectement à travers les fonds FEDER octroyés dans le cadre de la convention ADEME/Région « PREBAT BBC » qui vise la rénovation chez les collectivités, les entreprises et les bailleurs sociaux. Ce dispositif existe depuis 2008.</p> <p>La Région Centre est en effet délégataire pour la gestion du FEDER ce qui lui donne une certaine souplesse de gestion.</p>
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : professionnels, apprenants →<u>Objet</u> : formation à la rénovation BBC via des chantiers « grandeur nature »</p> <p>Des fonds FEDER peuvent être octroyés <u>en complément</u> sur les projets si des actions de démonstrations sont faites sur le bâtiment sur un ou des volets suivant(s) :</p> <ul style="list-style-type: none"> -ouverture pour visite (engagement sur un nombre de visites), -instrumentation, -actions de communication (dépliants, etc.), -partenariat avec des organismes (notamment consulaires), -actions de formation sur le chantier. <p>Ce financement permet d'intervenir sur les actions de démonstration : instrumentation, suivi énergétique, plaquettes, etc. Le formateur peut être pris en charge également jusqu'à 40% mais le cas ne s'est pas encore produit.</p> <p>La Région envisage de rendre ce dernier volet « actions de formation sur le chantier » éventuellement obligatoire.</p>
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Démonstration au plus grand nombre • Rôle d'incitation à ce que les professionnels se forment davantage sur des chantiers. S'ils le font déjà sur des chantiers privés, cela reste encore peu répandu.
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite un partenariat (chambre des métiers, etc.) • Information sur les chantiers existants par les porteurs de projets
Résultats	<p>Ce sont les chantiers sur les entreprises qui sont davantage sollicités, les fonds FEDER visant notamment le développement économique. Les chantiers BBC sur le patrimoine des collectivités sont aujourd'hui trop anecdotiques pour être mobilisés.</p> <p>Sur la moitié des projets, une action de formation a été menée avec comme public des professionnels (et certains avec des jeunes apprenants). Jusqu'ici, les projets ont concerné essentiellement des associations :</p> <ul style="list-style-type: none"> -association de réinsertion sociale : bâtiment pour le maraîchage -association PACT : construction de logements sociaux dans une ferme <p>Les porteurs de projets sont souvent motivés d'eux même, ils adhèrent bien à la démarche et s'engagent facilement. La Région considère qu'il y a suffisamment de chantiers pour répondre aux besoins de formation actuels. A l'échelle régionale, l'information circule correctement et les chantiers sont mobilisés. Les porteurs de projet sont des relais.</p>
Moyens	Le dispositif est attractif car il permet de doubler l'aide : pour 1€ d'aide (Région, ADEME, etc.),

une contrepartie de 1€ d'aide FEDER est versée.

La démonstration peut également être financée par la Chambre des Métiers qui réalise la prestation (sur la base du temps passé).

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **Des chantiers-écoles pourraient être intégrés à la formation FEEBAT qui est aujourd'hui essentiellement théorique. Il n'y a pas de demande aujourd'hui en ce sens. (sauf sur l'étanchéité à l'air)**
- **Il conviendrait d'étudier l'opportunité de valoriser des CEE via l'opération standardisée « formation des acteurs professionnels du secteur du bâtiment aux économies d'énergie » récemment publiée. Ceci n'a pas été encore étudié par la Région Centre.**
- **La Région IDF, dont le FEDER est instruit par les Préfectures, pourrait utilement s'en rapprocher pour explorer l'éventualité d'une sollicitation en direct, au moins sur certains volets.**

FICHE-REXP 14 : CHANTIERS-ECOLES	EE, PE	Fi	P, E
---	---------------	-----------	-------------

Région	FRANCHE-COMTE
Contexte et choix de l'outil	La Région Franche-Comté met beaucoup l'accent sur la rénovation, contrairement à d'autres Régions, comme par exemple l'Alsace, axées surtout le neuf. La Région est bien avancée en terme de formation : formations auprès des architectes pour partage d'un langage commun, formations BBC reconnue Effinergie, etc.
Description de l'outil	<p>→<u>Cible</u> : apprenants (formation initiale), professionnels (artisans) →<u>Objet</u> : formation en petits-groupes</p> <p>La CAPEB a aidé à trouver des entreprises ayant des chantiers de rénovation ou de construction chez les collectivités ou chez un particulier. Il faut l'accord du maître d'ouvrage qui est souvent une collectivité. Il y a en effet un souci d'assurance sur un chantier, ce qui est plus facile à gérer quand il s'agit d'une collectivité.</p> <p>Le dispositif nécessite une préparation en amont. Il est inclus dans les appels d'offres de mettre à disposition les chantiers sur des créneaux de 2h, 1 matinée ou bien 1 journée. Les propositions ne sont pas spontanées de la part des maîtres d'ouvrage, les acteurs sont peu au courant.</p> <p>Les appels à projets menés par la Région peuvent aider à trouver le bon chantier.</p> <p>Des petits groupes de 12 sont constitués pour être plus efficace et que tous les participants puissent manipuler sans danger. Le dispositif vise également les professionnels de la mise en œuvre (artisans).</p> <p>Le dispositif, aujourd'hui un peu expérimental, a vocation à se démultiplier. Le partenariat est important avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> -les chambres des métiers : ce partenariat est d'ailleurs à développer, -la FFB, CAPEB, -les OPCA collecteurs de fonds, -l'ordre des architectes, -les associations d'aide à l'insertion.
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Formation in situ • Partenariats avec les acteurs professionnels mis en place autour de ces questions de formation
Points de vigilance	<ul style="list-style-type: none"> • Communication pour porter à connaissance des acteurs l'existence du dispositif • Assurance si le chantier n'est pas chez un maître d'ouvrage de type collectivité • Partenariat avec les chambres des métiers à développer
Résultats	2 chantiers-écoles vont être mis en place de juillet à septembre 2011. L'un porte sur la construction d'une maison exemplaire, l'autre est en cours de montage. Toutes les 2 semaines : un après-midi sera libéré pour que des apprenants en formation initiale (lycée) passent se former auprès du maître d'œuvre.
Moyens	<p>Le dispositif ne mobilise pas directement la Région financièrement aujourd'hui.</p> <p>L'AREF-BTP, organisme collecteur de fonds de formation, dédommage auprès de l'entreprise la journée de non-travail des professionnels en formation.</p> <p>Le Pôle Energie de Franche-Comté finance la journée de formation dans son programme d'action : 800 à 1500 €/jour suivant l'intervenant. Le Pôle Energie de Franche-Comté est une structure unique en France créée fin 2009. Cette régie régionale est financée par la Région et l'ADEME (2</p>

	conventions annuelles), et dotée de 400-500 k€ de budget.
--	---

	Le FEDER n'est pas mobilisé en raison de la lourdeur administrative.
--	--

Recommandations de mise en œuvre en IDF :

- **La possibilité de faire de son chantier un chantier-école pourrait être intégrés dans les critères de sélection des projets dès la prochaine session de l'appel à projet « Réhabilitation durable » de la Région. Ce pourrait être un « plus » lors de l'évaluation des propositions.**

ANNEXE N°5 :

PRESENTATION PPT DE LA SOUTENANCE DU 12 JUILLET 2011
Présents : Cyril BRUN (CR IDF), Aline CATTAN (ENGREF), Margot ARRAULT
(ENGREF), Louis-Gaëtan GIRAUDET (CIRED)(via skype)

Solène GUILLOTTEAU

Maîtrise de l'énergie et développement des énergies locales et renouvelables : benchmarking sur les dispositifs innovants en Régions



Soutenance du 12 juillet 2011

Commanditaire :
Conseil Régional d'Ile de France
Unité Aménagement Durable
Direction de l'Environnement
Service « Air, énergie, bruit »

21 mars - 29 juillet 2011

Maître de stage :
Cyril BRUN, Chargé de mission Energie

Tuteurs ENGREF :
Louis-Gaëtan GIRAUDET, Chercheur au CIRED
Aline CATTAN, Responsable pédagogique à l'ENGREF

Introduction

- Préambule :
 - Plan Régional Climat, refonte de la politique Energie-Climat de l'IDF
 - Sujet : Réaliser un benchmarking avec les autres Régions sur :
 - Les mécanismes de financement existant proposés aux Maîtres d'ouvrage (hors particuliers) permettant une rénovation thermique performante du bâti et le développement des EnR
 - L'accompagnement des Maîtres d'ouvrage et des acteurs professionnels (sensibilisation, formation)
 - Les actions menées dans le domaine de la lutte contre la précarité énergétique
 - Cibles étudiées : collectivités, copropriétés, bailleurs sociaux, particuliers en situation de précarité énergétique
 - Attendus de la mission : tableau état des lieux récapitulatif, retours d'expériences, recommandations pour l'IDF
- Problématique : imaginer des dispositifs financiers « innovants » complémentaires à ceux en place (subventions) pour rénover plus de logements avec une grande ambition énergétique et développer les EnR

Plan

- Partie 1 : Contexte
- Partie 2 : Méthodologie
- Partie 3 : Résultats :
 - Politiques régionales énergie-climat et mécanismes de financement innovants
 - Typologie des outils et adéquations aux problématiques des différentes cibles
 - Sensibilisation, accompagnement et formation : des dispositifs incontournables
 - Retours d'expériences et recommandations pour l'IDF
- Partie 4 : Réflexions : pour une politique régionale énergie-climat se donnant les moyens de répondre à ses enjeux
 - Choix politiques et efficacité environnementale
 - Place de l'innovation dans les collectivités et apport du benchmarking



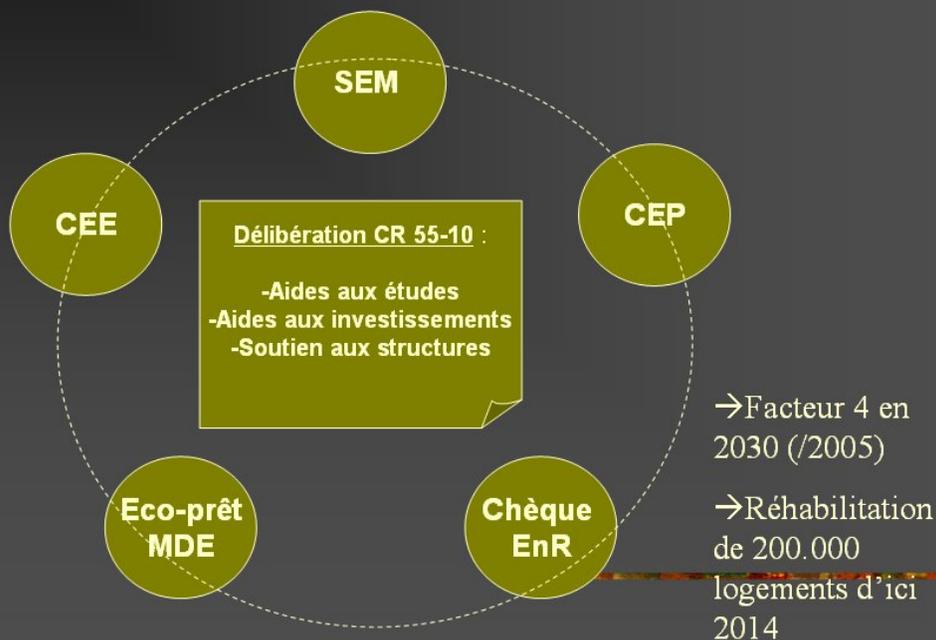
Partie 1: Contexte

Contexte

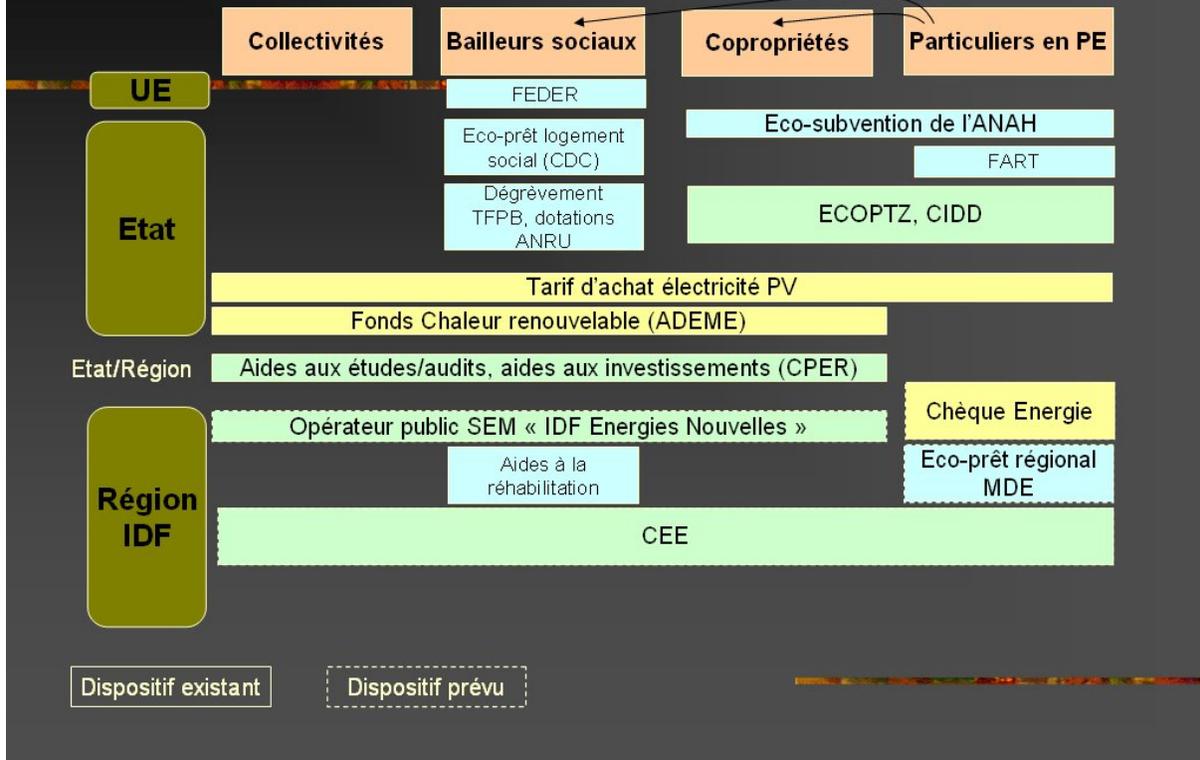
- Objectifs nationaux : facteur 4
- Enjeux pour le secteur du bâtiment :
 - 43.7% de la consommation d'énergie finale
→ -38% de consommation d'énergie du patrimoine bâti existant en 2020 (/1990)
- Enjeux pour les EnR:
 - 9% aujourd'hui de part d'EnR dans la consommation d'énergie finale
→ 23% d'EnR en 2020
- Enjeux pour les collectivités :
 - 12% des émissions nationales de GES, 75% des investissements publics en France
→ Plans Climat Energie Territoire, SRCAE
- La situation énergétique en IDF:
 - Une grande dépendance aux énergies non renouvelables et une production d'EnR encore très modeste (3.7%)
 - Un secteur résidentiel particulièrement consommateur d'énergie (29% de la consommation finale d'énergie)

Refonte de la politique énergie-climat

- Objectifs :
 - Accroître les efforts en matière d'économie d'énergie
 - Maintenir et renforcer le dispositif de soutien aux projets d'EnR



Les dispositifs de soutien par cible

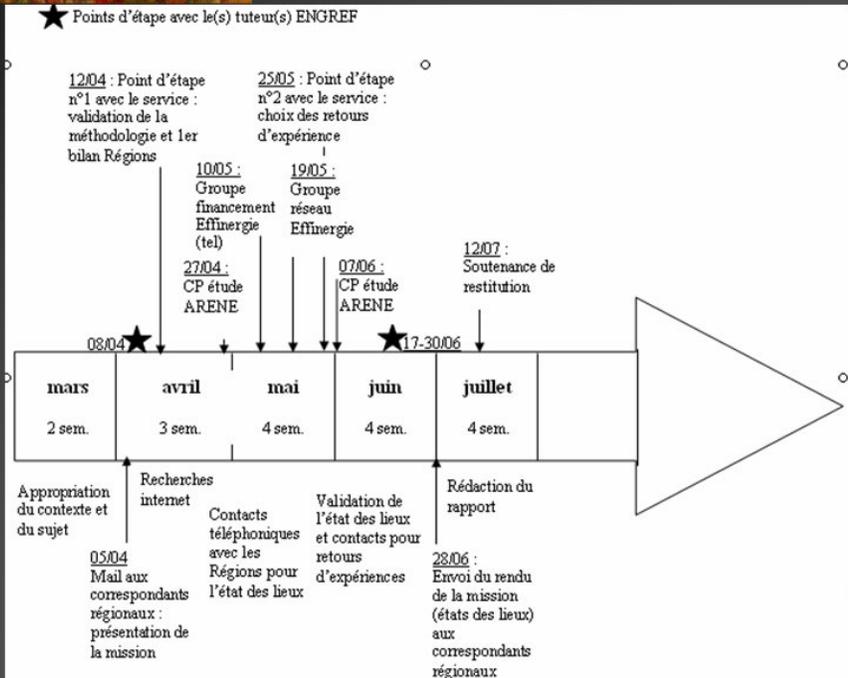


Partie 2: Méthodologie

Méthodologie : champ de la mission et plan de travail

- Champ de la mission :
 - 3 enjeux, 4 cibles, 4 types d'instruments
 - Toutes les Régions

■ Plan de travail



Méthodologie : étapes de travail

- Etape n°1 : Etablir un état des lieux des dispositifs existants en Région
- Etape n°2 : Dresser une typologie des outils mobilisables et étudier leur adéquation aux différentes cibles
- Etape n°3 : Recueillir le retour d'expérience sur les dispositifs susceptibles d'intéresser l'IDF
- Etape n°4 : Proposer des recommandations pour une mise en œuvre en IDF

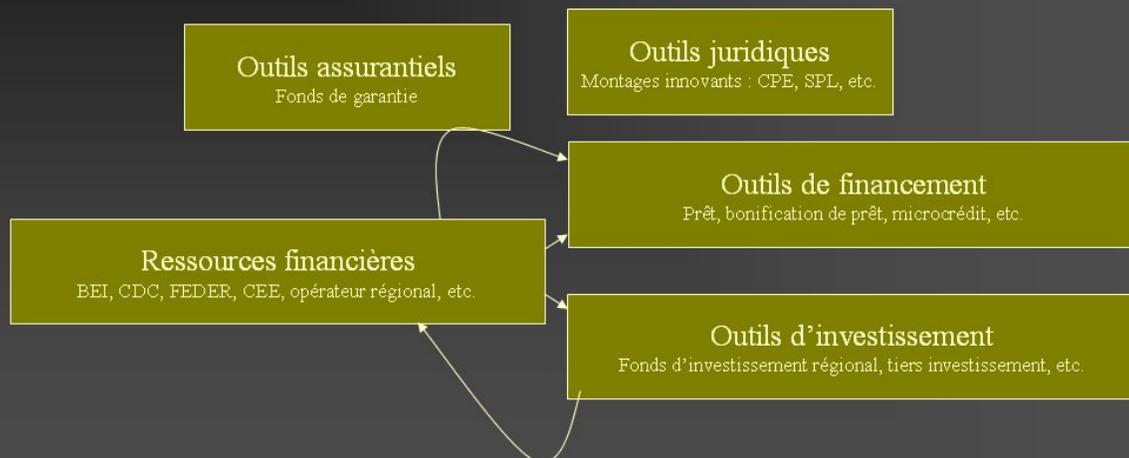
→ une cinquantaine d'appels téléphoniques

→ une dizaine d'outils « innovants » pour la Région

→ une quinzaine de retour d'expériences

Partie 3: Résultats

Typologie des outils financiers



Etat des lieux des mécanismes de financement

Région	Ressources financières				Outils de financement			Garantie	Outils d'investissement		Outils juridiques	
	BEI	CDC	FEDER	CEE	Opérateur régional (rente sur l'énergie)	Prêt	Bonification de prêt (Région)		Microcrédit	Fonds de Garantie de la Région		Fonds d'investissement régional (carbone, EnR, etc.)
ALS	X	X		P, CL		X	P					Région
AQU	CL, E			P, BS, CL	SEM EnR (Dépt)		P		CL	Carbone : CL, BS, P		
AUV			BS	P, CL								Commune
BN				CL								Dept
BOUR			BS	P, BS			BS					
BRE		P, CL		P, CL	SEMAB		BS			P, CL, E	SCIC	
CEN	CL	CL, BS			SEM EnR (CC)	CL	BS		BS	CL		Région
CHA			BS				BS					Villes
CORSE				P								
FRC							BS					
HN				P								
IDF	CL			P, CL	SEM ou SPL	CL	BS				Opérateur IDF-EN : CO, CL, BS	BS
LR	E, CO, CL, BS	PE		P		E, CU, CL, BS		PE	CO, PE			
LIM		BS (Dépt)					BS (Dépt)			X		
LOR	CL, E			P, CL					CL, E, P			
MPY	CL, BS, CO, E			CL, BS	SEM, SEM lycées				BS, CU, E (petites)	Carbone		
NPC	CL				SEM				BS		SEM, SIR	
PACA	CL, SEM	SEM		P	SEM, SPL				CL		GIE	
PDL					SEM (Dépt)							
PIC				P, CL	SEM						SCIC, SEM, SPLocal	
PTC	CL, E	SCIC		P, CL				P	CL, E		SEM, SCIC	
RHA	SEM		SEM	CL, P, BS	SPL, SEM				X		SCIC, SCA	
BILAN '22	11	7	4	16	10	7	10	2	10	5	7	6

- toutes les Régions actives mais à des degrés divers
- complémentarité entre outils
- place de l'IDF



Echelle d'innovation :

Opérateur Régional « Tiers investissement » : 3 Régions en réflexion active

- > Marges de progrès : financement, rentabilité
- > Innovations : objet (EnR et rénovation), ressources (fonds carbone, CDC, BEI, SEM énergétiques), offre (fonds de garantie, CPE), cibles difficiles

CPE sur le patrimoine régional : 2 Régions en expérimentation, 4 autres collectivités

- > Marges de progrès : garantie de la performance énergétique
- > Innovations : AAP CPE, CPE comme offre de l'opérateur régional à terme

Fonds d'investissement régional : 5 Régions impliquées

- > Marges de progrès : rachat des CEE, ressources (CDC, Région)
- > Innovations : Fonds d'investissement Régional Carbone

Bonification Eco-prêt logement social : 8 Régions impliquées

- > Marges de progrès : financement (FEDER)
- > Innovations : bonification ciblée sur la partie rénovation BBC

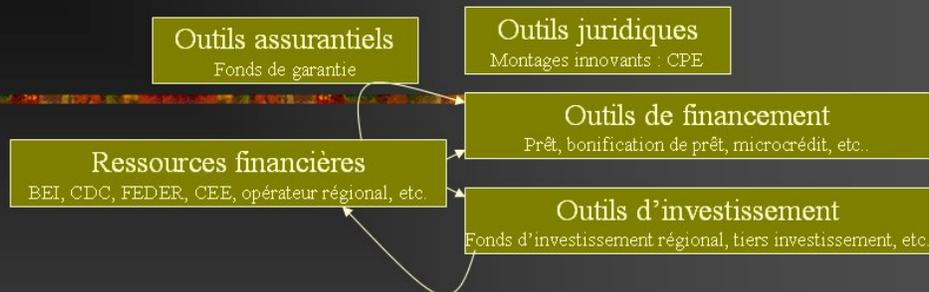
Fonds BEI (avec fonds de garantie lié) : 11 Régions bénéficiaires ou intéressées

- > Marges de progrès : intérêt des taux (plusieurs banques), cibles (bailleurs)
- > Innovations : objet (EnR et rénovation)

CEE : 17 Régions impliquées

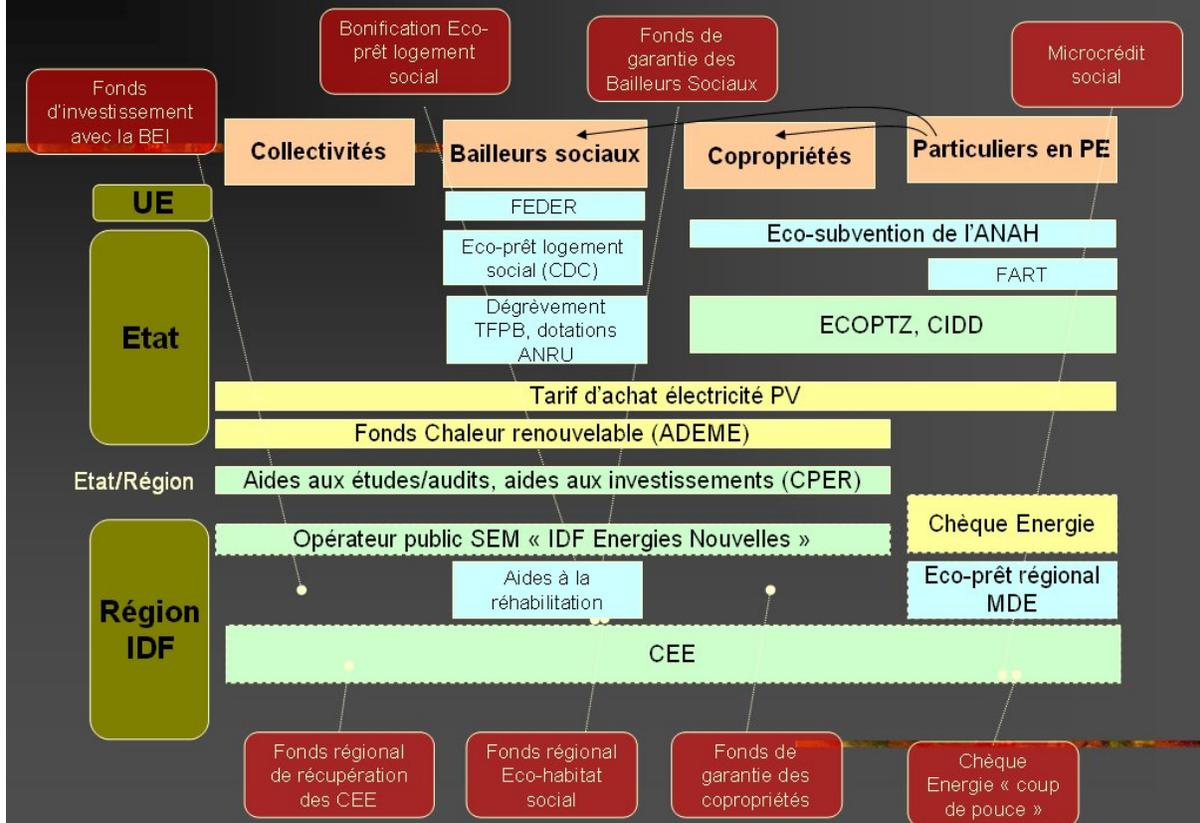
- > Marges de progrès : récupération de l'ensemble des CEE avec valorisation maximale directe par la Région, réaffectation sur des actions énergie
- > Innovations : Fonds de récupération CEE

Adéquation des outils aux différentes cibles



	Collectivités	Bailleurs sociaux	Copropriétés	Particuliers en PE
+	-Fonds de la BEI -Prêts -Tiers financement -CEE	-Prêts -Tiers financement -CEE	-Garantie bancaire -Tiers financement -CPE	-Aides en amont -Microcrédits -Garantie bancaire -Prêts de longue durée et sur mono-lots
-	-Garantie bancaire -STI -CPE	-Prêts bonifiés -CPE	-Prêts	-Prêts -Chèque énergie -ECOPTZ avec bouquet de travaux

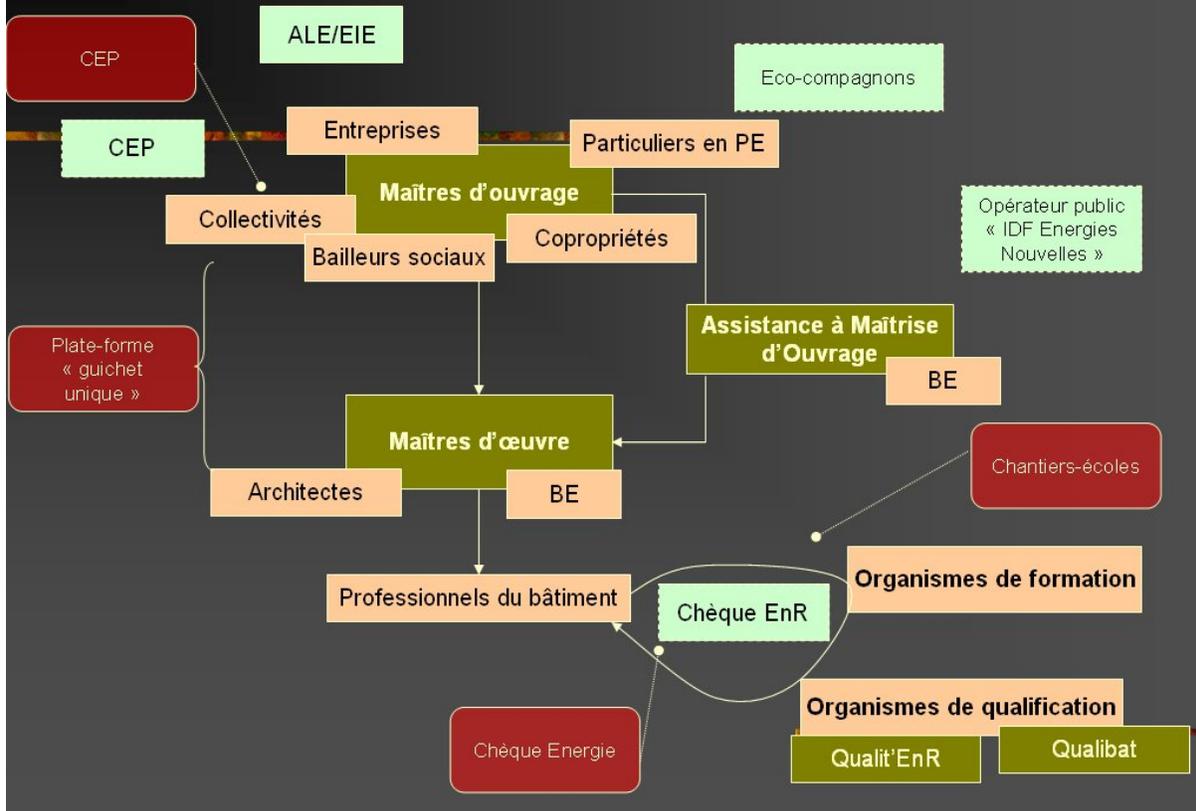
Retours d'expériences : mécanismes de financement



Sensibilisation, accompagnement et formation : des dispositifs incontournables

- **Sensibilisation :**
 - Particuliers, professionnels, collectivités, acteurs sociaux
 - En Région : EIE, Plate-forme ou pôle, CEP, etc.
- **Accompagnement :**
 - Bailleurs sociaux, copropriétés, particuliers en situation de précarité énergétique
 - En Région : prévention de la précarité, lien au microcrédit social, etc.
- **Formation :**
 - Professionnels
 - En Région : Chèques énergie, chantiers-écoles, etc.

Retours d'expériences : dispositifs d'accompagnement



Catalogue des 14 retours d'expériences

- Contexte et choix de l'outil
- Description
- Avantages
- Points de vigilance
- Résultats
- Moyens

N°	OUTIL	REGION	ENJEUX			TYPES			CIBLES						
			E	EnR	PE	Fi	A	S	Fo	P	CL	BS	CO	E	
1	FONDS D'INVESTISSEMENT AVEC LA BEI	POITOU-CHARENTES		X		X						X			X
2	BONIFICATION DU PRET LOGEMENT SOCIAL DE LA CDC	FRANCHE-COMTE	X		X	X							X		
3	CHEQUE ENERGIE AVEC VOLET « COUP DE POUCE »	BASSE-NORMANDIE	X	X	X	X			X	X					
4	CHEQUE ENERGIES	HAUTE-NORMANDIE	X	X	X	X			X	X					
5	FONDS REGIONAL DE RECUPERATION DES CEE	BRETAGNE	X		X	X				X	X				
6	FONDS REGIONAL ECO-HABITAT SOCIAL	BASSE-NORMANDIE	X		X	X							X		
7	MICROCREDIT SOCIAL	LANGUEDOC-ROUSSILLON			X	X				X					
8	FONDS DE GARANTIE POUR LES COPROPRIETES	LANGUEDOC-ROUSSILLON	X		X		X								X
9	FONDS DE GARANTIE POUR LES BAILLEURS SOCIAUX	NORD-PAS-DE-CALAIS	X				X						X		
10	PLATE-FORME « GUICHET UNIQUE »	BRETAGNE	X						X	X	X	X	X	X	X
11	CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE	BRETAGNE	X						X			X			
12	CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE	PICARDIE	X						X			X			
13	CHANTIERS-ECOLES	CENTRE	X	X						X					X
14	CHANTIERS-ECOLES	FRANCHE-COMTE	X	X						X					X
	BILAN : 11 outils différents	dans 9 Régions	12	5	7	7	2	3	5	5	5	5	4	2	4

-3 enjeux : EE (Economies d'Énergie), EnR (Développement des Énergies Renouvelables), PE (lutte contre la Précarité Énergétique)

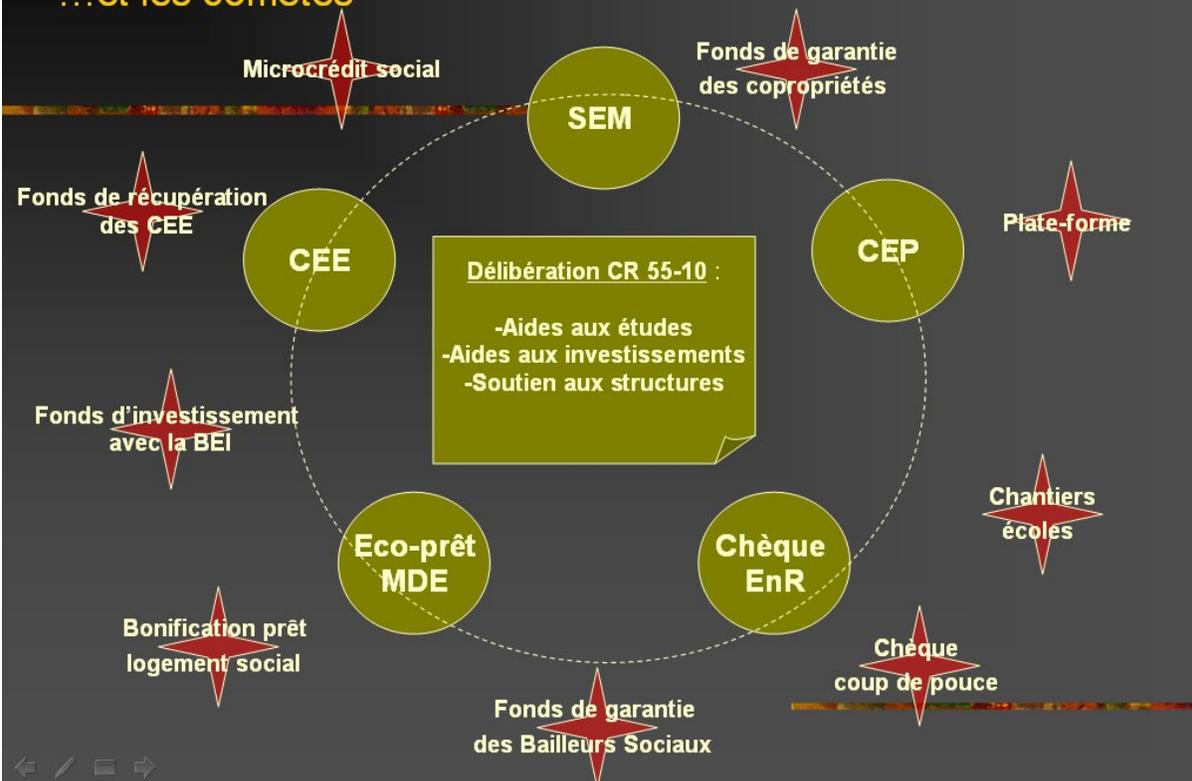
-4 types d'instrument : Fi (Financier), A (Assurantiel), S (Sensibilisation), Fo (Formation)

-5 cibles : P (Particuliers), CL (Collectivités Locales), BS (Bailleurs Sociaux), CO (Copropriétés), E (entreprises, sociétés)

Recommandations pour l'IDF

- Recommandation n°1 : Intégrer à la réflexion sur la future SEM « IDF Energies nouvelles » la pertinence de dispositifs complémentaires gages d'abondement financier et de solutions pour les cibles difficiles à atteindre
 - Fonds BEI, fonds de récupération des CEE, microcrédit social, fonds de garantie (copropriétés, bailleurs sociaux)
- Recommandation n°2 : Améliorer la compétence des professionnels
 - Colloque pour inciter à la formation des BE et certification des professionnels
 - Conventonnement conditionné à l'inscription dans un annuaire
 - Plate-forme
 - Chantiers-écoles
- Recommandation n°3 : Accentuer et mieux cibler les actions de sensibilisation et d'accompagnement des cibles les plus difficiles
 - Communication sur dispositifs de solidarité entre copropriétaires
 - Plan de communication sur CEP, rôle des EIE et de l'ARENE

Refonte de la politique énergie-climat : le socle, les satellites ...et les comètes





Partie 4 :

Réflexions pour une politique énergie-climat à la hauteur de ses enjeux



Choix politiques et efficacité environnementale

- Choix d'un équilibre entre enjeux : développement des EnR et rénovation du bâti
 - Choix d'un objectif en rénovation : performance individuelle ou masse ?
 - Choix d'outils et lien entre politiques :
sociale<->énergie<->logement
-

Place de l'innovation dans les collectivités et apports du benchmarking

- Benchmarking et politiques publiques
 - Benchmarking territorial
 - Des Régions en concurrence ?
 - Une pratique critiquée
- Faire d'un dispositif innovant un dispositif performant
 - Tenir compte du contexte
 - Etre complémentaire aux autres outils
 - Avoir été l'objet d'échanges
 - Etre attractif pour l'utilisateur et les décideurs politiques

Conclusion

- Intervention de la puissance publique pour faciliter les dispositifs « gagnant-gagnant »
- Des Régions « laboratoires »
- Pistes d'approfondissement : comparaison des performances entre Régions, voire Etats-membres